



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

13 JUIN 2020
VISIOCONFÉRENCE





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE



<i>Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2019 à Bourges</i>	04
Rapport du secrétaire général	07
Rapport d'activités les licences	21
Bilan du service communication	29
Partenariats FFSA/ANCV	31
L@ boutique FFSA	32
Valorisation des bénévoles	33
Rapport du trésorier adjoint et responsable du personnel	42
Rapport de la commission nationale des classifications	43
Rapport de la commission nationale d'éligibilité	45
Bilan de la commission médicale	47
Bilan de la mission handicap psychique	60
Rapport de la direction technique nationale	65
Bilan Sport Adapté Jeunes	73
Bilan du CNASEP	76
Rapport de gestion du comité directeur	84
Comptes annuels 2019	90
Rapport du commissaire aux comptes	119
Budget prévisionnel général 2020	138
Tarifs des licences et cotisations 2020/2021	142
Résolutions proposées par le comité directeur	143



Vous pouvez accéder directement à la partie souhaitée en cliquant simplement dessus.



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2019 À BOURGES

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 avril 1999
J.O. n° 102 du 2 mai 1999

Le samedi 30 mars 2019, les membres de l'Assemblée générale de la Fédération Française du Sport Adapté, dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis au CREPS de Bourges, 48 avenue du Maréchal Juin 18000 Bourges, sur convocation écrite du président en date du 14 mars 2019, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque association présente ou représentée signe la feuille d'émargement en entrant en séance.

123 associations sont présentes ou représentées sur 1249 qui comptabilisent 12 193 voix sur 48 559 au total. Ceci représente 9,85 % des associations et 25,11 % des voix.

A l'ouverture de l'assemblée, le président TRUFFAUT remercie l'ensemble des participants pour leur présence cette année, à la fois pour les travaux de la semaine fédérale qui a commencé le mercredi 27 mars, réunissant les principaux acteurs de la vie fédérale et à l'AG statutaire de ce samedi 30 mars.

Après ces quelques propos, le président TRUFFAUT ouvre la séance de cette assemblée générale ordinaire et donne la parole au secrétaire général, Joël RENAULT.

Le secrétaire général donne lecture du programme de cette AG.

PRÉSENTATION DU PV DE L'AG DU 24 MARS 2018 DE LILLE

Après une courte présentation, le secrétaire général indique que ce document fera l'objet d'une des résolutions à voter en fin d'AG.

Une minute de silence est respectée à la mémoire de trois membres de la FFSA décédés en 2018.

- Christian RICHARD, cadre technique national
- Daniel SALOU, ancien membre du comité directeur entre 1988 et 2001 et vice-président FFSA 1988 et 1992
- Dr Francis GENSON, médecin de l'équipe de France (ski)

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT MARC TRUFFAUT

Le président présente un bilan de l'année 2018. Il commence son intervention de façon humoristique et caustique, notamment sur la nouvelle gouvernance du sport, des emplois territoriaux du CPSF et sur la pérennisation de nos emplois pour un dispositif inclusif. Il rappelle que cet engagement au développement durable :

- Donne l'accès au sport à 64 000 personnes en situation de handicap ;
- Développe une vie associative avec 1500 clubs ;
- Organise 30 championnats de France ;
- Organise quasiment 10 rencontres sportives chaque jour ;
- Permet à tous de s'investir dans sa pratique avec, du loisir, des défis, le sport santé, du sport jeune, de la compétition, du haut niveau ;
- Permet d'organiser pour la première fois des Jeux européens INAS avec 600 sportifs de 23 pays différents et grâce à un investissement de tous, sans être déficitaire... (Nous devons être les seuls capable de faire cela à Paris) ;
- De faire briller des sportifs à l'international, avec 187 podiums, qui peut en dire autant ?
- Cela permet également de partager nos valeurs avec d'autres, leur donnant ainsi l'envie de devenir des partenaires fidèles de la fédération comme Malakoff Médéric Humanis, la Société Générale, Idema et à la suite des jeux européens, Intermarché les mousquetaires...
- D'avoir un soutien de l'état à travers le ministère des sports et l'ex CNDS encore en augmentation cette année ;
- De bénéficier de l'appui de cadres techniques passionnés sous la coordination de Marie Paule Fernez, notre DTN à qui, il adresse ses remerciements pour son action ;
- De voir de bénévoles s'investir au sein du comité directeur, de commissions sportives, des pôles France...





Alors oui, l'essentiel, ce sont bien les sportifs, l'énergie, ce sont eux qui nous la donnent, comment, par respect pour eux, pouvons-nous en faire plus ?; comment communiquer sur ce sujet?

L'essentiel, ce sont les sportifs, c'est la base de notre fédération !

RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE PAR JOËL RENAULT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le secrétaire général présente un power point qui fait le point sur l'ensemble des actions menées en 2018.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE NATIONALE PAR CATHERINE FAYOLLET, MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL

Le médecin fédéral national présente le bilan de la commission médicale, son rapport sur la surveillance médicale des championnats de France, le bilan de l'accidentologie lors des compétitions, le SMR des sportifs de haut niveau.

MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES SPORTIFS

A l'issue du conseil consultatif des sportifs qui s'est tenu le vendredi 29 mars, un message résumant le travail effectué par ses représentants, animé par Marc Truffaut, Henry Roig et Emilie Laissus, est lu devant l'assemblée par les représentants du CNC réuni la veille.

Les sportifs reçoivent une ovation de la part de l'assemblée en fin de lecture du texte résumant leur réunion. Chaque année, ce moment est chargé d'émotion. Il est incontestablement le moment fort de l'assemblée générale.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR PAR LE TRÉSORIER, JEAN CLAUDE WACH

Jean Claude Wach présente les comptes de résultats de l'exercice 2018 ainsi que le bilan de l'année 2018 pour un montant de 5 085 958 €.

Il donne lecture de son rapport de gestion faisant apparaître un résultat positif de 31 336 €.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Jean Claude Wach présente le budget prévisionnel d'un montant de 4 015 932 € pour l'exercice 2019.

LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, THIERRY DENISE

Thierry Denise, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport sur l'exercice 2018 faisant état de son opinion sur les comptes annuels, sur la justification

de ses appréciations et les vérifications auxquelles il a procédé. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

PRÉSENTATION ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

Le secrétaire général procède au vote des résolutions. L'assemblée compte 123 associations présentes ou représentées, 49 votants totalisant 12 193 voix.

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AG du 24 mars 2018 de Lille.

1 – POUR, 11 958 voix, 100 %

2 – CONTRE, 0 voix, 0 %

3 – Abstention, 235 voix

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le Secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

1 – POUR, 11 958 voix, 100 %

2 – CONTRE, 0 voix, 0 %

3 – Abstention, 235 voix

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

1 – POUR, 10962 voix, 99,04 %

2 – CONTRE, 106 voix, 0,96 %

3 – Abstention, 1127 voix

Quatrième résolution

L'assemblée générale se prononce sur un choix entre 3 options sur les tarifs des licences annuelles, applicables pour la saison sportive 2020-2021.

1. Augmentation de 1€ pour le développement de 2 projets : activité motrices et Sport adapté et Autisme s

2. Augmentation de 3€, pour le développement de 3 projets : Activités motrices, Sport adapté et Autisme et Développement communication

3. Maintien du tarif

1– POUR, 3 217 voix, 27,09 %

2 – POUR, 8 422 voix, 70,92 %

3 – POUR, 237 voix 2,00 %

4 – Abstention, 317 voix



Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le tarif des droits d'affiliation des associations saison 2020 / 2021

• Moins de 16 licenciés	80 €
• de 16 à 60 licenciés	120 €
• de 61 à 100 licenciés	150 €
• de 101 à 150 licenciés	190 €
• de 151 à 200 licenciés	230 €
• plus de 201 licenciés	270 €

NB : Cotisation à la FFSA pour membre associé 100€

- 1 – POUR, 10 690 voix, 89,40 %
- 2 – CONTRE, 1 268 voix, 10,60 %
- 3 – Abstention, 235 voix

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité directeur et du rapport du commissaire aux comptes, approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un montant de 5 085 958 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 31 336 €.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2018 et donne quitus aux membres du comité directeur de leur gestion pour cet exercice.

- 1 – POUR, 11 958 voix, 100,00 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0%
- 3 – Abstention, 235 voix

Septième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveaux le résultat de 2018 soit 31 366 €.

- 1 – POUR, 11 958 voix, 100 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 -Abstention, 235 voix

Huitième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2019 d'un montant de 4 015 932 €.

- 1 – POUR, 11 774 voix, 98,81 %
- 2 – CONTRE, 142 voix, 1,19 %
- 3 – Abstention, 277 voix

Neuvième résolution

L'Assemblée générale approuve la création du Comité Provincial Sport Adapté et Handisport de la Nouvelle Calédonie.

- 1 – POUR, 11 161 voix, 96,32 %
- 2 – CONTRE, 426 voix, 3,68 %
- 3 – Abstention, 606 voix

Dixième résolution

L'assemblée générale adopte la modification du règlement intérieur.

- 1 – POUR, 11 693 voix, 100,00 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 – Abstention, 500 voix

Onzième résolution

L'assemblée générale adopte le règlement financier.

- 1 – POUR, 11 150 voix, 94,94 %
- 2 – CONTRE, 594 voix, 5,06 %
- 3 – Abstention, 449 voix

Douzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

- 1 – POUR 11 953 voix, 100,00 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 - Abstention, 240 voix

INTERVENTIONS DES INVITÉS

Après avoir remercié monsieur Thomas Bouquet, représentant de la Croix Rouge, de sa présence, il donne la parole à :

- Madame Nathalie Bonnefoy, maire adjoint déléguée aux sports de la ville de Bourges et vice-présidente de l'ANDES.
- Monsieur Jacques Astrou, membre du comité directeur de la Fédération Française de Basket Ball, chargé du handicap
- Monsieur Jacques Biringer, représentant la fédération des APAJH
- Monsieur Daniel Ricour, membre du conseil d'administration du CROS Centre-Val de Loire.

La prochaine assemblée générale se déroulera à Nantes le samedi 28 mars 2020 et sera précédée de la semaine fédérale.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble de nos associations sportives, comités et ligues qui ont montré, encore cette année, toute la vitalité du Sport Adapté dans nos territoires. Il est naturel de penser à tous les dirigeants bénévoles qui donnent de leur temps, de leur engagement, de leur compétence et leur dévouement pour faire vivre les activités physiques et sportives adaptées. On doit y associer les cadres techniques nationaux dans leurs missions régionales, les agents de développement et tous les différents salariés des comités départementaux, des ligues et du siège fédéral. J'adresse également tous mes remerciements à nos partenaires institutionnels, nationaux et territoriaux, publics et privés pour leur soutien au quotidien. Grâce à l'ensemble du tissu associatif et des acteurs du Sport Adapté, du niveau local au niveau national, le Sport Adapté a dépassé une nouvelle fois (mais comme d'habitude) le cap historique de l'année précédente pour atteindre **65 167 licenciés en 2019**.

UNE ANNÉE 2019 RICHE EN ÉVÉNEMENTS.

Comme les années passées, ce rapport est construit grâce au travail de chaque commission ou de département fédéral qui, au cours de l'année, a rythmé la vie fédérale 2019. Je remercie mes collègues élus pour avoir apporté, dans le cadre de ce rapport, le bilan des actions qu'ils ont conduites.

• Les manifestations sportives

Au plan sportif, le point d'orgue de la saison est bien sûr la tenue des Global Games à Brisbane, véritables championnats du monde du Sport Adapté, en Australie. Sur les 83 sportifs sélectionnés, 61 sont revenus médaillés, tous les autres se sont placés en phases finales. Sur l'ensemble des 3 classes présentes (II1 déficients intellectuels, II2 trisomiques et II3 autistes non déficients intellectuels, classe en démonstration à Brisbane) on comptabilise 87 médailles dont 39 en or. La France se classe 2e nation par équipe sur les 48. La seule petite déception est dans la natation II1. Malgré les progrès remarquables de tous nos nageurs, le niveau international dans cette discipline a progressé plus vite que nous le pensions.

En 2019, le nombre de médailles obtenues dans les compétitions internationales, hors Global Games, est de 126 avec 31 titres en or, 35 médailles en argent, 40 en bronze. Avec les GG c'est une « moisson » tout à fait exceptionnelle ! Notre fédération monte en puissance grâce aux efforts et au travail effectué dans chaque discipline.

Au plan national, on doit souligner le nombre significatif d'événements nationaux organisés par la FFSA, avec le concours efficace de nos comités d'organisation locaux :

- 27 championnats de France avec 5 872 participations et 1 028 associations.
- le défi nature près de Montpellier, au lac du Crès en septembre avec 170 participants, 21 équipes et 18 associations participantes
- les 2e jeux nationaux Sport Adapté Jeunes (SAJ) en mai à Grau du Roi avec 242 sportifs, 41 équipes, 96 accompagnateurs, 9 régions représentées (effectif doublé en une année).

• Les référents des disciplines

Les élus, positionnés comme « référents » dans les disciplines sportives, sont les garants de l'application de la politique fédérale dans ce sport. Ils travaillent en étroite collaboration avec les cadres techniques nationaux : *(voir le tableau page suivante)*



DISCIPLINE	ÉLU(S) CHARGÉ(S) DU SUIVI	CTN CHARGÉ DU SUIVI
ATHLÉTISME	Joël Renault et Georges-Marie Nacounivala	Quentin Schillé
BASKET	Mado d'Engremont	Patrick Buttigieg
FOOT	Joël Renault et Richard Magnette	Hervé Dewaele
NATATION	Yves Obis	Aurélie Charasse
SKI	Claude Gissot	Julie Vandewalle
TENNIS DE TABLE	Colette Feron Grenouilleau	Yves Drapeau
BADMINTON	Sandrine Destouches	Patrick Bidot
CANOË-KAYAK	Joël Renault	Philippe Com
ÉQUITATION	Jean-Claude Wach	Pas de cadre
LUTTE	Marie-José Lallart	Patrick Buttigieg
ESCALADE	Evelyne Diaz	Pas de cadre
PÉTANQUE	Mado d'Engremont	Laurence Jouclas
SPORT BOULES	Mado d'Engremont	Pas de cadre
TIR À L'ARC	Evelyne Diaz	Yves Drapeau
JUDO	Henri Miau	Patrick Buttigieg
TENNIS	Henri Miau	Laurence Jouclas
CYCLISME	Yves Obis	Philippe Com
HANDBALL	Henry Roig	Aurélie Charasse
RUGBY	Colette Feron Grenouilleau	Bertrand Sebire (chargé de mission)
ESCRIME	Marie-José Lallart (chargée de mission)	Pas de cadre, pas de commission
GYMNASTIQUE	Jean-Claude Wach	Laure Dugachard
ACTIVITÉS MOTRICES	Mado d'Engremont	Pas de cadre
SAJ	Eveline Diaz	Laure Dugachard
AVIRON	Christine Ghys	Pas de cadre



Des élus sont chargés d'une mission sur certains sports spécifiques

Golf	Bruno Hennebelle
Plongée	Henry Roig
Boxe	Georges Marie Nacounivala

UN DÉVELOPPEMENT CONTINU DES EFFECTIFS, ADHÉRENTS ET LICENCIÉS

A la fin de la saison 2018 / 2019, la FFSA comptait 63 902 licenciés. A la fin de la saison sportive dernière, elle a totalisé **65 167 licenciés**, ce qui représente **une augmentation de près de 2 %**.

1 276 clubs adhérents composaient la fédération. Un travail administratif important a été poursuivi depuis

plusieurs années par le siège pour toletter le fichier de nos associations, pour faire des relances sur les sommes impayées (200 000 €), par négligence ou oubli. Une étude sur le prélèvement automatique des licences et des affiliations est en cours.

Répartition par sexe :

- Femmes : 21 812 licenciées soit 33,76 %
- Hommes : 42 800 licenciés soit 66,24 %

LICENCIÉS PAR SEXE	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
HOMME	39908	41735	41769	42800
FEMME	20548	21546	21668	21812
TOTAL	60456	63281	63437	64612*

Répartition par âge :

- Licences Adulte : 43 184 soit 74,15 % (74,38 % en 2018)
- Licences Jeunes : 15 051 soit 25,85 % (23,62 % en 2018)

LICENCIÉS PAR CATÉGORIE D'ÂGE		2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
POUSSIN	< 10 ans	1611	2132	1725	1886	1773
BENJAMIN	Entre 10 et 11 ans	1693	1881	1884	1976	2004
MINIME	Entre 12 et 13 ans	2754	2822	2886	2808	3075
CADET	Entre 14 et 15 ans	3402	3831	3662	3356	3593
JUNIOR	Entre 16 et 17 ans	3478	2943	3567	4653	4606
SENIOR	Entre 18 et 33 ans	16536	18192	19156	18030	18696
VÉTÉRAN	> 33 ans	21141	22540	24723	25168	24488
TOTAL		50615*	54341*	57603*	57877*	58235

* chiffres hors licence collective, hors licence dirigeant ou bénévole, autre pratiquant, et officiel, juge et arbitre



LA VIE DES INSTANCES FÉDÉRALES 2019, PONCTUÉE PAR SES RÉUNIONS STATUTAIRES

La vie du comité directeur a été marquée par une intense activité de ses membres et plus particulièrement par son président qui est omniprésent aussi bien à l'international, que dans les ministères et sur le terrain, pour promouvoir le Sport Adapté. Les instances (bureaux, comités directeurs, groupes de liaison, commissions...) sont chargées de suivre systématiquement les décisions prises, de remplir leurs missions, en particulier de représentation lors des championnats de France et des AG des ligues.

- 5 réunions de bureau : 8 janvier, 15 mai, 25 septembre, 29 octobre, 11 décembre 2019
- 5 réunions du comité directeur : 26-27 janvier, 1-2 mars, 28 mars, 19-20 juillet, 22 novembre 2019
- L'assemblée générale qui s'est déroulée le 30 mars 2019 au CREPS de Bourges. Comme d'habitude, cette journée a également permis la tenue du conseil national consultatif des sportifs du Sport Adapté, moment essentiel pour donner la parole aux représentants de nos sportifs ainsi que le conseil national des parents. L'assemblée générale a été précédée par la semaine fédérale.
- Les présidents de ligues ont participé au conseil des présidents de ligues le 14 juin au centre international de séjour de Lyon.

au sein du service communication, en lien avec Sandrine Destouches.

Un mouvement des cadres techniques en 2019

- Au sein de la DTN
 - » Un départ d'un CTN : Romain Straub a choisi de rejoindre la DRJSCS de la région AURA
 - » Arrivée de deux CTN :

Philippe Com (CTN), avec une mission régionale en Centre Val de Loire

Julie Vandewalle (CTN), avec une mission régionale dans les Hauts de France.

Changements intervenus au siège en 2019

- Départ de Manon Martel : elle n'a pas été remplacée. Les questions sur l'assurance sont suivies par la MAIF, en lien avec Richard Magnette. Les questions juridiques seront traitées par quelques élus pour ce qui a trait à la vie associative et en lien avec le COSMOS pour les autres sujets.
- Départ de Maxime Tessier, du service Trans'Formation. Thierry Bénaut a été recruté pour le remplacer.
- Départ de Céline Massanet. C'est Jeremy Rabu qui est chargé du suivi des championnats de France.
- Retour de Sandra De Crescenzo, qui assure le secrétariat médical, la gestion des licences, le recouvrement des créances.
- Recrutement de Sébastien Montion pour travailler



LES LICENCES

Gestion des licences

Sandra De Crescenzo est en charge de la gestion des licences avec Mathilde Lienhardt, salariée à temps partiel.

Cette année a connu une période chaude en début de saison avant le retour de Sandra De Crescenzo.

Chaque année, à la suite de vos retours, nous proposons à notre prestataire informatique N'juko de nouvelles modifications afin d'améliorer notre service auprès des adhérents, notamment l'édition de documents administratifs.

Des problèmes sont apparus lors de la prise de licence, notre prestataire en a été informé aussitôt, la situation s'est améliorée mais le problème n'est pas totalement résolu. Une rencontre a été effectuée pour échanger sur l'évolution de ce dossier.

Les documents des licences et affiliations de la saison 2020-2021 seront disponibles en juin.

L'assemblée générale de Bourges s'est prononcée entre 3 options sur les tarifs des licences, applicables pour la saison sportive 2020 / 2021

1. Augmentation de 1 € pour le développement de 2 projets : activités motrices et Sport adapté et autisme.
2. Augmentation de 3 €, pour le développement de 3 projets : activités motrices, Sport adapté et autisme, développement communication.
3. Maintien du tarif.

Résultat du vote

1 – POUR, 3 217 voix, 27,09 %

2 – POUR, 8 422 voix, 70,92 %

3 – POUR, 37 voix, 2,00 %

4 – Abstention, 317 voix

En conséquence, les tarifs sont les suivants :

Prix des licences saison 2020 / 2021

Adulte 28 €

Jeune 23 €

Autre pratiquant 28 €

Dirigeant ou bénévole 28 €

Licence découverte 6 €

Officiel, Juge et arbitre 6 € *possibilité de prise en charge par la FFSA (sous condition).*

L'assemblée générale a adopté le tarif des droits d'affiliation avec **10 690 voix POUR** soit 89,40 %.

En conséquence, les tarifs de la saison 2020 / 2021 sont les suivants :

Prix des affiliations saison 2020-2021

Moins de 16 licenciés 80 €

de 16 à 60 licenciés 120 €

de 61 à 100 licenciés 150 €

de 101 à 150 licenciés 190 €

de 151 à 200 licenciés 230 €

plus de 201 licenciés 270 €

NB : Cotisation à la FFSA pour membre associé 100 €

Rappel sur le certificat médical

Un décret en date du 12 octobre 2016 confirme que le certificat d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique d'un sport est valable 3 ans. Il s'impose à toutes les fédérations. Le comité directeur souhaitait que la périodicité minimale du certificat pour la pratique loisir soit annuelle. Il a fait part de son inquiétude, en lien avec le risque de voir une maladie non déclarée. Bon nombre de nos sportifs sont dans l'incapacité de préciser leurs antécédents médicaux ou maladies en cours. De même des tuteurs peuvent refuser de remplir un auto-questionnaire demandé chaque année. Enfin la population du SA est fragilisée si elle est privée du dépistage que constituait la visite médicale, en lien avec le certificat annuel d'absence de contre-indication à la pratique. La demande fédérale n'a malheureusement pas abouti.

Rappel sur les modalités de prise de licences

- Licence **adulte** (compétitive ou non)
- Licence **jeune** (compétitive ou non)
- Licence **juge et arbitre**, elle est soumise à la présentation d'un certificat médical pour les juges et arbitres exerçant dans les sports collectifs et le ski
- Licence **autre pratiquant**, uniquement non compétitive, ne donnant aucun droit à participation à des compétitions fédérales, du niveau départemental au niveau national. Elle permet entre autres aux familles et amis de participer aux activités des clubs en loisir
- Licence **découverte**, valable pour une seule rencontre non compétitive. Elle est délivrée par un CDSA ou une ligue et peut être renouvelée 2 fois dans la saison. A titre expérimental, **une licence découverte « autre pratiquant »** sera créée la saison « prochaine »
- Licence **multi clubs** (qui permet à tout sportif licencié dans un club SA d'intégrer un autre club SA –section SA d'un club ordinaire ou autre club FFSA– afin de pratiquer une nouvelle activité ou de se perfectionner, sans prendre une nouvelle licence SA)



Le forfait licence développement est une modalité spécifique de prise de licence, accessible à toutes associations FFSA qui proposent des activités en direction de services ou d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Il est possible de prendre autant de licences « dirigeant » que nécessaire.

LA CLASSIFICATION

Le système de classification des sportifs en compétition a remplacé le système des 3 divisions dès la rentrée sportive 2017 / 2018.

En 2019, la FFSA a enregistré 101 demandes de modifications de classes, émanant de 45 associations, ont été traitées. Sur ce chiffre, 13 demandes sont dues à des problèmes techniques lors de la passation du questionnaire. 88 demandes de changement ont été consécutives à une évolution du niveau global du sportif (régression, vieillissement, maladie...) et impactant plusieurs domaines questionnés.

La commission nationale de classification a intégré 5 nouveaux membres afin de faire participer quelques représentants d'associations qui ont adressé des courriers de mécontentement ou de propositions à la fédération. La commission compte désormais 12 membres.

SPORT ADAPTÉ JEUNES

Quelques chiffres

- 7 803 licences SAJ non compétitives
- 6 841 licences SAJ compétitives

1 069 rencontres SAJ, dont :

- 431 rencontres SAJ « Je découvre »
- 332 rencontres SAJ « Je joue »
- 306 rencontres SAJ « Je m'entraîne »

51 porteurs de projet en 2018-2019 : bilan qualitatif
Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive des jeunes en situation de handicap

- au plan territorial : meilleur maillage, déploiement du réseau des référents
- au plan sectoriel : diversification de l'offre de pratique, développement du sport non compétitif.

Les jeux nationaux SAJ : focus sur une nouvelle finalité nationale :

- 2ème édition du 21 au 23 mai 2019 en Occitanie (Plage Sud Grau-du-Roi) avec 242 sportifs, 41 équipes, 9 régions représentées, 96 accompagnants, 114 bénévoles. Les effectifs ont plus que doublé en 1 an !

Les championnats de France spécifiques SAJ répondent à la demande des plus jeunes et permettent aux commissions sportives nationales de mieux calibrer l'organisation des autres championnats de France.

INFORMATIQUE

Siaka Mansaly et Abdeslam Tahraoui assurent l'ensemble du travail informatique fédéral :

- l'inscription aux compétitions en ligne est actuellement en cours de développement et devrait voir le jour prochainement.
- la base informatique des SHN (développement et base ministérielle)
- la base licences
- la base calendrier sportif qui est à améliorer
- la base du calendrier des formations organisées par le service Transformation qui doit évoluer.

Certaines ligues et comités départementaux ont adopté le système de visioconférence « Lifesize » proposée par la fédération.

Un nouveau site Internet verra le jour en 2020, ce site sera plus convivial, plus instinctif et surtout plus complet.



FORMATIONS

Une part de l'activité de formation n'apparaît pas directement. En effet, Trans'Formation apporte un soutien à certaines ligues en particulier celles qui s'engagent dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de CQP « moniteur en sport adapté » (formation de formateurs, de tuteurs, implication dans certaines étapes de certification, analyse de pratique des coordonnateurs de ces dispositifs).

De plus une multitude d'actions pilotées sont menées sur les territoires (temps de sensibilisation, interventions dans différents UFR-STAPS, IRTS, CREPS ou autres).

La revitalisation de la commission « formation », sous la responsabilité d'Olivier Grin et associant des ligues structurées dans le champ de la formation, devrait permettre d'avoir une appréciation plus fine de l'ensemble des actions conduites ainsi que des enjeux liés à leur développement.

Les AQSA

Il y a eu une forte progression du nombre de modules d'AQSA organisés. Cela démontre une dynamique territoriale très forte. Certaines de ces actions d'ailleurs sont générées directement par les organismes de formation de certaines ligues. Nous pouvons observer, que l'offre et la demande se croisent, car le nombre de stagiaires en AQSA est passé de 171 (2017) à 433. Il sera nécessaire de conserver une attention particulière à ce phénomène afin de savoir s'il est juste cyclique ou s'il s'agit d'une tendance pérenne.

Espérons que ces formations d'AQSA, par la découverte concrète des publics, des actions des territoires, assurent une mission de développement permettant la création de sections « Sport Adapté », le nouage de partenariats et l'engagement de certains stagiaires auprès d'associations, de comités ou de ligues.

Les formations qualifiantes et diplômantes – un développement - de nouvelles propositions

La fédération dispose d'une filière de formation à vocation professionnelle structurée, allant de diplômes fédéraux (initiateurs), au CQP (moniteur en sport adapté), au DEJEPS (activités physiques et sportives adaptées) et au DESJEPS (sport adapté) avec des passerelles entre les différents dispositifs afin de faciliter les trajectoires professionnelles.

Ce domaine de formation connaît également une évolution conséquente mais qui est liée à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (DESJEPS, DU « autisme et médiations corporelles »).

Nous constatons que l'offre de DEJEPS perdure chaque année et en 2019, il y a plus d'inscrits.

Après la réforme territoriale et la mise en œuvre de grandes régions, du fait également que le nombre de cadres techniques nationaux demeure stable, de nouveaux métiers se structurent comme celui de directeur(rice) de ligue. De nouvelles coordinations apparaissent également. L'un des enjeux de la fédération est de favoriser l'accès à de nouvelles qualifications pour ces salariés des ligues et comités en cohérence avec leurs emplois. Il est par exemple envisagé de proposer un DESJEPS « animation sociale et culturelle – direction de structure et de projets ».

Le développement des PERF conduit également au développement de nouvelles compétences sur les territoires. Afin de répondre à ces nouveaux besoins, nous allons proposer prochainement un DESJEPS « sport adapté » qui sera tourné vers ces métiers.

Il demeure un domaine dans lequel nous avons de gros efforts à faire : celui des diplômes fédéraux. En effet, les formations d'initiateur en sport adapté par discipline ou en activités motrices, d'entraîneur sont pratiquement inexistantes.

Toutefois, un secteur est en plein développement au niveau fédéral, c'est celui des formations d'arbitres, d'officiels sous la responsabilité des commissions sportives, qui permet à la fédération de disposer de son propre corps d'officiels.

Autres domaines – un tassement conjoncturel ?

Les trois autres domaines de formation : formations du programme national, « formations en intra et autre » (formation continue des CTF en particulier) sont en plus ou moins importante contraction au regard des années antérieures. Dans un marché fortement concurrentiel, nous parvenons tout de même à réaliser des actions sur des thématiques variées (balnéothérapie, activités motrices, animation d'activités physiques ou corporelles auprès de personnes à mobilité réduite, éthique et responsabilité dans le soin ou l'éducation ...).

Le domaine qui intéresse plus particulièrement la formation continue des CTF, s'il est en réduction importante, cela s'explique aisément : pas de regroupement national des CTF en 2019 et pas non plus de colloque ou de journées d'études. Au-delà, il existe un réel dispositif de formation continue pour les salariés des ligues et comités. Il est essentiel pour permettre aux différents acteurs de comprendre les enjeux de développement de la fédération à partir de leur place pour envisager ensuite les projets et actions à



développer sur leur territoire. Ce sont ainsi de nouvelles compétences qui émergent, indispensables.

L'avenir – Réformes et incertitudes mais toujours des projets

A partir du 1er janvier 2019 une réforme structurelle de la formation professionnelle est rentrée en jeu. Les modes de financement, de prise en charge des actions, les acteurs, les modalités d'organisation des formations vont profondément changer. Les « contraintes » réglementaires pour les organismes de formation vont s'accroître. Quelle sera la place de la fédération dans ce nouveau paysage, des organismes de formation des ligues ? Il sera indispensable qu'il puisse y avoir, via la commission « formation » de la FFSA un ensemble d'acteurs pouvant mutualiser les besoins, les outils ... Ces évolutions auront un impact financier.

Autre source d'incertitude, la nouvelle gouvernance du sport avec la mise en place de l'agence nationale du sport. La place de l'État évoluant, il y a une forte probabilité que l'autorité garantissant les qualifications et les diplômes ne joue plus tout à fait ce rôle à l'avenir. Des prérogatives relevant exclusivement du périmètre du ministère des sports risquent d'être assumées par d'autres acteurs de l'agence.

Dans le domaine des qualifications, nous allons dans la phase de renégociation des CQP avec la branche du sport. L'un de nos objectifs est d'engager également des négociations avec la branche « médico-sociale » afin d'étudier le développement d'un CQP « interbranches ».

Des projets devraient se concrétiser en 2019 et 2020 :

- deux nouvelles « formules » du DESJEPS vont être mises à l'étude pour ceux qui sont dans des fonctions de direction de structure ou de direction de projet, pour ceux qui sont impliqués dans la coordination des PERF ;
- étude de la création de deux nouveaux diplômes universitaires avec l'université de Strasbourg (champs du polyhandicap et de la santé mentale) ;
- conception de dispositifs diplômants en sport adapté intégrés aux formations d'éducateur spécialisé, de moniteur-éducateur et d'auxiliaire éducatif et social permettant de finaliser ultérieurement un CQP ;
- développement d'une offre de formation d'initiateurs en sport adapté ;
- développement de l'offre de modules 2 pour l'AQSA ;
- une plus grande coordination entre les actions nationales et territoriales ;
- mais aussi une évolution de Trans'Formation avec

- la réforme de la formation professionnelle et accompagner les ligues dans leur développement de l'offre de formation.

LES ASSURANCES ET LE RGPD

Beaucoup de demandes sur les assurances et sur le règlement général sur la protection des données (RGPD) parviennent à des élus nationaux. Il est fort dommage que les clubs n'aient pas le premier réflexe de se renseigner auprès de leur CDSA ou de leur ligue avant d'interroger le national.

Sur notre Intranet, vous trouverez toutes les informations utiles sous l'onglet « juridique ».

Rappel important

- La liste des disciplines actuellement exclues des garanties dans le cadre du contrat avec la MAIF, en particulier :
 - » Les sports utilisant des engins terrestres, aériens ou nautiques à moteurs
 - » La chasse
 - » La spéléo, le rafting, le ski nautique, hors initiation ou découverte encadrée par un professionnel de l'activité

Les clubs ou CDSA qui feraient pratiquer ces disciplines sont invités à s'assurer de leur côté ou demander à la MAIF une garantie complémentaire.

- Il y a nécessité absolue pour l'ensemble des CDSA et ligues d'inscrire dans le logiciel en ligne de la base informatique, l'ensemble des calendriers sportifs sur les différents territoires. Toutes les manifestations doivent y être « entrées ». Si elles ne le sont pas, il est rappelé que la responsabilité personnelle du président du CDSA ou de la ligue concernée peut être engagée en cas d'accident.
- Nous vous rappelons pour mémoire la condamnation du CDSA 86 à la suite d'une noyade d'un participant à une journée aquatique sous l'égide du CDSA en 2012 à Poitiers.



LE JURIDIQUE

Manon Martel n'étant pas remplacée, nous invitons les ligues et les CDSA à se rapprocher des organismes partenaires du mouvement sportif dans les territoires, spécialisés dans l'accompagnement des associations dans leur fonction d'employeur. Il existe dans chaque département une ou plusieurs associations, intégrées au réseau « profession sport & loisirs », en liaison étroite avec les DDCS, DRJSCS, les CDOS et CROS. Elles accompagnent les acteurs locaux (associatifs, collectivités...) dans la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi/formation et de développement local. Elles apportent des solutions techniques, juridiques dans les démarches d'employeurs

Actuellement, de nombreuses demandes de renseignement parviennent sur les boîtes email des élus nationaux. Le processus normal est d'interroger vos comités départementaux, vos ligues. Sur le site Intranet sous l'onglet « Juridique » vous trouverez également de nombreuses réponses à vos interrogations.

LA CAISSE NATIONALE SOLIDARITÉ AUTONOMIE (CNSA)

Notre président s'est fortement impliqué sur ce dossier. La présidente de la CNSA a conforté la FFSA dans son rôle de dispositif inclusif mais la CNSA nous a rappelé qu'elle n'a pas à vocation à financer des emplois.

Les dernières négociations ont permis le maintien de l'aide complémentaire (8 000 €) pour le financement des postes ESQ jusqu'au 31 décembre 2020.

La CNSA entend par inclusion la « prise en compte de l'expression de la personne en situation de handicap ». Elle a reconnu publiquement que la FFSA, par ses actions, se situe bien dans cette démarche de construction d'une « société inclusive ».

LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

L'État a mis en chantier un travail important sur une nouvelle gouvernance du sport en France, avec une nouvelle conception basée sur :

- un abandon d'une organisation hiérarchique impulsée essentiellement par l'État
- une organisation fondée sur une analyse et un accompagnement des demandes ;
- un État garant ;
- des financements publics à redessiner ;
- la performance sportive et le haut niveau.

La nouvelle gouvernance du sport a été redessinée autour des principes suivants :

- une agence nationale du sport (un GIP) ;
- une entité pour la « haute perf olympique et paralympique » ;
- une entité pour le « développement des pratiques » par le mouvement fédéral, le mouvement territorial, les réseaux non fédéraux ;
- une organisation collégiale territoriale, « les conférences régionales du sport ».

La création de l'agence nationale du sport a été effectuée le 2 avril 2019.

Cette composition comprend des voix selon la répartition suivante :

- 30 % pour le mouvement sportif,
- 30 % les collectivités territoriales,
- 30 %, pour l'Etat,
- 10 % pour le secteur économique.

Le budget prévisionnel de l'agence comprend en dépenses :

- une part nationale permettant le financement des postes d'ESQ, du domaine « héritage société », de l'audiovisuel,...
- une part territoriale destinée aux projets des associations, comités et ligues.
- Une partie du financement du mouvement sportif sera consacrée au « développement du sport ». Cette aide permettra aux fédérations de décliner leur projet fédéral.

Dans chaque région est créée une « conférence régionale du sport » et une « conférence des financeurs ». Ces deux instances interviendront dans l'analyse des projets à mettre en place en région, issus de la concertation entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales et en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclues entre l'État et l'Agence nationale du sport. Leurs financements seront décidés par les conférences régionales des financeurs.



LE COMITÉ PARALYMPIQUE SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

Le CPSF a commencé à déployer dans chaque région un agent territorial du CPSF. Appelés « référents paralympiques régionaux », ces emplois dans les 13 régions sont financés sur des fonds de l'Agence nationale du sport et du ministère. Nos ligues sont actuellement mobilisées pour travailler avec les référents déjà en poste, chargé d'établir un état des lieux du sport handicap dans la région.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE VIRTUS ET INAS

Certains pays avaient demandé un changement de nom de notre fédération internationale INAS. C'est chose faite à la dernière assemblée générale de l'INAS. Un nouveau nom a été adopté, celui de « VIRTUS ».

La France s'est portée candidate à l'organisation des prochains Global Games en 2023. La ville de Vichy a fait acte de candidature.

TOMBOLA FFH / FFSA

La FFH organise une tombola pour les prochains jeux paralympiques. Elle nous propose de nous faire bénéficier de cette opportunité et de nous y associer. Le logo FFSA sera sur tous les billets et les affiches. Les carnets seraient en vente par les associations qui pourraient bénéficier d'une partie de la vente. Ces clubs ne prendraient pas de risques, car les invendus seront repris.

Un bonus serait réalisé pour les associations qui vendraient leurs 50 carnets. Sur chaque billet, vendu au tarif de 2 €, 60 % revendrait au réseau FFSA soit 1,20 €, 40 % à la FFH qui prend en charge les frais d'impression, envoi, achats des lots, de gestion...

Sur ce qui revient à la FFSA, le comité directeur a adopté que sur chaque billet 1 € revienne au club et 0,20 € à la fédération.

LA COMMUNICATION

Les objectifs de communication

1. développer une stratégie d'opinion afin de faire du sport adapté un enjeu de société ;
2. développer un réseau de partenaires de la fédération et du sport adapté ;
3. structurer un réseau de relais : CD, ligues, clubs, licenciés ...

L'équipe a été renforcée avec l'arrivée de Sébastien.

Le site Internet est en refonte et mise en place de référents en région.

LE CONSEIL NATIONAL DES PARENTS

Le conseil national des parents a élaboré une charte du supporter qui est présentée à chaque supporter de nos équipes de France dans les compétitions aussi bien en France qu'à l'étranger.

RAPPEL SUR L'ÉGIBILITÉ

- **1er cas** : La personne a été orientée dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Ces établissements devront être en mesure de fournir une attestation sur la situation présente ou passée de la personne.

Si elle exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA, la personne sera, de droit, éligible à la FFSA.

Pour toute contestation ou sur un cas particulier, voir au 3e.

- **2e cas** : La personne ne se trouve pas dans le cas n°1 et exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA. Elle devra fournir à son association sportive un certificat-type, fourni par la FFSA, qui atteste de ses incapacités dans au moins deux des 4 domaines suivants (l'autonomie, la communication, la socialisation, la motricité), et qui impactent sa pratique dans le Sport Adapté.

- **3e cas** : Tout cas litigieux ou spécifique n'ayant pu être traité ni par le 1e ni par le 2e, ainsi que pour toute réclamation relative à l'éligibilité d'une personne au sein de la FFSA, sera examinée par une commission d'éligibilité nationale FFSA, créée à cet effet, qui donnera, après instruction et examen du dossier, son avis sur l'éligibilité de la personne concernée. La décision finale sera prise par le bureau ou le comité directeur fédéral.



RAPPEL SUR LES PÔLES D'EXCELLENCE RÉGIONALE ET DE FORMATION (PERF)

La FFSA a construit, conformément à une demande ministérielle adressée à toutes les fédérations sportives, un « projet de performance fédérale » (PPF). Il a été présenté et adopté par le comité directeur en juillet 2017. Le PPF est la déclinaison de la stratégie ministérielle en matière de haut niveau, en tenant compte de la singularité de chacune des fédérations.

Faisant partie du programme d'accession au sport de haut niveau, il prévoit sa déclinaison en régions avec un pôle d'excellence régionale et de formation (PERF) par région.

Ainsi au Sport Adapté, les PERF ont été mis en place en 2018. Ils comprennent un coordonnateur (CTF, un membre de l'ETR, une personne qualifiée). Les enjeux des PERF sont d'inscrire la politique Sport Adapté de haut niveau dans la région, de créer un outil fédéral qui articule haut niveau et pratique de masse, de structurer le repérage et la détection des sportifs en région, de s'inscrire dans les plans de financements territoriaux (CR, DRJSCS...).

Ils poursuivent 5 missions :

- Assurer l'accompagnement et le suivi des entraînements des sportifs listés sportifs espoirs dans les clubs pôles.
- Mettre en œuvre l'entraînement des meilleurs sportifs régionaux y compris les non-listés sportifs espoirs.
- Suivre et contrôler le processus d'éligibilité et le suivi médical entre les stages nationaux.
- Travailler sur le repérage des sportifs à potentiels en relation avec la commission sportive nationale de la discipline. La définition de chaque méthode de repérage et de suivi des sportifs fait l'objet d'une proposition liée à la discipline, sa culture et son niveau de développement.
- Être le relais du CNASEP pour les relations de proximité avec l'environnement humain de la prise en charge du sportif.

RAPPEL SUR LE LABEL FÉDÉRAL DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le « label fédéral » facturé aux COL des championnats de France comprend entre autres

- **Une dotation matérielle comprenant**
 - » les médailles de la compétition (or, argent, bronze) dans les 3 classes ;
 - » un cadeau fédéral à chaque sportif ;
 - » une tenue pour l'ensemble des officiels (arbitres

et juges-arbitres) ;

- » une à trois caisses de champagne Alain Guillaume ;
 - » un tour de cou pour chaque sportif afin d'y accrocher le badge de la compétition ;
 - » les dossards des sportifs ;
 - » un kit de communication personnalisé et adapté à vos besoins que vous conserverez à l'issue de la manifestation.
- **Des services à la disposition du Col**
 - » une boîte à outils disponible sur « l'espace club » ;
 - » la promotion et la diffusion des supports réalisés ;
 - » le prêt d'outils de communication ;
 - » la boutique FFSA pour vos commandes à moindre coût ;
 - » un reporter pour une couverture vidéos / photos ;
 - » un modèle de badge.
 - **Le soutien et l'accompagnement d'une équipe de techniciens fédéraux**
 - » au plan technique par la commission sportive nationale de la discipline ;
 - » au plan organisationnel par le DTF nommé sur le championnat ;
 - » au plan budgétaire et logistique par le coordinateur FFSA du service « championnats » ;
 - » au plan de la réalisation des outils et supports de communication par la cellule infographique du siège fédéral.

Par ailleurs, pour les COL organisant pour la première fois un championnat de France dans une discipline, possibilité de se rendre sur le championnat à N-1 afin d'évaluer les besoins logistiques et organisationnels. La FFSA prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de deux personnes.



DES RELATIONS PERMANENTES AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA FÉDÉRATION

1. Le président n'a pas ménagé ses efforts pour rencontrer régulièrement les représentants de notre ministère de tutelle, ministre des sports mais aussi la secrétaire d'État aux personnes handicapées en personne, le directeur des sports et ses collaborateurs ainsi que le directeur de l'Agence nationale du sport. Ces audiences ont permis de promouvoir encore davantage la fédération au plus haut niveau de l'État et d'aborder avec eux les thèmes qui traversent la vie fédérale.
2. La FFSA a renouvelé sa convention avec la FF de basket-ball, signée le 25 janvier 2020.
3. Nous n'avons jamais été autant sollicités pour des rencontres, voire des projets de conventions. Certaines fédérations souhaitent se positionner en vue de demander au ministère d'inscrire le « para sport » dans leur prochaine délégation 2020 2024. Nous sommes vigilants sur ces démarches. Nous devons continuer le travail de structuration interne pour la maîtrise de nos disciplines pour lesquelles nous exerçons notre délégation. Nous devons affirmer et montrer notre indépendance dans la gestion de nos disciplines, avec des entraîneurs sport adapté, des officiels, arbitres, juges FFSA, tout en conservant un partenariat constructif avec les fédérations délégataires.
4. En liaison permanente, depuis longtemps, avec les associations gestionnaires du milieu médico-social ou représentatives des personnes en situation de handicap mental ou psychique, les élus fédéraux désignés à cet effet n'ont pas ménagé leur engagement pour créer ou entretenir des liens de collaboration. La FFSA s'est efforcée d'être représentée systématiquement dans les instances nationales en particulier de l'APAJH, des PEP, pour faire entendre la voix du Sport Adapté.
5. La FFSA est présente et active au sein de la vie sportive internationale du Sport Adapté. Marc Truffaut, notre président, est le président de la fédération internationale VIRTUS (ex INAS).
6. Jean-Claude Wach est le président de la Confédération internationale francophone du Sport Adapté et de la culture (CIFSA).
7. La fédération entretient toujours de bonnes relations avec ses partenaires fidèles : Malakoff Humanis, Société Générale, Fonds Handicap et Société, Actuyan SAS et Idema Sport notamment. Le partenariat avec l'AMIH du groupe des Mousquetaires a été renouvelé notamment pour les championnats de France. Nous tenons aussi à saluer l'investissement et l'intérêt de la fondation Française de Jeux dans son accompagnement du Sport Adapté Jeunes. La commission pilotée par Sandrine Destouches souhaite davantage solliciter de nouveaux partenaires. Ce sera l'objectif prioritaire de la nouvelle paralympiade. Tous les partenaires de la FFSA figurent sur le site internet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (MODIFICATIONS STATUTS) ET ORDINAIRE

A la suite aux « dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées » inscrites dans le Code du Sport, le décret du 9 août 2017 fait obligation aux fédérations, ses instances déconcentrées de modifier leurs statuts et les mettre en conformité. Il est rappelé en particulier que le mandat du comité directeur « expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les jeux paralympiques d'été ».

Les AG des CDSA et des ligues doivent agir de même. En raison de la crise sanitaire, les assemblées extraordinaire et ordinaire fédérales se dérouleront de façon exceptionnelle par visioconférence le samedi 13 juin en matinée et le vote par Internet samedi 13 juin après-midi.

L'AG électorale de la FFSA se déroulera le 27 mars 2021 en région parisienne, elle sera précédée par la semaine fédérale.



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de la création de l'agence nationale du sport, il a été décidé de responsabiliser les fédérations en leur permettant de décliner au niveau territorial leurs objectifs de développement à travers la mise en œuvre des projets sportifs fédéraux (PSF).

Cela se traduit concrètement par l'évolution du mode d'instruction des dossiers de demande de subvention PSF (ex CNDS) 2020, désormais confiée aux fédérations sportives.

Pour 2020, la part territoriale déléguée par l'État à l'ANS et destinée à la FF Sport Adapté pour ses clubs, comités et ligues, s'élèvera à environ 1 400 000 €, hors enveloppes destinée aux subventions pour l'emploi, l'apprentissage, l'opération « aisance aquatique » et l'accompagnement des Outre-Mer. Ces crédits restent gérés par les services déconcentrés de l'État selon les modalités précédentes (chaque subvention doit faire l'objet d'une demande spécifique). Les ligues sont invitées à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier éventuellement de ces aides.

La FFSA, respectant les 3 objectifs opérationnels déterminés par l'agence nationale du sport (« développement de la pratique », « développement de l'éthique et de la citoyenneté », « promotion du sport santé ») a retenu et déposé auprès de l'ANS des dispositifs (5 maximum par objectifs) et des actions susceptibles d'être accompagnées financièrement par l'ANS.

Tous les demandeurs de subventions devront utiliser l'outil informatique « compte asso » pour faire leur demande de subventions.

Comme l'an passé, le seuil minimum d'une demande de subvention pour un club reste fixé par l'ANS à 1 500 € (abaissé à 1 000 € pour les clubs dont le siège social est situé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)).

Les modalités pratiques de ce dispositif seront présentées à la semaine fédérale du Cap d'Agde du 26 au 28 mars prochaine. Il a été demandé aux ligues et aux CDSA de désigner un CTF référent du PSF. Ils auront une formation spécifique au Cap d'Agde pour aider les clubs à faire leurs demandes de subvention.

Le dossier PSF de la FFSA est actuellement à l'étude à l'ANS. La FFSA adressera aux clubs, CDSA et ligues une note de cadrage, document important qui explique dans le détail tout le dispositif FFSA des demandes de subvention.

Une commission nationale d'instruction des dossiers travaillera de mai à juin sur la vérification des dossiers de demandes de subvention, sur les conditions d'éligibilité des dossiers. Les CDSA et les ligues seront associés à participer à cette étape du dispositif.

Après le travail d'instruction il reviendra à une commission nationale FFSA d'attribution de proposer un montant de subvention pour chaque bénéficiaire (club, comité départemental et ligue) qui sera transmis à l'ANS.



UNE MOBILISATION DES ÉLUS SUR DES SECTEURS D'ACTIVÉS

Ne voulant pas empiéter sur les rapports de mes collègues élus, en charge des grands secteurs d'activité de la fédération, permettez-moi de vous dire quelques mots sur des axes qui ont mobilisé l'ensemble des élus :

- La vie fédérale a mobilisé notre président délégué, Henri MIAU, toujours à l'écoute des CDSA et des ligues qui peuvent lui poser toutes questions relatives à leur fonctionnement statutaire, lui demander conseils, lui faire remonter propositions, critiques ou suggestions. Il préside en outre la commission classification.
- La commission, études et recherches : cette commission, est pilotée par Olivier Grin, élu du comité directeur et Isabelle Caby, en lien avec Anne Marcellini. Elle est au service du développement, de la notoriété et de l'image du Sport Adapté dans le milieu médico-social et le milieu universitaire.
- La commission formation ; cette commission est pilotée par Olivier Grin. Le nouveau souffle de cette commission, associant des ligues structurées dans le champ de la formation, doit permettre d'avoir un regard plus précis sur l'ensemble des actions conduites par le service Formation ainsi que d'analyser avec lui les enjeux liés au développement de la formation. Le service formation de la FFSA (Trans'Formation), dirigé par Patrick Bidot (CTN), est dans une conjoncture en pleine évolution de la formation professionnelle.
- La commission médicale et la commission nationale d'éligibilité : les travaux de ces commissions, animées par Catherine Fayollet, médecin fédéral national, vous seront présentés à la suite du rapport du secrétaire général. La fédération investit dans le champ sport et autisme et sport et psychiatrie. La commission Handicap psychique créée est composée de Henry Roig, Yves Obis, Marie Josée Lallart, Jean Claude Wach et Catherine Fayollet, elle a déjà rencontré 6 régions. Il existe une offre sportive pour cette population mais insuffisamment connue et valorisée.
- Le groupe de suivi des salariés du siège : animé par Henry Roig, en termes de gestion du personnel du siège.
- « L@ boutique » et la valorisation des bénévoles sont pilotées par Colette Féron Grenouilleau.
- La commission communication est animée par Sandrine Destouches qui a travaillé notamment sur la nouvelle stratégie de communication. La communication se veut outil de valorisation de projet fédéral et permet la mise en avant des 4 axes fédéraux.
- La commission partenariat animée par Sandrine Destouches, Bruno Hennebelle et Colette Féron Grenouilleau.

CONCLUSION

Les sujets abordés lors de cette saison ont été très nombreux.

- Des résultats sportifs exceptionnels, avec un grand événement, celui des « Global Games » qui se sont déroulés à Brisbane avec la présence de 83 sportifs avec des résultats flatteurs qui montrent l'excellence de notre fédération.
- La fédération est attentive aux changements permanents et vient en soutien de vos actions
- Une communication qui progresse rapidement, de nouveaux outils informatiques vont voir le jour rapidement.
- Un groupe va piloter la réflexion sur les nouveaux modèles économiques.
- Le PSF (ex CNDS) sera le dossier principal que la fédération devra instruire pour cette année. Elle favorisera les associations, les comités départementaux et les ligues qui sont en phase avec le projet fédéral et nos règlements sportifs.
- Le guide du dirigeant, la labellisation des clubs devraient occuper la fédération en 2020.
- N'oubliez pas de vous porter candidats lors des élections des comités départementaux, des ligues voire de la fédération.

Je sais qu'au sein de vos ligues, de vos comités, de vos associations, vous êtes les acteurs et animateurs essentiels du projet fédéral sur les territoires. Pour cela, je vous en remercie. L'ensemble des actions multiples accompagne en permanence l'évolution de notre fédération.

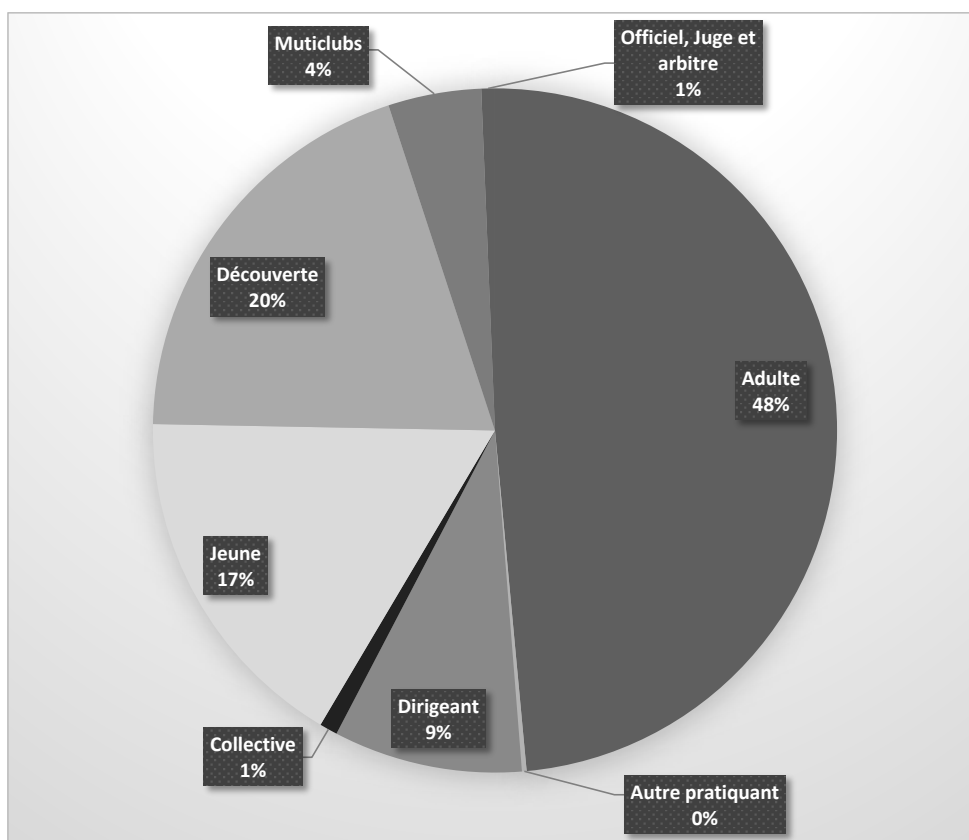
Joël RENAULT
Secrétaire général



RAPPORT D'ACTIVITÉS

LES LICENCES

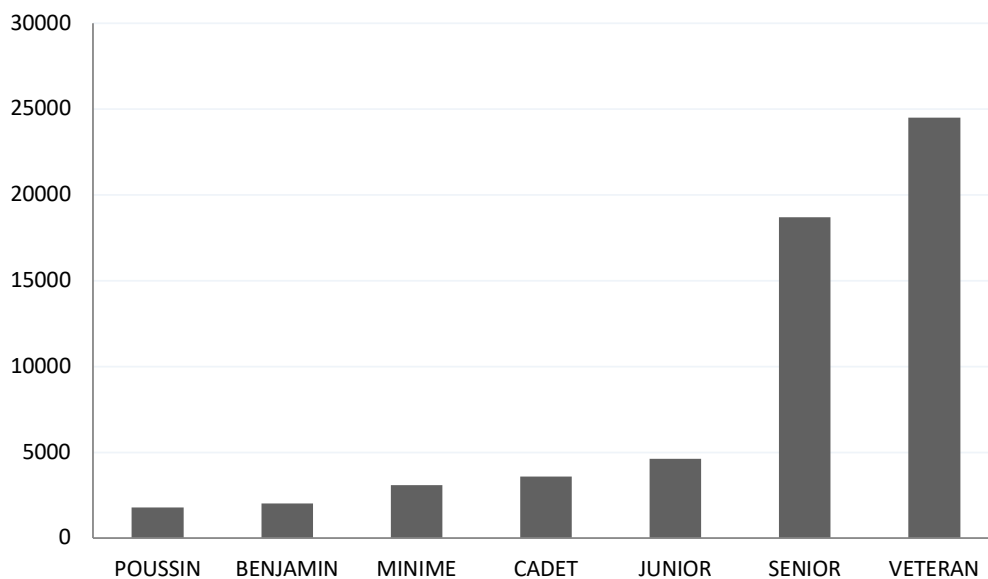
Nombre de licenciés par type de licence 2018/2019



Licenciés par type de licence	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Licence Adulte	31108 (23154 licences compétitives et 7954 licences non compétitives)	32220 (22838 licences compétitives et 9382 licences non compétitives)	32981 (22713 licences compétitives et 10268 licences non compétitives)	32348 (17548 licences compétitives et 14800 licences non compétitives)	31621 (17720 licences compétitives et 13901 licences non compétitives)
Licence Jeune	10111 (8738 licences compétitives et 1373 licences non compétitive)	10342 (8176 licences compétitives et 2166 licences non compétitive)	11559 (8176 licences compétitives et 2166 licences non compétitive)	10987 (6778 licences compétitives et 4209 licences non compétitives)	10934 (6841 licences compétitives et 4093 licences non compétitives)
Licence Dirigeant ou Bénévole	5088	5167	5285	5312	5816
Autre pratiquant	-	549	115	129	143
Licence Découverte	8982	11279	11724	12292	12814
Licence Officiel, Juge et arbitre	438	399	393	248	418
Licence Multiclubs	429	500	1224	2121	2866
Licence Collective	330	360	555	465	555
Total général	56486	60816	63836	63902	65167



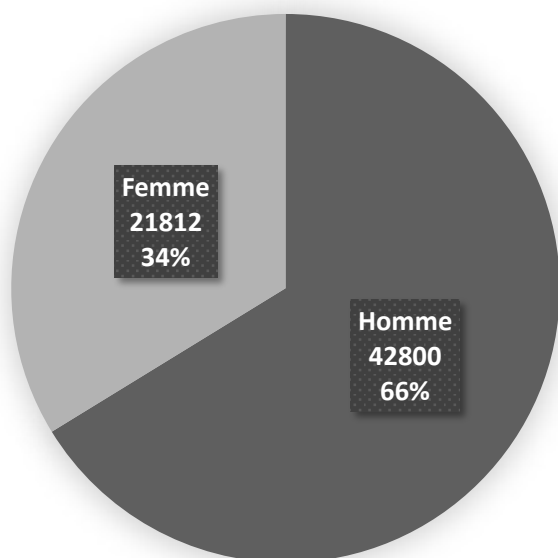
Nombre de licenciés par catégorie d'âge 2018/2019



Licenciés par catégorie d'âge		2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
POUSSIN	< 10 ans	1611	2132	1725	1886	1773
BENJAMIN	Entre 10 et 11 ans	1693	1881	1884	1976	2004
MINIME	Entre 12 et 13 ans	2754	2822	2886	2808	3075
CADET	Entre 14 et 15 ans	3402	3831	3662	3356	3593
JUNIOR	Entre 16 et 17 ans	3478	2943	3567	4653	4606
SENIOR	Entre 18 et 33 ans	16536	18192	19156	18030	18696
VETERAN	> 33 ans	21141	22540	24723	25168	24488
TOTAL		50615*	54341*	57603*	57877*	58235*

* chiffres hors licence collective, hors licence dirigeant ou bénévole, autre pratiquant, et Officiel, Juge et arbitre

Nombre de licenciés par sexe 2018/2019



Licenciés par sexe	2016/2017	2017/2018	2018/2019
HOMME	41735	41769	42800
FEMME	21546	21668	21812
TOTAL	63281*	63437*	64612*

* chiffres hors licence collective





Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

	Saison	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Chiffres Nationaux	Nombre de licenciés	42184	43013	45624	50754	52951	56486	60816	63836	63902	↑ 65167
	Variation Nationale	1%	2%	6%	11%	4%	7%	8%	5%	0%	2%
Auvergne-Rhône-Alpes	Nbre de Lic.	6718	6660	6853	7412	7538	8728	8797	9266	9165	↑ 9309
	Variat. Région	-1%	-1%	3%	8%	2%	16%	1%	5%	-1%	2%
	Ligue	155	142	274	97	70	259	47	92	86	48
	Ain	832	714	716	771	831	795	975	955	947	952
	Allier	118	101	131	237	302	331	245	201	158	270
	Ardèche	200	180	242	196	204	238	245	275	343	415
	Cantal	398	495	405	449	501	553	613	659	524	508
	Drôme	379	449	363	429	460	615	689	664	746	591
	Haute - Loire	556	588	656	757	623	776	704	737	763	688
	Haute-Savoie	499	846	785	808	809	952	629	940	632	703
	Isère	924	1085	1118	1331	1345	1349	1396	1551	1439	1446
	Loire	1018	162	168	180	159	456	1123	653	1126	1164
	Puy de Dôme	573	490	629	762	795	875	690	773	615	660
	Rhône	890	365	343	433	454	474	873	697	1083	1156
Savoie	176	1043	1023	962	985	1055	568	1069	703	708	
Bourgogne-Franche-Comté	Nbre de Lic.	1714	1650	1726	1828	1833	2008	1884	2303	2358	↑ 2536
	Variat. Région	20%	-4%	5%	6%	0%	10%	-6%	22%	2%	8%
	Ligue	35	30	66	70	38	150	108	159	146	74
	Côte d'Or	75	60	54	60	77	75	71	79	87	172
	Doubs	433	412	479	432	452	529	545	687	623	851
	Haute Saône	54	81	74	72	76	53	57	52	67	89
	Jura	244	311	304	289	312	353	308	305	308	351
	Nièvre	0	10	8	0	0	0	0	0	0	0
	Saône et Loire	716	493	468	439	459	437	355	393	427	427
	Territoire de Belfort	25	47	41	42	35	40	31	54	51	54
	Yonne	132	206	232	424	384	371	409	574	649	518
Bretagne	Nbre de Lic.	2275	2213	2271	2563	2503	2706	2995	3069	3008	↑ 3289
	Variat. Région	0%	-3%	3%	13%	-2%	8%	11%	2%	-2%	9%
	Ligue	95	70	7	28	63	58	7	67	10	97
	Côtes d'Armor	372	412	363	342	363	435	506	540	589	615
	Finistère	1136	1067	1141	1215	1128	1110	1221	1203	1271	1396
	Ille et Vilaine	237	245	345	555	525	635	741	725	669	743
	Morbihan	435	419	415	423	424	468	520	534	469	438
Centre Val de Loire	Nbre de Lic.	1247	1346	1466	1406	1497	1725	2027	2064	2138	↑ 2272
	Variat. Région	-3%	8%	9%	-4%	6%	15%	18%	2%	4%	6%
	Ligue	4	4	4	43	7	7	12	54	67	117
	Cher	169	143	294	290	345	479	655	535	613	619
	Eure et Loir	173	182	135	67	84	120	124	137	56	72
	Indre	22	31	14	17	6	20	10	14	8	3
	Indre et Loire	140	137	124	113	133	157	135	127	155	202
	Loir et Cher	330	402	419	386	444	457	565	664	698	524
Loiret	409	447	476	490	478	485	526	533	541	735	
Corse	Nbre de Lic.	56	46	49	50	56	36	51	44	60	↓ 52
	Variat. Région	51%	-18%	7%	2%	12%	-36%	42%	-14%	36%	-13%
	Corse Sud	21	46	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute Corse	35	0	49	50	56	36	51	44	60	52	



Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

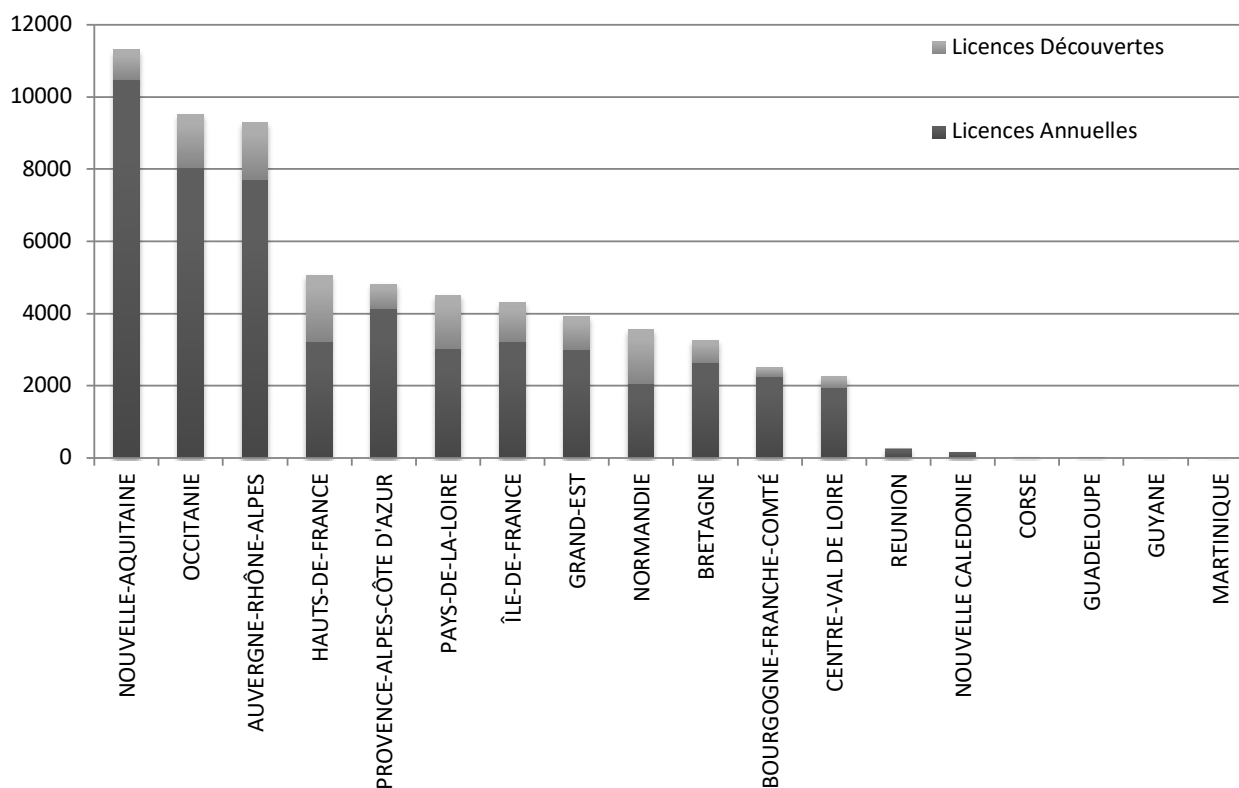
Saison		2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Grand-Est		2170	2109	2144	2640	2615	3097	3984	4197	3821	↑ 3942
		0%	-3%	2%	23%	-1%	18%	29%	5%	-9%	3%
	Ligue	33	45	84	185	192	136	631	759	385	344
	Ardennes	92	86	89	122	126	116	149	152	101	78
	Aube	110	102	106	123	99	139	183	187	169	176
	Bas-Rhin	509	548	515	565	600	605	708	707	788	819
	Haute-Marne	187	185	179	194	190	184	220	213	187	171
	Haut-Rhin	456	452	483	547	553	569	482	583	735	772
	Marne	318	325	299	342	359	395	462	470	461	472
	Meurthe et Moselle	160	160	170	298	127	119	200	174	111	129
	Meuse	61	13	11	0	8	445	520	469	331	284
	Moselle	31	23	32	51	63	78	114	86	158	324
	Vosges	213	170	176	213	298	311	315	397	395	373
Hauts-de-France	Nbre de Lic.	3221	3393	4161	4413	4677	4258	4684	4453	5136	↓ 5084
	Variat. Région	-1%	5%	23%	6%	6%	-9%	10%	-5%	15%	-1%
	Ligue	58	0	188	207	209	188	47	45	164	172
	Aisne	458	532	539	408	417	364	365	361	394	371
	Nord	1274	1285	1781	2044	2159	1836	2313	1779	2247	2068
	Oise	263	232	266	267	397	362	418	585	682	853
	Pas de Calais	1076	1233	1203	1288	1216	1242	1265	1380	1280	1191
	Somme	92	111	184	199	279	266	276	303	369	429
Île de France	Nbre de Lic.	2662	2763	2792	3353	3885	3957	4585	4742	4662	↓ 4327
	Variat. Région	-12%	4%	1%	20%	16%	2%	16%	3%	-2%	-7%
	Ligue	334	321	686	569	72	277	74	337	233	129
	Essonne	522	581	540	760	901	900	1066	1021	871	789
	Hauts de Seine	73	155	131	105	387	447	437	484	507	543
	Paris	364	344	332	345	607	527	596	681	739	790
	Seine et Marne	400	437	422	426	693	537	618	564	586	473
	Seine Saint-Denis	288	213	192	232	345	317	473	426	269	274
	Val de Marne	186	127	157	207	243	233	271	264	279	265
	Val d'Oise	375	457	157	507	368	376	435	472	504	421
Yvelines	120	128	175	202	269	343	615	493	674	643	
Normandie	Nbre de Lic.	2436	2877	3382	3565	3504	3585	3612	3727	3490	↑ 3569
	Variat. Région	0%	18%	18%	5%	-2%	2%	1%	3%	-6%	2%
	Ligue	51	240	376	443	365	420	547	681	880	628
	Calvados	222	223	294	327	408	531	481	574	525	498
	Eure	1165	1174	1258	1060	1259	1182	1001	848	785	840
	Manche	75	203	284	400	396	604	622	641	535	650
	Orne	260	312	439	502	270	176	212	210	37	311
	Seine Maritime	663	725	731	833	806	672	749	773	728	642
Nouvelle-Aquitaine	Nbre de Lic.	6470	6237	7465	8466	8779	9136	9916	11227	11363	↓ 11312
	Variat. Région	4%	-4%	20%	13%	4%	4%	9%	13%	1%	0%
	Ligue	12	86	16	37	67	127	24	187	28	7
	Charente	766	432	719	692	667	570	662	802	666	686
	Charente-Maritime	627	464	526	791	742	753	783	1316	1772	2071
	Corrèze	295	298	328	410	361	362	472	689	712	783
	Creuse	44	49	44	95	97	101	95	125	140	178
	Deux Sèvres	188	244	236	305	288	270	341	284	254	210
	Dordogne	702	711	871	882	937	889	994	1041	939	885
	Gironde	1151	1123	1446	1847	1843	1985	2166	2631	2557	2580
	Haute-Vienne	388	468	451	481	486	594	454	502	470	404
	Landes	593	618	841	802	952	946	1145	999	1098	1014
	Lot et Garonne	583	635	737	691	817	766	885	836	892	800
Pyrénées Atlantiques	799	819	803	985	982	1156	1327	1281	1325	1181	
Vienne	322	290	447	448	540	617	568	534	510	513	

Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

Saison		2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Occitanie	Nbre de Lic.	6655	7029	6985	7499	7726	8285	9352	9711	9701	↓ 9541
	Variat. Région	6%	6%	-1%	7%	3%	7%	13%	4%	0%	-2%
	Ligue	13	104	21	92	50	64	61	44	112	205
	Ariège	278	230	210	304	333	492	453	402	383	426
	Aude	345	343	304	274	272	327	327	225	237	221
	Aveyron	632	584	637	599	465	505	539	546	576	549
	Gard	899	1052	989	1030	1153	1089	1192	1134	1151	1208
	Gers	359	481	512	601	613	699	699	670	738	615
	Haute-Garonne	1216	1207	1234	1289	1346	1419	1631	1495	1510	1534
	Hautes-Pyrénées	43	68	83	147	135	86	259	462	528	744
	Hérault	519	580	679	821	793	935	1125	954	1061	844
	Lot	101	121	142	187	206	306	422	614	654	656
	Lozère	1007	1025	994	920	936	876	1050	1046	970	858
	Pyrénées Orientales	255	204	204	208	263	217	249	264	271	326
	Tarn	739	773	782	832	871	954	936	1205	969	891
Tarn et Garonne	249	257	194	195	290	316	409	650	541	464	
Pays de La Loire	Nbre de Lic.	2670	3006	2671	2960	3750	3996	3818	4108	3850	↑ 4532
	Variat. Région	-10%	13%	-11%	11%	27%	7%	-4%	8%	-6%	18%
	Ligue	0	0	6	3	294	92	100	140	231	177
	Loire Atlantique	681	722	739	738	807	1059	970	1007	1110	1703
	Maine et Loire	545	556	612	633	878	832	891	1091	907	1098
	Mayenne	106	119	110	183	232	268	331	339	361	324
	Sarthe	826	1078	627	835	974	1036	959	906	618	525
	Vendée	512	531	577	568	565	709	567	625	623	705
Prov. Alpes Côte d'Azur	Nbre de Lic.	3266	3279	3137	3483	4029	4140	4588	4398	4526	↑ 4844
	Variat. Région	1%	0,4%	-4,3%	11,0%	15,7%	2,8%	10,8%	-4,1%	2,9%	7%
	Ligue	122	61	43	44	55	26	4	7	3	5
	Alpes Haute Provence	238	237	241	277	250	260	274	256	235	303
	Hautes Alpes	189	127	112	253	275	320	294	313	448	558
	Alpes Maritimes	493	447	455	529	580	671	814	864	768	722
	Bouches du Rhône	1542	1639	1467	1403	1520	1550	2086	1673	1796	1849
	Var	336	329	371	511	633	713	602	704	763	741
Vaucluse	346	439	448	466	716	600	514	581	513	666	
DOM-TOM	Nbre de Lic.	601	461	486	602	514	782	474	478	561	↓ 518
	Variat. Région	15%	-23%	5%	24%	-15%	52%	-39%	1%	17%	-8%
	Guadeloupe	0	4	58	43	49	251	13	14	41	44
	Martinique	0	0	0	0	0	0	6	15	8	4
	Guyane	0	0	0	0	0	0	6	0	0	8
	Réunion	477	291	272	345	293	274	257	250	285	291
	St Pierre Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mayotte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelle-Calédonie	124	166	156	214	172	257	192	199	227	171	
F.F.S.A.		23	19	36	514	45	47	49	49	63	40

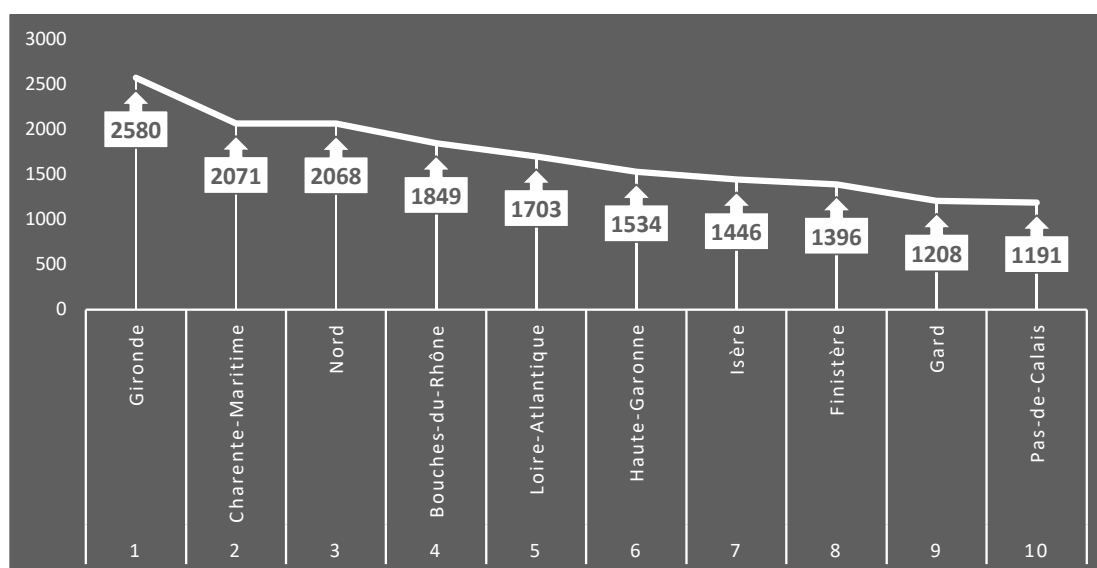


Nombre de licenciés par région 2018/2019



Régions	Nombre de Licences Annuelles	Nombre de Licences Découvertes	Total
NOUVELLE-AQUITAINE	10472	840	11312
OCCITANIE	8034	1507	9541
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7716	1593	9309
HAUTS-DE-FRANCE	3238	1846	5084
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4132	712	4844
PAYS-DE-LA-LOIRE	3028	1504	4532
ÎLE-DE-FRANCE	3232	1095	4327
GRAND-EST	3010	932	3942
NORMANDIE	2071	1498	3569
BRETAGNE	2634	655	3289
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2269	267	2536
CENTRE-VAL DE LOIRE	1948	324	2272
REUNION	250	41	291
NOUVELLE CALEDONIE	171	0	171
CORSE	52	0	52
GUADELOUPE	44	0	44
GUYANE	8	0	8
MARTINIQUE	4	0	4

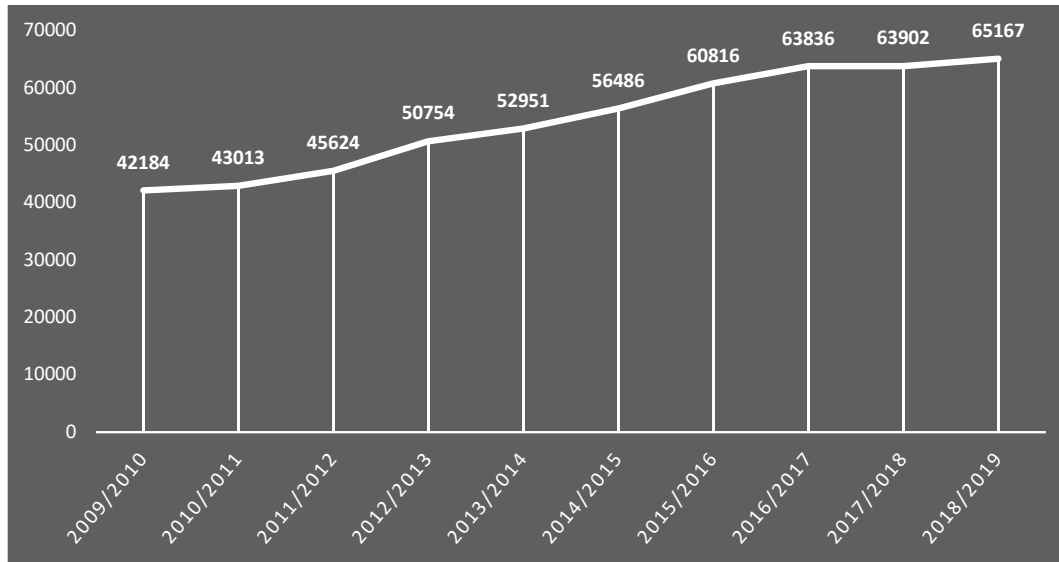


Nombre de licenciés par département 2018/2019


Class.	Départements	Total	Class.	Départements	Total	Class.	Départements	Total	Class.	Départements	Total
1	Gironde	2580	31	Ille-et-Vilaine	743	61	Tarn-et-Garonne	464	91	Haute-Saône	89
2	Charente-Maritime	2071	32	Var	741	62	Morbihan	438	92	Ardennes	78
3	Nord	2068	33	Loir-et-Cher	735	63	Somme	429	93	Eure-et-Loir	72
4	Bouches-du-Rhône	1849	34	Alpes-Maritimes	722	64	Saône-et-Loire	427	94	Territoire de Belfort	54
5	Loire-Atlantique	1703	35	Savoie	708	65	Ariège	426	95	Haute-Corse	52
6	Haute-Garonne	1534	36	Vendée	705	66	Val-d'Oise	421	96	Guadeloupe	44
7	Isère	1446	37	Haute-Savoie	703	67	Ardèche	415	97	Guyane	8
8	Finistère	1396	38	Haute-Loire	688	68	Haute-Vienne	404	98	Martinique	4
9	Gard	1208	39	Charente	686	69	Vosges	373	99	Indre	3
10	Pas-de-Calais	1191	40	Vaucluse	666	70	Aisne	371			
11	Pyrénées-Atlantiques	1181	41	Puy-de-Dôme	660	71	Jura	351			
12	Loire	1164	42	Lot	656	72	Pyrénées-Orientales	326			
13	Rhône	1156	43	Manche	650	73	Mayenne	324			
14	Maine-et-Loire	1098	44	Yvelines	643	74	Moselle	324			
15	Landes	1014	45	Seine-Maritime	642	75	Orne	311			
16	Ain	952	46	Cher	619	76	Alpes-de-Haute-Provence	303			
17	Tarn	891	47	Côtes-d'Armor	615	77	Meuse	284			
18	Dordogne	885	48	Gers	615	78	Seine-Saint-Denis	274			
19	Lozère	858	49	Drôme	591	79	Allier	270			
20	Oise	853	50	Hautes-Alpes	558	80	Val-de-Marne	265			
21	Doubs	851	51	Aveyron	549	81	La Réunion	239			
22	Hérault	844	52	Hauts-de-Seine	543	82	Aude	221			
23	Eure	840	53	Sarthe	525	83	Deux-Sèvres	210			
24	Bas-Rhin	819	54	Loiret	524	84	Indre-et-Loire	202			
25	Lot-et-Garonne	800	55	Yonne	518	85	Creuse	178			
26	Paris	790	56	Vienne	513	86	Aube	176			
27	Essonne	789	57	Cantal	508	87	Côte-d'Or	172			
28	Corrèze	783	58	Calvados	498	88	Haute-Marne	171			
29	Haut-Rhin	772	59	Seine-et-Marne	473	89	Nouvelle Calédonie	164			
30	Hautes-Pyrénées	744	60	Marne	472	90	Meurthe-et-Moselle	129			

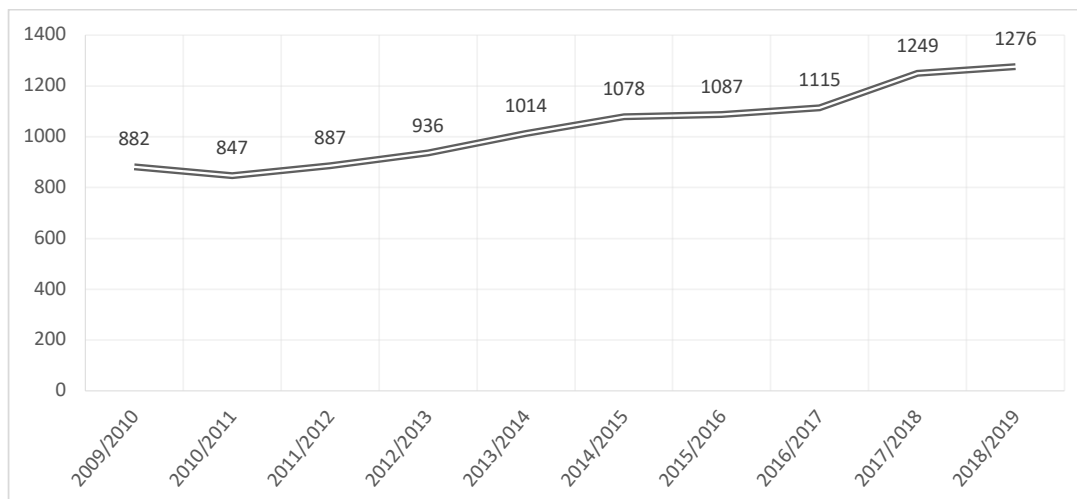


Evolution du nombre de licenciés par saison sportive



Saison	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre de licenciés	42184	43013	45624	50754	52951	56486	60816	63836	63902	65167
	1%	2%	6%	11%	4%	7%	8%	5%	0,10%	2%

Evolution du nombre de clubs par saison sportive



Saison	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre de clubs	882	847	887	936	1014	1078	1087	1115	1249	1276
	8%	-4%	5%	6%	8%	6%	1%	3%	12%	2%



RAPPORT SUR LA COMMUNICATION

La communication se veut outil de valorisation du projet fédéral et permet la mise en avant des quatre axes fédéraux :

- favoriser l'inclusion ;
- consolider les liens avec les milieux institutionnels ;
- offrir une pratique équitable ;
- permettre à chaque sportif d'accéder à l'excellence.

La stratégie de communication est basée sur les mots clés suivants :

*Accessibilité / Équité / Fierté / Inclusion /
Reconnaissance / Exemplarité / Intégration /
Considération / Citoyenneté / Respect.*

Les objectifs de communication :

1. Développer une stratégie d'opinion afin de faire du sport adapté un enjeu de société ;
2. Développer un réseau de partenaires de la fédération et du Sport Adapté ;
3. Structurer un réseau de relais : CD, ligues, clubs, licenciés...

Action 1 – Renforcer l'équipe communication

La FFSA a accueilli au sein de son service Sébastien Montion chargé de communication. Sébastien a la double compétence : CTF SA et formation audiovisuelle.

Action 2 – refonte du site Internet

- une arborescence qui permet une navigation aisée et pertinente ;
- une police plus large pour une lecture agréable ;
- rendre plus lisible l'accès à l'information ;
- utilisation de visuels variés.

Action 3 – Mise en place d'une newsletter

Plus intuitive et plus graphique que la solution actuelle mais gestion d'une base de contacts supplémentaire.

Action 4 – Référents communication

Mise en place de référents communication en région.

Objectifs :

- faciliter les échanges d'informations et de faire émerger des besoins. En ce sens le rôle du référent communication sera double. Il sera l'interface entre la FFSA et le territoire pour les infos descendantes (mise en place des outils de com, connaissance de la FFSA, formations...), mais aussi entre le territoire et la FFSA pour les informations montantes (besoin des territoires, actualités...);
- former les personnes volontaires pour créer du contenu digital qualitatif.

Action 5 – Partenariat audiovisuel avec les CNOSF

Chaîne « Sport en France »

Diffusée depuis le 28 mai 2019 via les opérateurs de téléphonie et Internet sportenfrance.com

« Sport en France » est la première chaîne dédiée à tous les sports, dans leur diversité et mixité, accessible à tous et partout gratuitement.

Créée par le Comité national olympique sportif français en partenariat avec l'ensemble des fédérations sportives françaises, Sport en France permet la découverte de toutes les disciplines sportives à travers des contenus experts, inspirants et librement diffusables.

La FFSA est référencée comme les autres fédérations et à ce titre participe tous les mois à une matinée sur cette thématique. C'est l'occasion pour cette chaîne de faire un bilan des actions passées et de définir le futur. Dans le cadre de cette chaîne, nous avons transmis les



vidéos réalisées courant 2018 et 2019 pour diffusion sur la chaîne.

Une émission fin 2019 « À vos marques » a été programmée avec comme invités Gloria Agblemagnon et Charles-Antoine Kouakou à la suite de leur participation au championnat du monde de Dubaï.

Une seconde émission 100 % FFSA est prévue pour le 26 avril avec 4 invités, Marc Truffaut, Marie-Paule Fernez et 2 sportifs.

#Mon Club

Un reportage vidéo – 100 % pris en charge par le CNOSF – est en préparation pour diffusion sur cette chaîne.

CNOSF academy

Dans le cadre de la professionnalisation du mouvement sportif, l'AFDAS et l'opérateur de formation adLearnMEDIA proposent une formation gratuite et ouverte aux salariés des fédérations membres du CNOSF. Pas d'impact sur les budgets des fédérations : financement à 100 % par l'AFDAS.

La formation a pour objet : la production audiovisuelle, les droits TV, la communication digitale et les nouveaux médias.

Elle se déroule sur l'année 2020 à raison de 1 à 2 jours par mois selon les modules abordés.

Action 6 – Création de contenus vidéos

Reportage Pôle France

1 tournage réalisé en janvier 2020 : tennis de table, dont le montage est en cours.

4 autres pôles en préparation sur cette année : natation, basket, athlétisme, foot.

Plusieurs slideshows de courte durée (Brisbane, trisomie...), une vidéo pour les vœux de 2020 diffusée sur FB

Contenu en réflexion

- Motion design sur l'historique de la FFSA (façon time line)
- Motion design sur le palmarès de sportifs Sport Adapté
- Programme SAJ
- Clip pour présenter la FFSA

Action 7 – Développement de la visioconférence

La FFSA s'est dotée d'un outil de visioconférence : équipement au siège et salles de réunions virtuelles.

Cet outil permet :

- de diminuer les coûts de transport ;
- d'améliorer et de faciliter les échanges au sein des

groupes de travail ;

- d'éviter les ruptures liées aux différentes difficultés rencontrées cette année (grèves, Covid-19 etc.)

Les orientations pour 2020

- finaliser le site Internet ;
- alimenter la médiathèque ;
- proposition de formation communication pour les comités départementaux et ligues ;
- développer la communication au sein du grand public.

Sandrine DESTOUCHES

Vice-présidente communication et partenariats



PARTENARIAT ANCV / FFSA

BILAN 2019 ET RENOUVELLEMENT 2020

En 2019, dossiers suivis par Manon Martel avec Romain Straub puis Céline Massanet jusqu'au 28 février 2020.

Objet du partenariat

Favoriser le départ en vacances des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique avec attribution d'une aide financière par personne et par séjour.

Année 2019

- Ouverture de la campagne mars 2019 (avril en 2020)
- Période d'instruction de mars à novembre
- Bilan : décembre
- Commissions d'attribution : juillet et octobre 2019 (juin / septembre et octobre en 2020)
- Attribution de 50 % de la somme après validation par la commission d'attribution, 50 % après réception du bilan de séjour
- Montant initial 2019 : 38 000 € avec reliquat
- Montant utilisé en 2019 : 27 725 € pour 813 bénéficiaires (prévisionnel de 693 bénéficiaires)
- Dossier étudiés : 52
- Dossiers acceptés : 41 éligibles et correspondant au cahier des charges
- Dossiers refusés : 11 non complets ou non-éligibles
- Dossiers en cours avec dérogation (saison d'hiver) : 4

Situation à mars 2020

Bilan de partenariat 2019 et perspectives 2020 transmis au 31 décembre 2019
Rendez-vous bilan avec l'ANCV programmé pour le lundi 16 mars 2020

Pour la FFSA

- Nécessité de créer les nouveaux outils 2020 (appel à projets et notice explicative)
- Envisager une ouverture de campagne ANCV fin mars début avril avec diffusion des informations par mail et positionnement sur le site fédéral
- Réactivation de la boîte mails générique ANCV @ffsa.asso.fr



RAPPORT SUR L@ BOUTIQUE FFSA

Il y a quelques années déjà, il était réclamé une boutique en ligne afin que vous puissiez effectuer vos achats : banderoles, flammes, roll-up et autres flammes, permettant lors de nos différentes manifestations sportives d'identifier haut et fort notre fédération.

Vous pouvez également trouver des goodies, des vêtements... mais force est de constater que les « vieilles habitudes » perdurent et restent profondément ancrées et nombre d'entre vous privilégient les prestataires locaux. Certes, c'est tout à fait honorable mais ne perdez pas de vue que les prestataires sélectionnés avec soin pratiquent des tarifs particulièrement attractifs. Merci de penser à les consulter avant tout achat.

Pensez également à effectuer des achats groupés...

Il est vrai que pour certaines associations le fait d'effectuer des règlements par carte bancaire reste encore sinon compliqué (ce qui ne l'est pas !) du moins restrictif (méfiance... si, s'il faut le dire).

Les paiements sont ultra-sécurisés et dans le pire des cas (mais cela ne s'est jamais produit) votre organisme bancaire reste responsable (le propriétaire de la carte c'est lui). Attention, cela ne veut pas dire que si les produits commandés ne vous conviennent pas il doit vous les rembourser.

Vous traitez directement avec le fournisseur choisi et c'est avec lui que tout se passe.

La FFSA vous laisse toute latitude quant à vos différents choix dans la mesure où vous respectez la chartre graphique.

La plupart des produits que vous trouvez sur L@ Boutique sont fabriqués en France et dans nombre de cas par des ESAT ! Vous connaissez bien entendu !

Pensez également – mais vous ne faites que cela – qu'un stand lors des championnats de France peut permettre au COL de vendre des goodies en souvenir (choisis par lui) proposés en dépôt-vente par les prestataires. Les invendus seront retournés au(x) prestataire(s) qui facture(nt) uniquement les articles vendus moyennant une remise de 10 % reversée au COL organisateur.

Vous avez également la possibilité d'acheter des TOMBOLAS CLEFS EN MAINS où tout est compris (billets, lots, etc.)

***N'hésitez pas à prendre contact avec nous !
Nous sommes à votre disposition pour relever le DÉFI avec vous !***

**Colette FERON-GRENOUILLEAU
L@ BOUTIQUE FFSA**



LES BÉNÉVOLES, PARLONS-EN ! VALORISONS-LES !

Un petit rappel s'il en faut.

La FFSA a mis en place lors du congrès et de l'assemblée générale qui se sont tenus à Reims en 2015 « Les mains d'or », la décoration suprême – notre Légion d'honneur – reconnaissant des femmes et / ou des hommes d'exception qui sont investi(e)s dans le Sport Adapté. Par exception il faut entendre tant la durée que la valeur des actions menées.

La décision de la distinction des mains d'or FFSA est du ressort du président, sur proposition des précédents récipiendaires. Le président valide ou non les choix en son âme et conscience ! Il ne peut y avoir plus de 3 honorés par an.

En revanche les mains d'argent et de bronze se déclinent au plan régional et départemental, la décision appartenant à la ligue pour l'argent et au comité pour le bronze. Les commandes s'effectuent auprès de la FFSA par l'intermédiaire de l'élue en charge du bénévolat et des bénévoles.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LE SPORT

Les distinctions attribuées par le ministère des sports sont destinées à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au service de l'éducation par le sport.

Il existe quatre grades dans ces distinctions :

- la lettre de félicitations de la Jeunesse et des Sports ;
- la médaille de bronze ;
- la médaille d'argent ;
- la médaille d'or.

BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Il existe cinq échelons :

- le bronze : pour 10 années de bénévolat ;
- l'argent : pour 20 années de bénévolat ;
- l'or : pour 30 années de bénévolat ;
- le grand or : pour 40 années de bénévolat ;
- le commandeur : pour 50 années de bénévolat.

Note importante : le décompte des années commence à l'âge de 16 ans.

LA FONDATION DU BÉNÉVOLAT

C'est pour reconnaître tous les bénévoles, qu'ils œuvrent comme dirigeants ou simples exécutants et leur permettre de participer, en toute sécurité, à la vie de leur association ou à des activités citoyennes que la fondation du bénévolat a été créée et reconnue d'utilité publique en mai 1995.

Elle est administrée par un conseil de 12 membres parmi lesquels figurent notamment les ministres de l'intérieur, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, de la culture et de la communication, ainsi que les présidents de l'association des maires de France et du Comité national olympique et sportif français.

Les palmes du bénévolat sont une distinction française remise par la fondation du bénévolat.

Répondant à un désir de reconnaissance amplement justifié, la fondation a décidé de récompenser l'action des bénévoles en instaurant une distinction honorifique intitulée « palmes du bénévolat » auxquelles le Défenseur des droits a bien voulu accorder son haut patronage. Bien que les conditions d'attribution en soient particulièrement strictes (maximum annuel de 50 palmes d'or, 100 d'argent et 200 de bronze), cette mesure est non seulement très appréciée par le secteur associatif mais aussi par les maires soucieux de voir reconnaître et récompenser les plus méritants de leurs concitoyens. Leur existence a été officialisée par une déclaration de



M. Jean-François Lamour, alors ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, parue au Journal officiel du 18 octobre 2004, ainsi conçue. L'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur la distinction honorifique.

Conditions d'obtention :

- **palmes de bronze (200)** : justifier d'un minimum de dix années d'activités bénévoles ;
- **palmes d'argent (100)** : se prévaloir d'un minimum de cinq années dans l'échelon bronze ou de quinze années d'activités bénévoles en cas de candidature présentée pour la première fois ;
- **palmes d'or (50)** : justifier de huit années dans l'échelon argent ou vingt-trois années de bénévolat s'il s'agit d'une première candidature.

Ces critères temporels ne peuvent, à eux seuls, motiver l'attribution de cette distinction. Le mérite des postulants et les services éminents rendus et attestés seront des critères sélectifs des plus importants.

Pour postuler, il suffit d'envoyer la demande d'attribution des palmes – disponible sur le site Internet de la fondation du bénévolat – accompagnée d'un historique retraçant le parcours bénévole effectué par le postulant, les justificatifs signés par un responsable de ces mêmes associations ou collectivités témoignant de l'action bénévole du postulant et la liste des distinctions déjà obtenues (le cas échéant).

PROTECTION DES BÉNÉVOLES

Avec l'aide de ses partenaires et mécènes, la fondation du bénévolat protège gratuitement les bénévoles, s'ils en manifestent le souhait, en assurant leur responsabilité personnelle du fait de leurs activités associatives, leur défense et leur recours, ainsi que l'indemnisation de certains dommages corporels.

LE PASSEPORT BÉNÉVOLE

Soutenu par la direction de la vie associative du ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de l'Éducation nationale et la Caisse des dépôts et consignations, le passeport bénévole a été créé par France bénévolat en 2008. Il permet à tout bénévole de faire fructifier son engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour se renforcer dans son profil et sur ses compétences ou pour évoluer du point de vue de celles-ci. Ce carnet peut être utilisé dans le cadre d'un entretien d'embauche ou, de manière plus formelle, dans les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE). Le passeport bénévole

est une passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle.

RECONNAÎTRE L'ACTION BÉNÉVOLE : UN INCONTOURNABLE

Il va sans dire que l'engagement du bénévole mérite d'être reconnu. Rarement mis sous les feux des projecteurs, les bénévoles sont toutefois indispensables à la société. Ces gens contribuent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, ce qui concourt à la cohésion sociale. La vitalité des communautés passe nécessairement par la participation citoyenne, d'où l'importance de la promouvoir.

LE BÉNÉVOLE ET LA FISCALITÉ

Le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...).

Il peut faire don de ces sommes s'il le souhaite et peut bénéficier ainsi d'un abattement fiscal.

Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Ces quelques éléments de définition montrent qu'il n'existe pas une seule définition mais des notions qui caractérisent le bénévolat.

RECONNAISSANCE ÉGALEMENT PAR LES COMITÉS RÉGIONAUX OLYMPIQUES ET SPORTIFS

Chaque CROS a son propre règlement concernant les distinctions régionales les demandes sont à formuler directement auprès de lui.

Merci également de bien vouloir prendre connaissance du document ci-après permettant de présenter, tant au plan départemental qu'au plan régional, un dossier de

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT SPORTIF

Chaque département et/ou région est particulièrement attentif et adhérent pour cette mise en œuvre de la reconnaissance de l'investissement des bénévoles.

Ce document vous permettra de monter un dossier en collaboration avec l'institution référente et reconnaître au travers du choix qui sera effectué par un jury, la



valeur de l'engagement des bénévoles que vous êtes, que nous sommes et sans qui rien ne pourrait se faire dans nos associations sportives et pour nos sportifs du sport adapté.

Merci !

Si vous avez besoin d'informations, d'aides pour l'établissement des dossiers, la FFSA au travers de son élue est à votre disposition.

Colette FERON-GRENOUILLEAU

Secrétaire générale adjointe

Communication interne

L@ boutique et valorisation des bénévoles et du bénévolat





**Valorisation du bénévolat sportif
dans le département de
ou la région**

Année 2020 / 2021

**Le dossier est à adresser à votre conseil départemental
ou à votre conseil régional**





Valorisation du bénévolat sportif

Dossier de candidature

(À remplir par le président de l'association dont fait partie le candidat)

1- Coordonnées

Prénom et nom du candidat :

Date de naissance :

Adresse :

Profession

Discipline pratiquée :

Intitulé de l'association :

Adresse de l'association :

Nom et prénom du président :

Portable :

Nombre de licenciés :

Nombre de jeunes (<18 ans) :

2- Catégorie

dirigeant

entraîneur

arbitre / juge

3- Comment la personne a-t-elle été amenée à faire du bénévolat dans l'association ? Depuis combien d'années est-elle bénévole ?



Décrivez en quelques lignes la ou les actions et l'implication du candidat au sein de son association ainsi que les retombées obtenues.

- Public(s) concerné(s)

- Retombées obtenues

Intérêt de l'action au regard du développement durable (accessibilité, mixité, préoccupations liées à l'intégration, à l'éducation et à la lutte contre l'exclusion).

4- Le bénévole assure-t-il ?

- Une présence régulière oui non
Une présence ponctuelle oui non

Nombre d'heures estimé de bénévolat par semaine :





« VALORISATION DU BENEVOLAT SPORTIF EN _____ » ANNEE 2020/2021

Règlement

Article 1

Le dispositif départemental « Valorisation du bénévolat sportif en _____ » a pour but de faire connaître et reconnaître le travail des bénévoles associatifs, en distinguant et récompensant les initiatives individuelles reconnues comme les plus remarquables et les plus méritantes.

Article 2

Les disciplines retenues :

- les sports collectifs : basket-ball, football, handball, futsal et rugby ;
- les sports individuels « de raquettes » : badminton, tennis, tennis de table et cross ;
- la pratique « handisport » et / ou « sport adapté » des disciplines ci-dessus.

Article 3

Toute personne bénévole impliquée dans le fonctionnement d'un club ou d'un comité sportif peut postuler (à l'exception des bénévoles déjà distingués lors des éditions précédentes). Notamment des dirigeants non rémunérés et non défrayés qui ont fait preuve d'un investissement personnel dans la vie associative ou en faveur des jeunes, des personnes qui ont mis en œuvre des actions spécifiques liées à l'intégration, à l'éducation, à la lutte contre l'exclusion.

Article 4

Les initiatives individuelles ou actions susceptibles d'être retenues devront être exemplaires et participer au développement de la pratique sportive notamment en intégrant des préoccupations de solidarité, de maintien de la cohésion sociale, de préservation des ressources.

Article 5

La date limite pour la remise des dossiers est fixée au _____

Tout dossier ne comportant pas les avis du président du club d'appartenance du candidat et du président du comité départemental de la discipline concernée sera automatiquement rejeté.

Article 6

Un jury constitué de conseillers départementaux, de représentants du mouvement sportif, de l'État et des services du conseil départemental, sera chargé de sélectionner les lauréats.

Les lauréats seront informés par courrier.

Article 7

Les distinctions et récompenses sont décernées par le _____

Le dispositif pourra être reconduit chaque année par l'assemblée départementale.

Article 8

Les lauréats seront invités à une cérémonie de remise de distinction. À cette occasion, des dotations seront également offertes aux présidents des clubs ou des comités d'appartenance.

Article 9

Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et à faire preuve de l'esprit de fair-play propre au sport.





Informations pratiques

Vous trouverez dans cette fiche tous les renseignements dont vous avez besoin pour remplir un dossier de candidature.

Quel est l'objectif du dispositif ?

Faire connaître et reconnaître le travail des bénévoles associatifs en récompensant les initiatives les plus remarquables. Pour le département, les bénévoles sont des partenaires essentiels qui ancrent une animation, tissent un lien social dans la vie locale et les adaptent aux réalités des communes, notamment en zone rurale.

Qui peut postuler ?

Toutes personnes bénévoles impliquées dans le fonctionnement d'une association sportive : dirigeants ne percevant pas de rémunération ou de défraiement, ayant fait preuve soit d'investissement personnel dans la vie associative ou en faveur des jeunes, soit d'initiatives originales intégrant des préoccupations de maintien de la cohésion sociale.

Comment remplir le dossier de candidature ?

Les propositions de candidatures peuvent être à l'initiative soit d'un président de club, soit d'un président de comité départemental.

L'intérieur du dossier comprend 7 rubriques à compléter impérativement.

La rubrique 3 doit notamment décrire les motivations d'engagement de la personne concernée.

La rubrique 4 concerne les actions qui ont été mises en place et réalisées au sein de l'association (notamment en direction des publics éloignés de la discipline : formation, accueil des jeunes ou des adultes en difficulté sociale, accueil des personnes handicapées, actions favorisant la pratique intergénérationnelle, le développement de la pratique féminine, etc.).

Les deux premiers cadres de la dernière page du dossier doivent être complétés obligatoirement par un avis motivé et la signature :

- du président du club d'appartenance dans le 1^{er} cadre ;
- du président du comité départemental dans le 2^e cadre.

Les candidatures des présidents(es) de clubs sont proposées par les comités départementaux.

Quelles sont les récompenses remises ?

Les lauréats retenus par le _____, sur proposition du jury, recevront un trophée ; leur club bénéficiera également d'une dotation d'une valeur de _____ € pour financer de l'équipement sportif, du matériel informatique, ou des frais de déplacement des équipes.

Calendrier

Les dossiers de candidature émanant des présidents de clubs devront être déposés ou adressés au comité départemental de la discipline concernée pour avis motivé et signature du président au plus tard le

Toutes les candidatures (propositions clubs et comités) devront être retournées au plus tard le _____ à l'adresse ci-dessous :



RAPPORT DU TRÉSORIER ADJOINT ET RESPONSABLE DU PERSONNEL

TRÉSORIER ADJOINT

L'exercice 2019 s'est appuyé en terme de suivi budgétaire, sur l'activité de la commission Finance, mise en place l'année précédente.

Une répartition des missions, certaines à caractère urgent, d'autres à finalité de développer de bonnes pratiques à venir, a permis de vérifier l'impact des mesures préconisées.

Lors de réunions précédant les comités directeurs, une synthèse des informations exposées aux autres membres du comité directeur a été soigneusement préparée.

Pour exemple, une réflexion quant aux remboursements ou défraiements des entraîneurs a fait l'objet de propositions pour un vote des membres du comité directeur.

Il n'a pas été possible de rencontrer l'expert-comptable, que la commission souhaitait auditionner pour information, les présences et interventions du président et de la DTN ont assisté efficacement la réflexion des élus de la commission.

Une finalité partagée au sein de la commission demeure la réduction des frais de déplacement, visée par une utilisation systématique de droits à réduction dans les transports et par le recours à un nouveau prestataire en terme de réservation.

SUIVI DU PERSONNEL

La mission pouvant être exercée à distance du siège, a consisté à veiller au respect des procédures réglementaires concernant la situation des agents affectés au siège.

La présence d'un personnel, en charge des questions juridiques, a permis pour l'essentiel de l'année jusqu'à son départ, de disposer d'un suivi des effectifs, de produire les appels à candidature (pour décision du président) à la formation professionnelle et au suivi des dossiers personnels.

La réflexion doit être engagée quant à la responsabilisation de la gestion interne des personnels (droits divers, congés individuels ...) et surtout les entretiens professionnels qui vont mobiliser le président. De nécessaires rencontres périodiques avec l'autorité de recrutement et d'évaluation, le président, restent nécessaires pour une équipe de salariés aux missions souvent spécifiques et donc en difficultés de suppléance.

- À noter les mouvements de personnel en nombre limité : 2 départs, 2 entrées.
- Effectif 31-12-2018 : 17 CDI - 1 CDD
- Effectif 31-12-2019 : 17 CDI - 1 CDD

À noter l'existence de 4 contrats CDI intermittents (situation de certains entraîneurs).

AUTRES MANDATS

- Intervention au sein de la commission sportive handball (dont plusieurs réunions en visio-conférence)
- Suivi de la compétition et représentation du président sur le championnat de France de handball (Auxerre)
- Représentation à l'AG ligue Occitanie
- Suivi du CNASEP, bilan et visio-conférence
- Rencontre et préparation nouvelle convention avec FFESSM
- Rencontre avec partenaires institutionnels : Croix-Rouge, FGPEP, UGECAM
- Participation réunion : interventions auprès des populations psy.

Henry ROIG
Trésorier adjoint
En charge du suivi du personnel



BILAN DE LA COMMISSION NATIONALE CLASSIFICATIONS

UN RAPPEL

Le système de classification des sportifs en compétition FFSA a remplacé le système des 3 divisions dès la rentrée sportive 2017-2018.

En fin d'exercice 2018, la commission nationale avait proposé de compléter la composition de la commission. A la suite d'un appel à candidature fin 2018, 5 nouveaux membres ont rejoint la commission en 2019. Ils avaient, en particulier, adressé un courrier d'interrogations, de critiques ou de propositions sur la classification mise en place.

1/ UNE RÉUNION LE 12 JUIN 2019

Réunie le 12 juin 2019, cette commission a fait un certain nombre de constats :

- la classification est considérée souvent comme complexe, peu ou mal comprise encore sur certains territoires ;
- dans des départements, il y a un manque d'accompagnement fédéral pour mieux appréhender ce dossier ;
- certains items du questionnaire sont considérés comme trop « conceptuels » ou peu compréhensibles, peu accessibles par des personnes qui ne sont pas dans ou issu du milieu médico-social ;
- il manque dans le dossier constitué pour chaque sportif l'introduction d'un profil minimum sur sa pratique sportive ;
- la mise en œuvre des deux classes dans les sports collectifs (ABC et BCD) est assez difficile ;
- la classification a eu des conséquences dans l'organisation des compétitions régionales qui manquent souvent d'effectifs dans certaines disciplines ;
- une poursuite du travail des commissions sportives sur les règlements de chaque discipline est nécessaire pour établir le niveau minimum à acquérir pour participer aux championnats de France.

La nouvelle classification a été vécue comme une véritable rupture dans les habitudes des clubs. La FFSA a sans doute manqué de pédagogie pour expliquer le sens de la nouvelle classification, en particulier dans les territoires qui ne disposaient pas de ressources humaines (membre de la commission, cadres techniques nationaux, CTF formés, élus bien informés...).

Si la mise en place des 3 classes a engendré dans certains départements, voire régions, de la confusion pour ceux qui n'ont pas suivi l'évolution et le sens donné à cette réforme radicale, la FFSA fait le constat qu'en 2019 le système des classifications, basé sur des profils de compétences générales dans la vie courante, a été désormais intégré dans les clubs, comités et ligues.

De plus en plus acceptée comme un progrès dans l'équité de la pratique en compétition, la classification a cependant engendré dans les différents championnats de France, un niveau disparate et hétérogène des sportifs dans des disciplines. Ce qui a posé quelques problèmes d'organisation dans certains championnats de France.

La classification a été notamment pointée du doigt dans les compétitions en sports collectifs. La gestion des écarts de niveaux dans les classes a été constatée. La constitution des équipes est complexe quand les nombres des AB, BC et CD sont imposés.

En termes de sécurité de la pratique, le manque de critères pour établir des niveaux sportifs dans les règlements sportifs des sports à « contact » direct (rugby, judo, lutte...) a pu entraîner une mise en danger des sportifs.

Tous ces points ont été transmis aux commissions sportives nationales des sports concernés qui ont travaillé.



2/ BILAN GÉNÉRAL DE LA CLASSIFICATION DES PARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE AU COURS DE L'ANNÉE SPORTIVE 2018-2019

Marie-Paule Fernez, DTN a fait un état statistique sur la répartition des sportifs dans les 3 classes présentes aux championnats de France pour l'année 2019.

Un premier résultat en juin 2019 sur la moitié des championnats de France a permis d'analyser cette répartition.

Sur 2 841 participants aux CF effectués en juin 2019 :

- Classe AB ; nombre d'inscrits : 458 soit 16, 10 %
- Classe BC ; nombre d'inscrits : 1048 soit 36, 9 %
- Classe CD ; nombre d'inscrits : 1335 soit 47 %

On peut remarquer que si dans les classes BC et CD, la représentation des licenciés se retrouve en championnats de France à 2 ou 3 % supérieurs près, celle des AB est un peu inférieure (la classe représente 20 % des licenciés, présente à 16 % en championnat de France)

3/ BILAN DES DIFFÉRENTES DEMANDES DE MODIFICATION DE CLASSE ET/OU DE RECOURS ADRESSÉS À LA FFSA EN 2019

Au cours de l'année 2019, le service licences a enregistré un certain nombre de demande de modifications de classes. Ces demandes ont été toutes traitées par Marie-Paule Fernez, DTN et Henri Miau, président de la commission nationale.

101 demandes de modifications de classes, émanant de 45 associations, ont été traitées. Sur ce chiffre, 13 demandes sont dues à des problèmes techniques lors de la passation du questionnaire. 88 demandes de changement ont été consécutives à une évolution du niveau global du sportif (régression, vieillissement, maladie...) et impactant plusieurs domaines questionnés.

Aucune demande de recours n'a été adressée à la FFSA en 2019.

4/ UN POWER POINT SOUS FORME DE « FOIRE AUX QUESTIONS » SUR LA CLASSIFICATION FFSA DISPONIBLE POUR LES CLUBS, CDSA ET LIGUES

Rémi Focchanère, membre de la commission nationale, a conçu et réalisé un Power Point qui, sous forme de « Foire aux questions », répond à la majorité des critiques ou observations formulées depuis l'application de la

classification FFSA. Cet outil peut servir de présentation ou de formation pédagogique sur la classification dans les territoires.

Henri MIAU

Président délégué

Président de la commission classifications

RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE ÉLIGIBILITÉ

La commission se compose de deux sous-commissions, l'une pour l'éligibilité à l'international (INAS Virtus), l'autre pour l'éligibilité à la FFSA.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE FFSA D'ÉLIGIBILITÉ INAS VIRTUS

Une première : cette année, la France a présenté des dossiers de sportifs du groupe II3 (autisme haut niveau) susceptibles de participer aux Global Games.

Membres de la commission

- Dr Catherine Fayollet, psychiatre, titulaire de la capacité en médecine du sport, membre du comité directeur ;
- Marie-Paule Fernez, directrice technique nationale ;
- Marc Truffaut, président ;
- Mireille Segerie, assistante de direction.

Plusieurs examens sur place au siège par le docteur Fayollet eurent lieu tout au long de l'année.

DOSSIERS EXAMINÉS EN 2019

NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS GROUPE II1 (DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, HANDICAP MENTAL)

Éligibilité internationale : 14 dont par discipline, tous validés par l'instance nationale

Athlétisme 2	Basket 3	Cyclisme 1
Football 3	Natation 2	Ski nordique 3

Nombre de dossiers validés par la commission d'éligibilité INAS en 1re instance : 14

Éligibilité nationale : 1 dont par discipline, validé par l'instance nationale

Golf 1

Nombre de dossiers validés par la commission d'éligibilité INAS en 1re instance : /

NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS GROUPE II2 (TRISOMIE 21)

Éligibilité internationale : 8 dont par discipline, tous validés par l'instance nationale

Athlétisme 2	Natation 4	Tennis de table 2
-----------------	---------------	----------------------

Nombre de dossiers validés par la commission d'éligibilité INAS en 1e instance : 8

NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS GROUPE II3 (AUTISME DE HAUT NIVEAU/ASPERGER)

Éligibilité internationale : 4 dont par discipline, 3 validés par l'instance nationale à l'exception de celui de l'athlétisme

Athlétisme 1	Natation 1	Tennis de table 2
-----------------	---------------	----------------------

Nombre de dossiers validés par la commission d'éligibilité INAS en 1re instance : 3

Soit un total de **25 dossiers validés** par la commission d'éligibilité France confirmés et validés par la commission d'éligibilité INAS Virtus pour l'année 2019. La qualité des dossiers qui arrivent complets au siège est pour la plupart du temps excellente. Il conviendrait de n'adresser que des dossiers finalisés et de poursuivre les efforts faits pour anticiper de sorte qu'aucun dossier n'arrive au siège une fois la date limite fixée par INAS Virtus dépassée.

Il est rappelé pour les II1 qu'un test QI doit être fait avant l'entrée en pôle.

Pour les II2 Trisomie 21, et afin de s'assurer que tous les sportifs sont bien II2 (trisomie homogène) le caryotype doit être joint au dossier. Les résultats d'un cliché radiologique dynamique ou mieux d'une IRM doivent être joints pour éliminer toute AAI (instabilité atlanto-



axiale) qui contre-indiquerait certaines disciplines ou demanderait des aménagements.

Pour les II3, les sportifs ont pour la plupart étaient diagnostiqués en centre expert et les dossiers arrivent complets. Pour les autres les bilans sont réalisés par des psychologues en cabinet qui sont de plus en plus nombreuses à être formées aux outils diagnostiques.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION D'ÉLIGIBILITÉ NATIONALE FFSA

Composition

Mado d'Engremont, Marie José Lallart, Claude Gissot, Henri Miau, Henry Roig et Catherine Fayollet.

Bilan

Au niveau national aucun certificat médical pour un sportif non inscrit dans une structure relevant du handicap psychique ou de la déficience intellectuelle n'est arrivé au siège en cours de saison 2019 ou pour la saison 2019 / 2020. Les médecins régionaux n'ayant pas fait parvenir de bilan, nous ne savons ni le nombre de certificats médicaux reçus, ni le nombre de demandes approuvées.

Des demandes de renseignement par mail sont arrivées auprès du Dr Fayollet, pour des personnes dyscommunicantes.

La commission d'éligibilité ne s'est pas réunie en 2019 ; il convient de signaler la difficulté pour trouver une date, les agendas étant bien remplis lors de chaque déplacement des membres de la commission. Ainsi en 2019 la date initialement envisagée n'a pu être confirmée en raison d'autres réunions tenues en parallèle nécessitant la présence des membres de la commission. Une réunion sera programmée en 2020.

Dr Catherine FAYOLLET
Responsable de la commission



BILAN COMMISSION MÉDICALE

LES SPÉCIFICITÉS DE LA MÉDECINE FÉDÉRALE À LA FFSA

- Une médecine préventive, de dépistage et de coordination des soins pour des sportifs avec handicap mental, psychique ou avec autisme, qui présentent des pathologies somatiques et psychiques associées
- Le rôle pour la santé de l'activité physique n'est plus à démontrer tant en terme cognitif que de santé somatique que sociétal
- Les médecins à la FFSA ont un rôle important en terme de suivi médical des sportifs et de mise en place d'actions de prévention : nutrition, conduites addictives, pédicurie, hygiène...
- Conscients que les professionnels de santé non spécialisés dans le champ du handicap sont souvent démunis pour dépister, examiner, soigner les personnes les plus handicapées, les médecins de la FFSA par leur expertise se doivent, plus que dans d'autres fédérations, d'être en lien avec les professionnels de santé qui interviennent au quotidien.

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET SOINS POUR LES SPORTIFS EN PÔLE FRANCE

1. *Les mouvements au sein du staff médical (médecins, kinésithérapeutes, psychologues) en 2019*

Recrutements

Ski alpin : Anais Fuselier Verbruge, médecin (octobre 2019).

Ski nordique : Victor Cubille, médecin (octobre 2019).

Psychologue du CREPS de Poitiers qui intervenait déjà pour les sportifs tennis de table au titre du CREPS (juin 2019).

Démissions

Basket : Laurent Rubio médecin et Martine Bellemin Comte psychologue (avril 2019).

Une année sabbatique pour formation : Anthony Robert kinésithérapeute tennis de table. Les remplacements ont été assurés, grâce au recrutement efficace de Pablo Ortega en lien avec la DTN et le médecin fédéral.

Le médecin des équipes de France remplaçant pour les situations complexes en cas de vacance de médecin : Catherine Fayollet, ski alpin, ski nordique et tennis de table pour la saison 2018 / 2019.

Le secrétariat de la commission médicale nationale a été assuré par Manon Vaujour jusqu'au 1er juillet 2019. Poste vacant jusqu'en décembre 2019, il est actuellement assuré par Sandra Decrescenzo pour une ½ journée par semaine de son temps.



2. Composition du staff médical

Kinésithérapeute fédéral national : Pablo Ortega

Médecin fédéral national, médecin des équipes de France : Catherine Fayollet

Médecin de la surveillance médicale réglementaire (SMR) : Christine Lemoigne

Disciplines	Médecin d'équipe	Kinésithérapeute	Psychologue
Athlétisme	Nathalie Catajar	Pablo Ortega	CREPS Reims
Football	Nathalie Catajar	Philippe Lemaire	CREPS Reims
Natation	Patrick Croisy	Cédric Cazals	Magali Griffet
Natation T21	vacant	Émilie Pelat	
Tennis de table	vacant	Remplaçants depuis début 2019 (titulaire Anthony Robert)	
Ski alpin	Vacant jusqu'en octobre 2019	Laurent Trentler	Élisée Gauthier
Ski nordique	Vacant jusqu'en octobre 2019	Anne Cerdan	Élisée Gauthier
Basket féminin	Laurent Rubio (jusqu'en juillet 2019)	Adrien Alexandre	Vacant
Basket masculin	Vacant	Adrien Alexandre	Vacant
Cyclisme	Laurent Rubio	Chloe Debonne	Martine Bellemin Comte

3. Les stages et compétitions

La présence des staffs est définie selon les règles suivantes :

- le kinésithérapeute d'équipes est présent à tous les stages et compétitions internationales ;
- le médecin d'équipe est présent un stage sur deux et en inter stage ; il fait un travail de coordination avec les professionnels de santé, si besoin avec la famille ;
- le psychologue est présent un jour tous les deux stages : psychologue d'équipe il assure aussi en début de saison la SMR pour les sportifs.
-

Tableau récapitulatif pour 2019 du nombre de jours de présence en stages et compétitions (incluant les Global Games)

Disciplines	Médecin d'équipe	Kinésithérapeute	Psychologue
Athlétisme	Pôle : 4 // Stage pré GG : 4	17	NC
Football	Pôle : 1	32,5	NC
Natation	Pôle : NC // Stage pré GG : 3	67,5	4,5
Natation T21	NC	25,5	Vacant
Tennis de table	0,5 (MFN)	23	Vacant
Ski alpin	1 (MFN)	30,5	6,5
Ski nordique	1 (MFN)	30,5	5
Basket féminin	3	38 pôle basket garçons et filles	Vacant
Basket masculin	0,5 (MFN)		Vacant
Cyclisme	12	31,5	NC
Jeux européens de la jeunesse	0	4,5	

NC : non communiqué

4. Bilan des médecins d'équipe de France

C'est la première fois que chaque médecin d'équipe de France réalise un bilan pour la saison passée. Ce travail de traçabilité est important car il objective une part du travail effectué.

Il ne faut pas négliger le travail dit interstitiel informel tant auprès des sportifs que des staffs qui est tout aussi important en raison des liens et de la dynamique d'équipe qu'il crée. Les bilans ci-dessous ont été réalisés selon la trame fournie par le ministère.

Pôle athlétisme : bilan médical de la saison 2018/2019 du Dr Nathalie Catajar

Éléments de contexte

Les regroupements du pôle athlétisme ne sont pas homogènes en quantité et en qualité. En effet, la discipline est un ensemble de trois collectifs avec « sprint », « ½ fond-fond » et « lancer ».

Ainsi les stages de 2018-2019 ont réuni tout ou partie des sportifs, ils se sont déroulés au CREPS de Reims, positionnés du jeudi soir au dimanche midi, à l'exception d'un stage sprint EDF à Gap (stage cohésion) et du regroupement pré GG 2019 qui a eu lieu au CREPS de Vichy du 26 au 30 août.

Composition du pôle France

(Variable au fils de l'année car détection en continu)

Catégories	Femmes	Hommes
Elite	2	3
Senior	2	6*
Espoir	0	5
Jeune	0	2
Détection / Collectifs nationaux	2	3
2* Détection en cours	2	10*

sportifs néo-calédoniens ne participent pas aux regroupements en métropole

Organisation médicale-paramédicale

- Médecin équipe : Dr Nathalie Catajar - Qualification médecine générale et médecine du sport
- Kinésithérapeute : Pablo Ortega - Qualification kiné du sport
- Psychologues

Le pôle athlétisme ne dispose pas d'un personnel attaché en vacation mais il travaille sur demande avec Sandrine Mestre, psychologue au sein du service médical du CREPS de Reims.

Cependant cette psychologue ne travaille pas sur le site les vendredis. En cas de besoin, certains sportifs ont été spécifiquement convoqués en anticipation du stage dès les jeudis pour pouvoir bénéficier de la prestation. La gestion des RDV est assurée par le cadre technique en charge de la discipline. Aucun élément de bilan n'est transmis au médecin d'équipe et l'inadéquation des jours de présence entre médecin et psychologue altère la coordination potentielle.



À noter que les demandes en lien avec l'éligibilité sont réalisées par Carine Crouzet également psychologue à Reims. Elle se rend disponible en tant que de besoin et cela donne satisfaction.

- Personnels du service médical du CREPS
Le pôle athlétisme s'appuie sur le personnel du service médical du CREPS de Reims pour la mise en place de la SMR et la prise en charge de soins en cas de besoin. L'infirmière assure l'organisation des RDV avec le médecin et le cadre technique en charge de la discipline.
- Situation particulière : la place de l'ostéopathe
*Depuis plusieurs années, Alexandre Lallart, ostéopathe à exercice exclusif intervient en appui au sein du pôle. La commission médicale a clairement positionné qu'il n'est pas rattaché à l'équipe médicale. Cependant, même s'il est bien identifié comme ayant un rôle de "prévention" et "bien-être", il est parfois complexe pour les sportifs de ne pas le « confondre » avec un kinésithérapeute.
Un travail constructif entre lui, le médecin et le kiné du pôle s'est engagé sur la saison pour faire de la pédagogie auprès des cadres et des sportifs et ainsi bien identifier le rôle de chacun.*

Suivi médical en stage / Coordination des soins hors stage

- Élaboration de dossiers médicaux
La présence en stage est essentielle pour permettre d'une part le contact personnalisé avec les sportifs et l'encadrement et d'autre part la constitution du dossier médical minimal.
Les sportifs ont bénéficié d'un examen annuel par le médecin, mais tous n'ont pas été vus car certains non présents les jours de venue du médecin (2/3 des sportifs vus). Un lien avec le service médical du CREPS permet d'avoir les renseignements attendus.
- Coordination des soins hors stage
 - » 8 sportifs ont été concernés par la coordination des soins hors stage, avec un travail de mise en cohérence de la prise en charge thérapeutique :
 - » Lien avec le référent social de proximité (soit éducateur, soit parent) : 8/8 sportifs
 - » Contact médecin traitant pour préciser la stratégie décisionnelle : 8/8 sportifs
 - » Contact avec médecins spécialistes (1 orthopédiste, 2 psychiatres et 1 stomatologue) : 4/8 sportifs
 - » Envoi d'ordonnance prise en charge kinésithérapie : 2/8 sportifs
 - » Prise de RDV spécialisé : 1/8 sportifs
 - » Échange d'informations utiles avec l'équipe d'encadrement technique du pôle (limité au strict cadre du respect du secret médical et avec l'accord du sportif) : 8/8 sportifs

Bilan des pathologies de la saison sportive

- Nombre total de pathologies traitées (y compris les pathologies traumatiques et micro-traumatiques) - 10 pathologies ont été suivies sur la saison
- Répartition des pathologies (en %) selon :
Leur nature
 - » Pathologies non traumatiques : total et leur répartition par appareil ou organe : ORL, pulmonaire, cardio-vasculaire, abdominale...) 20 % soit 2 /10 pathologies (2 psychiatrie)
 - » Pathologies traumatiques : total et leur répartition selon le type d'atteint (osseuse, articulaire, musculaire...) et selon leur localisation : 80 % soit 8/10 pathologies (2

osseux – 6 articulaire - 2 musculaire)

- » Pathologies micro traumatiques : total et leur répartition selon le type d'atteint et selon leur localisation : 0 % soit 0 /10 pathologies.

Leur gravité

- » Bénignes à modérées (traitées par le médecin d'équipe) : 80 %. Le traitement est réalisé par les médecins de proximité et non par le médecin d'équipe.
- » Graves (transfert à l'hôpital avec ou sans hospitalisation) : 20 %. Hospitalisation et chirurgie ortho pour deux sportifs.

Leur retentissement sur la compétition ou l'entraînement

- » Pas d'arrêt des entraînements ou des compétitions : 0 %
- » Arrêt de la compétition : 20 %, soit 2/10 pathologies
- » Arrêt de l'entraînement de moins de 48 heures : 0 %
- » Arrêt de l'entraînement de plus de 48 heures : 100 %

Actions de prévention

Lors du stage pré GG 2019 une session de prévention a eu lieu lors du stage de regroupement pré GG à Vichy en août 2019.

Pôle football : bilan de la saison 2018 / 2019 par le Dr Catajar

Éléments de contexte

L'organisation du pôle est parfaitement opérationnelle et l'encadrement vigilant sur les aspects sanitaires.

Composition du pôle France

- 21 sportifs en pôle // 14 en détection

Organisation médicale-paramédicale

- Médecin équipe : Dr Nathalie Catajar - Qualification médecine générale et médecine du sport
- Kinésithérapeute : Philippe LEMAIRE - Qualification kiné du sport
- Psychologues

Le pôle ne dispose pas d'un personnel attaché en vacation mais il travaille sur demande avec Sandrine Mestre, psychologue au sein du service médical du CREPS de Reims.

La gestion des RDV est assurée par le cadre technique en charge de la discipline.

À noter que les demandes en lien avec l'éligibilité sont réalisées par Carine Crouzet également psychologue à Reims. Elle se rend disponible en tant que de besoin et cela donne satisfaction.

- Personnels du service médical du CREPS

Le pôle s'appuie sur le personnel du service médical du CREPS de Reims pour la mise en place de la SMR et la prise en charge de soins en cas de besoin. Marie-Ange Aubriot assure l'organisation des RDV avec le médecin et le cadre technique en charge de la discipline.

Suivi médical en stage / Coordination des soins hors stage

- Élaboration de dossiers médicaux

L'action n'a pas été réalisée cette saison.



- Coordination des soins hors stage

L'essentiel

5 sportifs ont été concernés par la coordination des soins hors stage, avec un travail de mise en cohérence de la prise en charge thérapeutique :

- Lien avec le référent social de proximité (soit éducateur, soit parent) : 5/5 sportifs
- Contact avec le médecin traitant pour préciser la stratégie décisionnelle : 3/5 sportifs
- Contact avec médecins spécialistes (2 orthopédistes) : 2/5 sportifs
- Envoi d'ordonnance prise en charge kinésithérapie : 1/5 sportifs
- Échange d'informations utiles avec l'équipe d'encadrement technique du pôle (limité au strict cadre du respect du secret médical et avec l'accord du sportif) : 5/5 sportifs

Bilan des pathologies de la saison sportive

- Nombre total de pathologies traitées (y compris les pathologies traumatiques et micro-traumatiques) : 10 pathologies ont été suivies sur la saison.
- Répartition des pathologies (en %) selon :

Leur nature

- » Pathologies non traumatiques : total et leur répartition par appareil ou organe, ORL, pulmonaire, cardio-vasculaire, abdominale...), 20 % soit 2 /10 pathologies (2 psychiatrie)
- » Pathologies traumatiques : total et leur répartition selon le type d'atteint (osseuse, articulaire, musculaire...) et selon leur localisation, 80 % soit 8 /10 pathologies (2 osseux – 6 articulaire – 2 musculaire).
- » Pathologies micro traumatiques : total et leur répartition selon le type d'atteint et selon leur localisation, 0 % soit 0 /10 pathologies.

Leur gravité

- » Bénignes à modérées (traitées par le médecin d'équipe) : 80 %. Le traitement est réalisé par les médecins de proximité et non par le médecin d'équipe
- » Graves (transfert à l'hôpital avec ou sans hospitalisation) : 20 %. Hospitalisation et chirurgie ortho pour deux sportifs

Leur retentissement sur la compétition ou l'entraînement :

- » Pas d'arrêt des entraînements ou des compétitions : 0 %
- » Arrêt de la compétition : 20 % Soit 2/10 pathologies
- » Arrêt de l'entraînement de moins de 48 heures : 0 %
- » Arrêt de l'entraînement de plus de 48 heures : 100 %
- »

Actions de prévention

Lors du stage pré GG 2019 une session de prévention a eu lieu lors du stage de regroupement pré GG à Vichy en août 2019.

Pôle natation : bilan médical de la saison 2019 du Dr Patrick Croisy

Organisation médicale-paramédicale

- Médecin équipe : Dr Patrick Croisy - qualification médecine générale et médecine du sport
- Kinésithérapeute : Cédric Croisy - qualification kiné du sport
- Psychologue : Magali Griffet

Les pathologies

- Nombre total de pathologies traitées (y compris les pathologies traumatiques et micro-traumatiques) : environ 30.
- Répartition des pathologies (en %) selon

Leur nature

- » Pathologies non traumatiques : total et leur répartition par appareil ou organe : 0 %.
- » Pathologies traumatiques : total et leur répartition selon le type d'atteint (osseuse, articulaire, musculaire...) et selon leur localisation : 20 environ.
- » Pathologies micro traumatiques : total et leur répartition selon le type d'atteint et selon leur localisation : environ 10.

Leur gravité

- » Bénignes à modérées (traitées par le médecin d'équipe / modérées en général)
- » Graves (transfert à l'hôpital avec ou sans hospitalisation) : non

Leur retentissement sur la compétition ou l'entraînement :

- » Pas d'arrêt des entraînements ou des compétitions : la plupart du temps
- » Arrêt de la compétition : 2
- » Arrêt de l'entraînement de moins de 48 heures : 10
- » Arrêt de l'entraînement de plus de 48 heures : 3

Le moment de leur survenue pour l'ensemble des pathologies :

- » Avant le déplacement : 50 %
- » Pendant le séjour : 50 %

Le moment de leur survenue pour les pathologies traumatiques

- » En compétition : non
- » À l'entraînement : le plus souvent, voire dans la vie courante.

Bilan des actions de prévention auprès des sportifs**Avant le déplacement**

Il est difficile de faire une gestion à distance lorsque nos sportifs habitent aux 4 coins de la France.

Lors du stage pré GG 2019 une session de prévention a eu lieu lors du stage de regroupement pré GG à Vichy en août 2019.

Pendant le séjour (stage ou compétition)

Hygiène de vie – prévention de la lutte antidopage – automédication diététique

Au cours de la saison sportive

Selon les besoins

Pôle cyclisme : bilan médical de la saison 2018/2019 du Dr Laurent Rubio

Présence aux 4 stages 2/11/2018 (stage détection) et stage pôle 22/2/2019, 21/3/19 et 23/5/19 soit 12 jours

5 sportifs membres du pôle cyclisme (7 lors du stage de détection)

- Encadrement médical : médecin Laurent Rubio - *qualification médecine générale et médecine du sport.*
- Kiné du sport : Chloé Debonne.
- Psychologue : Martine Bellemin Comte.

Durant ces 3 stages :

- un examen médico sportif de chaque sportif avec entretien individuel et bilan avec kiné a été effectué ;
- un électrocardiogramme annuel a été réalisé et une programmation des examens de la surveillance médicale réglementaire ont été demandés.



Pour les pathologies, je ne peux référencer uniquement que celles durant les 6 premiers mois.

Le stage de fin d'année des cyclistes servant de bilan final a été supprimé.

Pathologie traumatique

- 2 chutes inter stage : trauma avant-bras, trauma crânien avec arrêt de travail de 8 jours (scanner et points de suture)
- 1 arrêt de 1 semaine pour problème psychiatrique en inter stage
- Tendinopathie scapulo-humérale et gonalgie tendineuse sus rotulienne

Prévention :

- informations et recommandations antidopage en début d'année ;
- informations et exercices ludiques autour diététique.
-

5. Bilan du médecin des équipes de France

- Tennis de table : présence sur stage à Poitiers et rencontre avec le personnel médical du CREPS
- Basket masculin : présence sur stage à Poitiers
- Basket féminin : intervention pour une sportive
- Ski alpin et ski nordique : présence lors des championnats du monde - réunion à Grenoble avec les
- staffs - coordination à distance avec les kinésithérapeutes d'équipe pour les skieurs à la suite d'incapacité temporaire pour problèmes de santé : contact avec les chirurgiens, les médecins traitants, demande de place en soins de suite et de réadaptation
- Coordination avec les médecins d'équipe et kiné national fédéral
- Coordination avec le médecin de la surveillance médicale réglementaire
- Diffusion des protocoles validés en commission médicale nationale
- Rencontre trimestrielle avec la directrice technique nationale
- Présence à la commission médicale du CNOSF et aux réunions proposées par le médecin du CPSF.
-

6. Bilan de la surveillance médicale réglementaire (SMR)

La surveillance médicale réglementaire (SMR) s'impose à tous les sportifs inscrits sur liste par le ministère. Elle est composée d'examens cliniques et d'examens complémentaires obligatoires pris en charge dans le cadre de la convention d'objectifs, tout bilan complémentaire étant à la charge de la fédération du sportif. Compte tenu des spécificités de nos sportifs, et avec avis favorable du comité directeur de la FFSA en 2017, la surveillance médicale réglementaire pour les sportifs listés de la FFSA est élargie au-delà du socle commun :

- à l'entrée en pôle : phase socle + bilan neuropsychologique (les bilans réalisés pour l'éligibilité) + écho cardiaque + épreuve d'effort cardiologique et pour les T21 : recherche AAI (instabilité atlanto axiale) ;
- puis tous les ans phase socle et un bilan psycho réalise par un psychologue.

L'entretien SMR par un psychologue est à la FFSA un passage obligé, notamment pour s'assurer de l'adéquation projet individuel et projet sportif, et repérer le surentraînement éventuel mais aussi les retentissements psychiques de l'accès au statut de haut niveau. Pour les mineurs, un entretien psycho SMR est prévu en début et fin de saison et pour les adultes, un en début de saison.

Année 2019 <i>(inscrits du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019)</i>	SHN	Espoirs	Collectifs nationaux
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	93	15	28
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	17	2	2
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	61	12	24
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	15	1	2

7. Prévention, antidopage, autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Des actions d'information, de prévention contre le dopage sont faites tous les ans en collaboration staff médical / staff technique.

Information sur la nouvelle règle concernant les autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) : depuis juillet 2019, les sportifs ne peuvent plus se prévaloir de la raison médicale dûment justifiée (certificat médical et ordonnance). Seule une AUT permettra une non-sanction.

LES RÉUNIONS DE LA COMMISSION MÉDICALE

La commission médicale restreinte s'est réunie une fois en 2019 sur un week-end. Constat a été fait qu'un week-end de travail annuel est plus propice à la réflexion qu'une réunion de 2 heures plusieurs fois par an. Entretemps, la commission médicale travaille par mail ou téléphone. Un groupe WhatsApp a été créé regroupant tous les kinés et médecins pour faire circuler l'information et répondre aux questions urgentes. En 2019 la commission s'est réunie les 15 et 16 juin en Gironde avec comme invités permanents Marie-Paule Fernex et Hervé Dewaele et ponctuelle Philippe Dejardin médecin de Malakoff Médecin Humanis dans le cadre de la convention FFSA / MMH. La réunion fait l'objet d'un compte rendu.

L'ordre du jour était dense et ont notamment été abordés :

- préparation des Global Games : organisation du staff médical, matériel, etc ;
- la SMR 2019 : bilan 2018, actualisation de la SMR, formalisation d'un support commun à tous les pôles pour faciliter le bilan annuel ;
- information sur les AUT (législation au 1er mars 2019) ;
- les commotions cérébrales ;
- le suivi des recommandations du médecin fédéral à la commission rugby ;
- Actions de prévention : AUT les nouvelles règles ; intervention du médecin de Malakoff Médéric Humanis ;
- la fiche sanitaire des sportifs de la FFSA, tout niveau confondu, pour tous déplacements en dehors du club : modèle travaillé avec les médecins régionaux ;
- les protocoles : protocole de suivi sanitaire des sportifs listes, protocole planning de présence et règles de remplacements staff médical, règles de rémunérations.

De plus fin 2019, la commission médicale a entamé un travail avec la commission médicale de la FFESM pour tenter d'élargir les possibilités de pratique de la plongée jusqu'à 12 m dans des conditions optimales de sécurité prenant en compte les spécificités des sportifs de la FFSA.



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Nous n'avons pu cette année récupérer que très peu de comptes rendus des interventions des médecins et ne pouvons fournir le bilan des championnats de France. Nous espérons que 2020 nous permettra de réaliser un bilan. Les retours en ce début d'année sont quasi exhaustifs.

LES MÉDECINS DE LIGUE

Jacques Kramkimel	Ligue Île-de-France
Bruno Lepaulle (démission) Patrick Croisy depuis le printemps 2019	Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
Yunsan Meas	Ligue Pays de la Loire
Vacant	Ligue de La Réunion
Jacques Marcy	Ligue Nouvelle-Aquitaine
Christine Lemoigne	Ligue Bourgogne
Claude Ricard	Ligue Franche-Comté
Joseph Chelala	Ligue des Hauts-de-France
Sylvie Barotto	Ligue Occitanie
Vacant	Ligue Grand Est
Vacant	Ligue Bretagne

Une réunion avec les médecins de ligue a eu lieu le 29 mars 2019 au CREPS de Bourges. On ne peut que regretter le faible taux de participation (3 médecins de ligue).

Ont toutefois été abordés :

- le contenu du bilan que le médecin régional devrait réaliser annuellement et faire parvenir à la CMN pour faire lien et valoriser les actions menées par le médecin de ligue ;
- la demande des ligues et CTF d'outils d'aide à l'accompagnement sanitaire des sportifs lors des déplacements.

Deux propositions sont émises :

1. Fiche de liaison à élaborer par les ligues / CTF qui sera remise à l'encadrant. La commission médicale insiste sur le fait que cette fiche doit intégrer allergies, régime alimentaire...), port de prothèses, accompagnement spécifique nécessaire en lien avec les pathologies, les modes d'expression de la douleur chez le sportif, l'existence d'un traitement en cours (le sportif a avec lui sa dernière ordonnance)
2. Fiche sanitaire que le sportif devra avoir avec lui sous pli cacheté remplie par son médecin et remise en mains propres sous pli ferme.

Le compte rendu a été diffusé à tous les médecins de ligue dont les coordonnés nous avaient été communiqués par le président de ligue.

LE SPORT SANTÉ

Le sport santé n'est pas l'objet du seul médical mais une pratique régulière d'APA et un facteur important de prévention et réduction des risques de maladie. Il faut rappeler que l'espérance de vie d'une personne avec handicap est de 15 % moindre qu'en population générale et que la réduction des risques permet un vieillissement en bonne santé. Le médical a un devoir d'information et d'explicitation. Les médecins régionaux devraient être largement impliqués dans le déploiement du sport santé pour les personnes avec handicap.

Le médecin fédéral national est membre du comité médical sport santé du CNOSF et du comité sport santé de la FFSA.

La CMN s'est engagée à être représentée à toutes les réunions de comité sport santé de la FFSA.

LES GLOBAL GAMES

Ce fut l'événement phare de l'année.

1. *Anticipation au plan médical avec les Drs Croisy, Catajar et Fayollet*

- Dossier médical pour chaque sportif relu.
- Avis médical sur un état de santé compatible avec un déplacement de longue durée en avion.
- Constitution d'une pharmacie d'urgence.
- Achat de bas de contention pour tous les sportifs et le staff lors du regroupement de Vichy avec l'aide très efficace de la pharmacie de St-Yorre.
- Organisation de la présence médicale et kiné sur les vols.
- Compte tenu de la durée du vol, en classe éco et du décalage horaire, il a été décidé de solliciter un ostéopathe pour la phase de récupération post vol et dans une mission bien être.

2. *Présence des kinésithérapeutes et médecins lors du stage de regroupement de Vichy*

- Informations santé concernant ce déplacement auprès des sportifs assurés par les Drs Catajar et Croisy, les deux médecins de la délégation.
- Trame des actions de prévention et d'information menées à Vichy.

3. *Bilan médical*

Le vol aller

15 interventions médicales, essentiellement maux de tête et anxiété. Il y a eu une situation de vomissements qui a perduré durant le séjour.

Séjour d'acclimatation sur la Gold Coast 3.10 au 11.10

2 médecins, 5 kinésithérapeutes et 1 ostéopathe

**Bilan quantitatif par type d'actes**

	Médical	Kiné récup	Kiné soins
Athlétisme	25	25	19
Basket	22	44	24
Cyclisme	1	20	4
Futsal	7	12	5
Natation	23	48	10
Tennis	6	16	4
Tennis de table	12	67	12
Encadrement	26	0	10
	122	232	88

Lorsque les interventions kiné / ostéo étaient mixtes entre récupérations et soins, seul le soin a été comptabilisé.

Activités médicales regroupées (pas forcément sur la date...).

Les interventions pour l'encadrement n'ont pas été tracées par discipline mais de façon globale.

Phase compétitive : Brisbane du 11.10 au 20.10

2 médecins - 7 kinésithérapeutes - 1 ostéopathe

Bilan quantitatif par actes d'activité

	Médical	Kiné récup	Kiné soins
Athlétisme	24	25	19
Basket	15	48	22
Cyclisme	1	24	2
Futsal	6	15	5
Natation	22	52	11
Tennis	4	22	3
Tennis de table	15	72	14
Encadrement	12	0	9
	99	258	85

Traumatologie ayant justifié un arrêt sportif et l'immobilisation

- Lésion acromio-claviculaire / basket féminin
- Douleur élective du pied droit faisant suspecter une fracture de fatigue / basket féminin
- Entorses de cheville /athlétisme (en fin d'épreuve)
- Plaie de l'arcade sourcilière en match / basketteur : suture sur site et reprise du jeu

Prise en charge des urgences

- Lésion acromio-claviculaire / basket féminin
- HTA et malaise / coach
- Manifestation anxieuse type hystérisiforme / tennis de table
- Vertiges rotatoires / tennis de table
- Accompagnement psy / natation

Situation clinique spécifique

- Vomissements itératifs et difficultés digestives / tennis de table – Bilan à prévoir au retour / Courrier médecin

Problème dermatologique

- Plusieurs lésions cutanées type furoncle chez des sportifs II2 / athlétisme et tennis de table
- Plusieurs herpes labiaux / coach athlétisme et natation
- Dermatose des plis type mycosique / tennis de table

Climatisation et infection ORL

- Nombreuses inflammations ORL probablement liées à l'usage de la climatisation

Vol retour

prémédication en prévention vomissements – RAS par ailleurs

4. Points forts

- Dotation médicale bien dimensionnée qui a permis d'éviter le recours au service de soins locaux
- Très grande disponibilité de l'équipe médicale et paramédicale
- L'ensemble de l'équipe grâce à la communication WhatsApp a pu être réactive face aux demandes des uns ou des autres et aux besoins d'intervention
- Complémentarité et solidarité entre médecin, kiné et ostéo
- La bonne connaissance des spécificités de chacun a permis d'avoir recours le cas échéant à des avis complémentaires

5. Points de vigilance

- Automédication de certains sportifs sans en informer le staff médical par intervention des parents présents.
- Tous les sportifs et staffs techniques n'ont pas porté les chaussettes de contention.

6. Focus sur la présence d'un ostéopathe à titre expérimental

L'ostéopathe a beaucoup été sollicité au sein de la délégation notamment lors de la première semaine : sans doute un peu parce qu'il est bien connu des athlètes du basket et du foot et des encadrants athlétisme, mais aussi parce qu'il était bien identifié comme ayant un rôle de « prévention » et « bien-être » à la suite du voyage. La présence d'un ostéopathe a été très appréciées pour les raisons suivantes :

- prévention ;
- récupération à la suite du voyage pendant lequel la posture assise était prolongée en classe éco ;
- pratique de technique de sophrologie pour aider certains sportifs à mieux gérer les contraintes de la vie collective et les contrariétés.



BILAN DE LA MISSION HANDICAP PSYCHIQUE

Le comité directeur a missionné un groupe d'élus pour réaliser un état des lieux du déploiement de l'offre sportive au sein de la FFSA pour les personnes présentant un trouble mental sévère et persistant handicapant, c'est-à-dire les personnes avec handicap psychique.

La commission est composée de Henry Roig, Yves Obis, Marie Josée Lallart, Jean-Claude Wach et Catherine Fayollet à laquelle a été confiée la responsabilité de cette mission.

Nous constatons que bon nombre de ligues, départements associations ont développé une offre sportive pour cette population mais insuffisamment connue et valorisée. Une rencontre état des lieux est apparue nécessaire pour éclairer le groupe de travail. Une grille a été élaborée, adressée à chaque président de ligue pour préparer la rencontre. Les ligues ont pour la plupart répondu très favorablement à cette proposition de rencontre état des lieux.

Six ligues ont été rencontrées en 2019.

Pour les autres :

- deux ligues ont retourné la grille remplie ;
- une ligue a refusé la rencontre mais son président a répondu par interview aux questions ;
- deux ligues restent en attente.
- une des ligues qui avait fait un retour écrit a souhaité programmer une rencontre en 2020.

Les freins au déploiement :

- la méconnaissance du public et les représentations que suscitent la maladie mentale ;
- l'absence de formation spécifique ciblée sur le handicap psychique et les difficultés spécifiques ;
- les difficultés de personnels : si le CTF tente de déployer, il n'y a pas toujours d'éducateur sportif disponible et formé ;
- il y a des actions mais pas coordonnées et souvent méconnues ;
- la mixité dans la pratique au moins pour l'entrée dans l'activité sportive.

Les facilitateurs :

- la constitution d'une commission handicap psychique au sein de la ligue ;
- les liens avec les GEM, les hôpitaux psychiatriques ;
- la bonne connaissance des apports de la pratique sportive en terme de santé mais aussi dans le champ de la réhabilitation des personnes et l'accès à la citoyenneté après un temps « off » lié à la phase aiguë de la maladie ;
- établissements médico-sociaux qui ont déjà une offre sportive pour les personnes avec déficience intellectuelle dans le cadre des associations adhérentes FFSA ;
- la Pair Aidance lorsqu'elle est déployée ;
- le bénévolat assuré par des personnes avec handicap.

Il est également noté que la place dans les conseils locaux de santé mentale (CLSM) pour les clubs, comités départementaux FFSA est en augmentation.

Rares sont les régions pour lesquelles les activités physiques pour personnes avec un handicap psychique sont intégrées dans le projet territorial de santé mentale (PTSM) au côté d'habitat, du travail, de l'accès à la culture et à une vie citoyenne.

L'état des lieux a inclus une rencontre avec Patrick Bidot pour Trans'Formation qui confirme l'absence de formation spécifique sur le handicap psychique mais un accord de principe a été acté pour en mettre une en place avec une partie théorique dont le programme reste à définir et une partie pratique avec des personnes en hôpitaux psychiatriques.

Dr Catherine Fayollet
Médecin national fédéral
Responsable de la mission handicap psychique





LES ACTIONS RÉALISÉES EN LIEN AVEC LES SECTEURS PSYCHIATRIQUES EN 2019

*Retour des actions – portées par les CDSA et/ou les ligues FFSA, en relation avec les secteurs psychiatriques –
finalisées ou toujours en cours sur l'année 2019, avant le 31 janvier 2020*

TOTAL DES AIDES FFSA = 15 000 €

LIGUE SA OCCITANIE

ACTION

1 à 4 en fonction des départements.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sensibiliser à l'intérêt d'une pratique sportive les GEM et leurs adhérents et les emmener à une pratique régulière d'APS.

PARTENARIAT

GEM

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

11 des 13 départements de la région Occitanie.

BILAN (SI PROJET TERMINÉ) ET PROJET 2020

La ligue Sport Adapté Occitanie a réactivé la commission régionale handicap psychique et travaille à son développement.

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

43850 € et demande de 4000 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

4000 €

CDSA22 (CÔTES D'ARMOR)

ACTION

Mise en place d'un programme de séances d'activités sportives auprès des adultes en situation de handicap psychique et favoriser leur maintien en bonne santé.
32 séances d'aquagym d'1h30

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inciter les adultes présentant un handicap psychique à pratiquer une activité sportive régulière et contribuer à maintenir leur bonne santé mentale et physique

PARTENARIAT

Centre Aquatique d'Aquabaie + GEM Vivre au Pluriel de Saint-Brieuc + GEM Crumble de Saint-Brieuc + Résidence Accueil de Saint-Brieuc + Saint-Brieuc Armor agglomération.

ENCADREMENT

Par un salarié du CDSA 22, qui a une licence STAPS APAS

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

4270 € et demande de 500 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

500 €

CDSA06 (ALPES-MARITIMES)

ACTION

Challenge inter-établissements psychique
De janvier à juillet 2019

DESCRIPTION DE L'ACTION

Promouvoir les activités physiques dans le milieu du handicap psychique en faveur de la santé

PARTENARIAT

Association ISATIS (Nice, Cannes, Ascros), CH Sainte-Marie (secteur 06 et 11, Fédération Culturelle et Sportive, A.T.A et A.T.P), CHU de Nice (secteur 07), CH d'Antibes (les 2 HDJ), CH de Grasse (HDJ et CATTP), F.A.M. d'Antibes

ENCADREMENT

Un salarié du CDSA 06 en collaboration avec un infirmier - éducateur sportif du CHU Nice

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

Département des Alpes-Maritimes

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

6600 € et demande de 1000 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

800 €



CDSA42 (LOIRE)

ACTION

10 séances en activités physiques et sportives adaptées tous les vendredis de 9 h à 12 h à Saint-Marcel-de-Félines au sein du foyer de vie La Roche.

PARTENARIAT

Association gestionnaire La Roche. Conseil départemental 42, Agence nationale du sport.

ENCADREMENT

Agent d'animation départemental, M. Dussud Yann, diplômé d'une licence STAPS mention Activités physiques adaptées et santé (APAS).

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

2070 € et demande de 350 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

350 €

CDSA25 (DOUBS)

ACTION

Journée multisport et action sportive (cycle sportif) dans le secteur psychiatrique comité départemental Sport Adapté du Doubs - année 2019

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'une journée multiport (Découverte – initiation) pour les personnes en souffrance psychique
Mise en place de cycle sportif dans les GEM - SAMSAH

PARTENARIAT

Partenariat avec la ville de Thise pour la mise à disposition du gymnase.

L'UPFR des sports pour avoir des étudiants APAS sur l'animation des ateliers.

L'UPFR des sports pour la mise à disposition d'infrastructure pour la mise en place des cycles.

ENCADREMENT

Sur les journées : services civiques, bénévoles du CDSA 25, étudiant de l'UPFR des sports.

Sur les interventions régulières : salariée du CDSA 25

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

Sur les journées : services civiques, bénévoles du CDSA 25, étudiant de l'UPFR des sports.

Sur les interventions régulières : salariée du CDSA 25

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

8150 € et demande de 550 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

450 €

LIGUE NORMANDIE

ACTION

1/2 journée par semaine hors vacances scolaires
1 journée complète dans le cadre de l'olympiade de l'UMD
6 réunions préparation, COPIL olympiades, bilan des activités)

DESCRIPTION DE L'ACTION

éditions des « olympiades de l'UMD »

PARTENARIAT

l'hôpital, le comité départemental d'athlétisme 76 et le CDSA76

ENCADREMENT

Agent M. Picot

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

le Grand Rouen, le Pays de Caux et le Pays de Bray,

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

15460 €

PROPOSITION AIDE

600 €

**CDSA61 (ORNE)****ACTION**

2 manifestations sportives spécifiques ont été réalisées

PARTENARIAT

- Développer l'offre de pratique d'activité physique et sportive pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique
- Faire connaître le Sport Adapté
- Accompagner les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique
- Permettre aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique d'atteindre leur excellence.

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

6 établissements

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

702,5 €

PROPOSITION AIDE

200 €

CDSA48 (LOZÈRE)**ACTION**

6 1/2 journées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce projet avait pour objectif de proposer des 1/2 journées de découvertes, des activités sportives pour des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique qui ne sont pas en établissement spécialisé.

PARTENARIAT

CDSA Lozère en partenariat avec la DDCSPP de Lozère et le dispositif Cité-Cap'

ENCADREMENT

- Laetitia Denis, CTF Lozère – Licence APA
- Sébastien Massador, salarié de Cité-Cap' - BE APSA
- Paul Negron éducateur sportifs de l'A2LFS – BP JEPS APT + CS AIPSH
- Elsa Lhombart, professeur de sport à la DDCSPP de la Lozère

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

6 grandes villes du département : Marvejols, Mende, la Canourgue, Langogne, Florac et St-Chély-d'Apcher.

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

2024,91 €

PROPOSITION AIDE

300 €

CDSA84 (VAUCLUSE)**ACTION**

Action hebdomadaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Accompagner les patients atteints d'une maladie chronique psychique identifiée dans le maintien du sport dans un club valide.

PARTENARIAT

Le CDSA 84 a comme partenaires la FFSA, le CDOS Vaucluse, le CNDS emploi, le département du Vaucluse, la ville d'Avignon

ENCADREMENT

Le technicien du CDSA84

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

Vaucluse

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

11250 € (pas prévu d'aide FFSA)

PROPOSITION AIDE

700 €





CDSA81 (TARN)

ACTION

Tarn action psy - 25 séances

PARTENARIAT

CD bowling et sports de quilles

- CD Tennis de table
- CD canoë kayak
- Club de tir sportif
- Club de basket
- Club de handball
- Club de gym
- Club de sport boules
- Club aviron

ENCADREMENT

CTF du CDSA 81 (Brevet d'État APSA) ou professionnels d'autres clubs ou comités

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

7 associations (GEM Albi, SAMSAH, GEM Castres, Hôpitaux psy Castres, Lavour et Mazamet, Hôpital psy Albi, Graulhet, GEM Gaillac + 7 associations

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

4800 € dont demande 1000 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

800 €

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE ET 12

DÉPARTEMENTS

ACTION

Bilans de toutes les actions réalisées sur la ligue Nouvelle-Aquitaine

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

Ligue NA et 12 départements

BILAN (SI PROJET TERMINÉ) ET PROJET 2020

Un grand nombre d'actions très complètes sur la Ligue NA

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

Nous avons le retour de toutes les actions réalisées sur la ligue NA. Je vais contacter Laurence J pour connaître le fonctionnement. Donner à la ligue qui répartira ensuite les aides aux porteurs des actions (CDSA)

PROPOSITION AIDE

5500 €

CDSA03 (ALLIER)

DESCRIPTION DE L'ACTION

1 journée (28 mars 2020)

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

C'est un projet pour 2020 et non une action 2019€

PROPOSITION AIDE

0 €

CDSA35 (ILLE ET VILAINE)

ACTION

Sport Adapté régulier avec des personnes en situation de handicap psychique

DESCRIPTION DE L'ACTION

1 séance de Sport Adapté hebdomadaire avec 2 groupes

PARTENARIAT

Convention avec l'établissement ; contacts avec le service des sports de la commune d'accueil de l'établissement et un club local

ENCADREMENT

un éducateur sportif formé au handicap intervient avec l'établissement dans le cadre d'une convention entre le CDSA 35 et profession sport loisirs Bretagne. La CTF du CDSA 35 est en charge des contacts avec la ville et le mouvement sportif et elle vient également sur les rencontres en gymnase pour faire du lien pendant la saison sportive et observer les progrès des pratiquants.

NOMBRE DE LIGUES ET/OU DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

Ille et vilaine

BUDGET PRÉVISIONNEL OU RÉALISÉ

5500 € dont demande 1000 € à FFSA

PROPOSITION AIDE

800 €



RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Les effectifs théoriques de la direction technique nationale ont été portés à 13 conseillers techniques nationaux par le ministère des sports. La FFSA contribue à hauteur d'un poste de cadre salarié aux activités de la DTN.

12 CTN cadres de l'État
1 DTN cadre de l'État
1 CTN salarié FFSA

À ce jour seuls 12 CTN cadres d'État sur 13 et 1 CTN salariés sont en poste.

Patrick BIDOT	Responsable des formations, directeur de Trans'Formation. Commission sportive nationale badminton
Patrick BUTTIGIEG	Responsable du pôle France basket Commissions sportives nationales basket, judo et lutte
Aurélie CHARASSE	Responsable du pôle France natation Commissions sportives nationales handball et natation Responsable développement du sport santé
Romain STRAUB (remplacé par Philippe COM depuis décembre 2019)	Responsable pôle France cyclisme Commissions sportives nationales activités du cyclisme et canoë- kayak Responsable du suivi éducatif et socio-professionnel des SHN (jusqu'au 30 novembre 2019) Responsable secteur « sport et psychiatrie » depuis décembre 2019
Yves DRAPEAU (salarié FFSA)	Responsable pôle France tennis de table et entraîneur Commissions sportives nationales tennis de table et tir à l'arc Responsable secteur « sport et psychiatrie »
Laure DUGACHARD	Responsable du développement du Sport Adapté Jeune Responsable du volontariat service civique Commission sportive nationale Activités gymniques
Laurence JOUCLAS	Responsable de la formation continue des CTF Commissions sportives nationales pétanque et tennis Responsable des activités de pleine nature (défis) Veille réglementaire
Emilie LAISSUS	Responsable technique du développement informatique Responsable du développement des nouvelles disciplines
François N'DOUR	Responsable du développement sportif francophone (conseiller CIFSAC)
Hervé DEWAELE	DTN adjoint responsable du haut niveau Responsable du suivi éducatif et socio-professionnel des SHN (depuis décembre 2019) Responsable pôle France football Commission sportive nationale football
Quentin SCHILLE	Responsable du pôle France athlétisme Commission sportive nationale athlétisme
Julie VANDAWALLE	Responsable des pôles France ski alpin et ski nordique Commissions sportives nationales ski alpin, ski nordique et escalade
Marie-Paule FERNEZ	Directrice technique nationale



La direction technique nationale s'est réunie en travaux de coordination tous les mois au siège fédéral à Paris. Cette année encore, les réunions en visioconférence ont été privilégiées.

Ces travaux ont pour objet essentiel de coordonner l'action des cadres :

- pour la déclinaison du projet fédéral en région ;
- pour la mise œuvre des orientations et actions contractualisées entre la fédération et le ministère des sports.

Se sont tenus également 3 séminaires thématiques :

- du 30 janvier au 1er février à La Lelex pour préparer le regroupement des présidents de ligues et CDSA sur le thème « projet associatif et modèles économiques ». Les coordonnateurs d'ETR des régions dépourvus de CTN étaient conviés à ce séminaire.
- du 17 au 19 juin en Nouvelle-Aquitaine pour travailler sur les concepts de la performance ;
- du 4 au 6 septembre en Alsace pour préparer le séminaire des commissions sportives nationales.

Les actions spécifiques de la direction technique nationale

Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des sports et avec l'Agence nationale du sport pour le haut niveau, les cadres de la DTN ont assuré la coordination et le suivi des actions suivantes :

Sport Adapté Jeunes

- 51 porteurs de projets SAJ, dont 10 ligues et 41 CDSA
- 45 programmes « Je découvre »
- 35 programmes « Je joue »
- 32 programmes « Je m'entraîne »
- 34 commissions territoriales SAJ, 50 référents locaux SAJ, 18 référents SAJ de CSN
- 1 069 rencontres SAJ organisées sur tout le territoire
- 14 644 licenciés jeunes FFSA (<18 ans ; d'où l'intérêt d'une licence SAJ <21 ans) = 22,5 %

2e édition des Jeux nationaux Sport Adapté Jeunes (rencontre nationale non-compétitive)

Du 21 au 23 mai au Grau-du-Roi. Organisation CDSA 30 – FFSA.

242 sportifs, 41 équipes, 96 accompagnateurs, 114 bénévoles. 9 régions représentées.

6 jeux : nautiques, athlétiques, équilibre, roulants, expression, coopération. 3 défis complémentaires :

santé, citoyenneté-partage, citoyenneté-prévention.

Championnats de France spécifiques SAJ

(jusqu'à < 21 ans) :

CNE de basket-ball, CNE de football, CF natation SAJ, CF tennis de table SAJ, CF athlétisme SAJ.

Regroupement du réseau des référents SAJ :

18-19 novembre à Paris :

Bilan et évolution des programmes SAJ, démarches et projets innovants et structurants, environnement et accompagnement des jeunes...

- 21 participants dont 2 élus FFSA, 1 CTN, 9 référents SAJ de CSN, 11 régions représentées

Programme sport santé

- 9 régions actives – AURA – Bretagne – PACA – Occitanie – Nouvelle-Aquitaine – Bourgogne-Franche-Comté – Hauts-de-France – Pays de la Loire – Grand Est.

Utilisation du logiciel national : 85 établissements – 438 personnes inscrites – 54 départements et 14 référents régionaux – chiffres extrait du logiciel.

Mise en place de dotation à hauteur de 26 500 € pour la coordination en région du programme « Bouger avec le sport » autour de 4 axes

1. Valorisation de l'utilisation du logiciel avec l'enregistrement et la validation des comptes établissements. Mise à jour les données de sa région.
2. Mise en place des outils du programme sport santé avec une déclinaison ou adaptation territoriale en lien avec le programme national.
3. Mise en place de journées sport santé en lien avec le cahier des charges fédéral sur au moins la moitié des départements de sa région
4. Rédaction d'un projet régional et déploiement en région

Outils :

- Réalisation d'une vidéo à destination des établissements
- Réalisation d'un PowerPoint type de présentation du programme modifiable
- Réalisation de personnage pour illustrer les projets sport santé



Actions « sport et handicap psychique » actions répertoriées et aidées par la FFSA en 2019

21 actions au total avec :

- 3 actions portées par 3 ligues
- 18 actions portées par des CDSA

Une réunion de la CSN sports & psy, prévue fin 2019 lors en amont du séminaire des CSN de Limoges en décembre qui fut reportée en janvier 2020 en raison des mouvements de grève reportant le séminaire.

Service civique

Coordination du dispositif et déploiement de l'agrément par 1 CTN et 1 salariée du siège, relations et bilans auprès de l'Agence nationale.

42 volontaires en service civique accueillis dans le réseau FFSA (siège, pôles France, ligues, CDSA).

Missions de 8 mois vouées à faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Défi nature

1 défi national.

Lieu et dates : Lac du Crès du 17 au 19 septembre 2019.
Nombre de participants : 170 participants (sportifs et accompagnateurs) + 50 personnes dans l'organisation (organisation générale, encadrants d'activités et bénévoles).

Nombre d'équipes et d'établissements : 21 équipes et 18 associations et établissements.

L'évolution par rapport aux années passées : le nombre de participants est stable par rapport à l'édition 2018. Cependant, nous avons eu plus d'associations et établissements spécialisés différents représentés cette année contrairement à l'an passé où des associations locales avaient inscrit plusieurs équipes.

Partenaires FFSA présents et ayant contribué au bon déroulement de cet événement :

- Partenariat avec Hérault Sport, via l'association locale support de l'organisation

Pour MMH, le nombre de personnes passées sur le stand prévention santé :

- Toutes les équipes sont passées sur le stand prévention santé et ont participé aux tests santé du programme « Bouger avec le Sport Adapté » et ont pu faire un bilan médical auprès d'un médecin

À noter que, comme la saison passée, ce fut une très bonne organisation, avec des ateliers à proximité les

uns des autres et accessibles à pied en 5 minutes, peu d'attente et un réel temps de pratique pour les sportifs.

Il y a eu un fort intérêt pour certaines nouvelles activités : stand-up paddle, golf et surtout le kart à pédales auquel 17 équipes sur 21 ont participé !

Présence d'un membre de la CSN FFSA tir à l'arc et de clubs locaux de tir à l'arc, aviron et stand-up paddle pour l'encadrement des activités.

Forte mobilisation des CTF des CDSA et de la ligue Sport Adapté Occitanie pour l'encadrement des activités et l'aide logistique.

Défis régionaux

Rencontres sportives non-compétitives inscrites au projet fédéral.

2019, deuxième année d'accompagnement financier de la FFSA

- *Nombre de défis régionaux* : 4
- *Nombre d'équipes participantes* : 44
- *Nombre de participants* : 435

Formations

Nombre de formations mises en œuvre : - 20 % par rapport à 2018, soit 105 stages

Nombre de stagiaires : - 2 % - soit 1 183 stagiaires.

Soutien aux ligues, particulièrement à celles qui s'engagent dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de CQP « moniteur en Sport Adapté » : formation de formateurs, de tuteurs, implication dans certaines étapes de certification, analyse de pratique des coordonnateurs de ces dispositifs.

Les AQSA modules 1 et 2 (26 modules 1 + 8 modules 2) – un peu moins de formations organisées qu'en 2018 : de 46 à 34 en un an. Cela demeure intéressant au niveau des dynamiques territoriales car nous sommes à un niveau de mises en œuvre bien supérieur à celui de l'année 2017 par exemple. Nombre de stagiaires en AQSA est de fait un peu moins conséquent de 433 à 352.

Modules 2 : conduits par les commissions sportives nationales en tennis (1), sports de raquettes (1), natation (1) ou par Trans'Formation en activités physiques pour tous (4) et en taekwondo (1). Il est important qu'à partir de 2020, suite au séminaire des commissions sportives nationales, nous soyons en mesure de développer l'offre de modules 2 AQSA qui est trop restreinte actuellement et ne permet pas aux stagiaires ayant suivi des modules 1 de poursuivre leur formation.



Formations professionnelles qualifiantes :

- DESJEPS « performance sportive » mention Sport Adapté – formation qui s’est terminée en 2019 qui conduira à l’obtention du diplôme pour 11 candidats favorisant la professionnalisation des entraîneurs nationaux. Projet d’une nouvelle session pour 2021 en particulier pour les coordonnateurs de PERF et les directions de ligues.
- DEJEPS mention Activités physiques et sportives adaptées – organisation d’une entrée en formation chaque année depuis 2010.

La formation des nouveaux salariés (Focus)

Du 9 au 11 septembre 2019 à Paris.

15 participants, 10 intervenants dont 2 élus, 4 membres DTN, 3 salariés du siège.

Objectif visé : comprendre et s’appropriier les dispositifs règlementaires et opérationnels de la FFSA afin de démarrer ses fonctions en possédant un socle de connaissances sur lesquelles s’appuyer pour la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Compétences acquises :

- S’appropriier les statuts et les règlements intérieurs de la FFSA
- Être capable d’utiliser la base licence et la base calendrier
- Se positionner au regard du projet fédéral national
- Décliner les règlements sportifs fédéraux et les conventions nationales sur son territoire
- Promouvoir les dispositifs de licences et les outils de communication sur son territoire
- Identifier les articles du code du sport en lien avec l’encadrement des activités sportives
- Création et remise d’une « BOÎTE à OUTILS » sur clé USB.

Semaine fédérale et formation des CTF (Focus)

Du 27 au 29 mars 2019 à Bourges

93 participants – interventions DTN, comité directeur et intervenants extérieurs

Thématiques de travail :

1. La FFSA est-elle un dispositif inclusif ? Comment pourrait-elle l’être encore plus ?
2. Tables rondes : spécificités des publics en Sport Adapté et : diversité de l’offre de pratiques, équité en Sport Adapté, maillage territorial, liberté de choix
3. Modèles économiques et évolutions des comités départementaux et ligues

4. Offres de pratiques d’autres organisations : partenariales ou concurrentielles ?
5. L’évolution des outils internet
6. Les stratégies de développement des disciplines sportives à la FFSA
7. Les partenariats à la FFSA
8. La nouvelle gouvernance du sport.

Préparation au concours du professorat de sport

Pas de poursuite en l’absence d’ouverture du concours.

Développement des outils informatiques

Accompagnement des informaticiens à la création d’outils informatiques à destination des techniciens nationaux, régionaux et départementaux :

- Calendrier en ligne
Finalisation de l’outil et mise en cohérence avec les nouveaux outils en construction d’inscription en ligne aux rencontres. 7500 rencontres enregistrées depuis la création de l’outil.
- Base de suivi des sportifs de haut niveau
Outil permettant l’enregistrement de l’ensemble de données individuelles des sportifs de haut niveau permettant leur suivi par les multiples acteurs (Pôles, PERF, DTN, etc) □ accompagnement à la mise à jour de l’outil en début d’année 2019 pour prendre en compte les nouveaux besoins.
- Outil d’inscriptions aux rencontres en ligne
Outil qui permettra à l’ensemble des clubs d’inscrire directement leurs licenciés en ligne, de gérer les parcours de qualification aux compétitions, de suivre les participations par sportif et d’analyser les pratiques des sportifs.
- *Élaboration du cahier des charges en cohérence avec l’outil du calendrier en ligne*
- *Collaboration avec les CSN pour établir les tableaux d’épreuves sportives existantes des règlements sportifs*
- *Accompagnement des informaticiens dans le développement de l’outil*

Protection des données

Accompagnement des élus nationaux pour la prise en compte du règlement général de protection des données et à la nomination d’un délégué national à la protection des données.

Élaboration d’une stratégie de sensibilisation et formation, rédaction des premiers éléments obligatoires.



CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les cadres de la DTN ont assuré le suivi des championnats de France (sauf 2 sur 30) en qualité de délégué technique fédéral pour les championnats implantés au sein des régions pour lesquelles ils assurent un accompagnement.

Ils ont également participé à l'organisation sportive des championnats aux côtés des commissions sportives nationales qu'ils coordonnent.

Coordination des commissions sportives nationales

Activités gymniques

- 1 commission nationale avec 5 membres, 1 élu référent, 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2019
- 2 journées promotionnelles régionales à visée compétitive, mais difficultés à mobiliser des gymnastes en compétition. Réflexion sur la création de nouveaux formats de rencontres et règlements plus adaptés et accessibles
- Projet de constituer une commission « activités acrobatiques et d'expression » (agrès, GR, trampoline, danse)

Athlétisme

- 1 commission nationale avec 7 membres, 2 élus référents, 1 CTN. Elle s'est réunie 1 fois en 2019
- Ajustement du règlement sportif et définition d'une stratégie de développement
- Préparation de 3 CF : cross – SAJ – adultes piste
- Formation des officiels avant la compétition = 3 formations pour environ 120 personnes

Badminton

- 1 commission composée de 5 membres 1 CTN coordonnateur et 1 élu référent du comité directeur
- 2019 fut consacrée à clarifier les relations avec la FF badminton
- 2 réunions interfédérales
- Projet de maillage territorial par la nomination en 2020 d'un référent badminton Sport Adapté au sein de chacune des ETR Formation : 1 initiateur (DEUST) 20 étudiants

Basket

- 1 commission nationale avec 5 membres, 1 élu référent, 1 CTN. Elle s'est réunie 1 fois en 2019 sur les sujets relatifs, à la formation des officiels, au réseau des référents régionaux et à la transformation à venir de la CNE en championnat de France SAJ
- 3 formations d'officiels ont été mises en place. 52 personnes ont été formées à Brive et 8 à Montrichard

Cyclisme

La CSN a travaillé sur deux axes avec l'organisation :

- du championnat de France VTT du 28 au 30 juin ;
- formation initiateur cyclisme du 28 oct. au 1er nov.

Canoë-Kayak

- 1 réunion de la commission sportive nationale à Argentat le 18/09/19
- Le championnat de France de kayak s'est déroulé à Argentat du 10 au 13 octobre

Football

- 1 commission nationale avec 5 membres, 2 élus référents, 1 CTN. Elle s'est réunie 2 fois en 2019.
- Réunions CSN : 2 réunion CSN + 1 réunion des référents de zones le 12 et 13 novembre à Bourges
- Formation des officiels en amont des championnats de France
- Suivi des championnats : 4 compétitions nationales (CNE, coupe de France de football à 11, CF de football à 7, CF futsal)
- Rédaction de la convention de partenariat entre la FFSA et la FFF

Handball

- 1 commission nationale avec 4 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 1 fois en 2019
- Championnat de handball Sport Adapté
- 4 équipes ABC – 3 équipes BCD féminines – 8 équipes BCD niveau 1 – 11 équipe BCD niveau 2

Judo

- Les membres actifs sont au nombre de 4
- 2 réunions de la commission et 1 regroupement des référents régionaux
- Des formations d'officiels ont été mises en œuvre en AURA et en Occitanie (25 officiels formés)
- Gestion technique du championnat de France
- Participation à un séminaire judo international à Cologne (17 octobre) proposition pour l'organisation via VIRTUS d'un séminaire à Paris le 28 février prochain pour finaliser un règlement judo VIRTUS et un calendrier de compétition

Pétanque

- 1 commission nationale composée de 6 membres, 1 élue référente et 1 CTN, réunie 2 fois en 2019
- Suivi des règlements
- 1 stage national en mai 2019.
- Une trentaine d'officiels formés en 2019



Natation

- 1 commission nationale avec 6 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 1 fois en 2019
- Formation officiels : 64 officiels formés
- Élaboration d'outils : travail sur la gestion d'un outil pour le traitement des compétitions
- Organisation de 2 championnats de France – SAJ et adultes

Ski alpin

- Julie VANDEWALLE a succédé à Christian RICHARD
- La commission a été très active dans l'ajustement des règlements sportifs, le pilotage sportif du championnat de France et surtout la formation des officiels en région afin qu'ils soient autonomes pour l'organisation de championnats régionaux à venir

Ski nordique

- Julie VANDEWALLE a succédé à Christian RICHARD
- La commission a travaillé à la conformité des règlements sportifs, principalement en matière de catégories d'âges. Elle a piloté l'organisation des épreuves du championnat de France

Tir à l'arc

- 1 commission nationale avec 4 membres et 1 membre associé, 1 élu référent, 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2019
- Publication des règlements AGSA 2017-2021
Suivi et adaptation des règlements sur l'olympiade
- Mise en place d'une ranking pour répertorier les performances de tous les archers SA et permettre les sélections au championnat de France
- Un championnat de France indoor en 2019
- Formations
En prévision des formations d'arbitres et d'entraîneurs (initiateurs)

Tennis

- 1 commission nationale composée de 7 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2019 dont une consacrée à la formation
- Suivi des règlements tennis Sport Adapté 2017-2021
- 1 commission mixte FFSA / FFT réunie 2 fois en 2019
- 1 groupe France composée de 4 joueuses et 6 joueurs, avec un encadrement technique composé

de 4 cadres, 2 stages nationaux organisés en mai et juin 2019

- 1 stage équipe de France préparatoire aux Global Games, du 26 au 30 août 2019, au CREPS de Vichy
- Participation de 4 sportives et sportifs aux Global Games en octobre 2019 à Brisbane (Australie) : 1 médaille d'argent par équipe féminine et 1 médaille de bronze en double féminin pour Élise et Anaïs. Une 5e place au rang mondial pour Benjamin Coulier qui était à la 13e place au début de la compétition

Tennis de table

- 1 commission nationale avec 9 membres CSN et 3 membres associés, 1 élu référent, 1 CTN. Elle se réunit 3 fois par an
- Publication des règlements AGSA 2017-2021 et suivi du règlement
- Formations
*formations arbitres régionaux SA
26 arbitres régionaux et 2 arbitres nationaux formés sur les sites de compétitions en 2019*
- 3 championnats de France, Jeunes, Adultes et CF des régions par équipe
plus de 500 sportifs et 1200 parties sur les 3 compétitions
- En prévision :
le renouvellement de la formation d'entraîneur
FFSA
formation d'arbitres nationaux et régionaux
FFSA

COORDINATION DU DISPOSITIF DE HAUT NIVEAU

Les CTN de la Direction technique nationale coordonnent l'activité au sein des 8 pôles France et accompagnent les équipes de France lors des compétitions internationales. En 2019 une convention a été signée avec le CREPS de Voiron pour l'accueil du pôle France ski alpin.

132 stages et 29 compétitions internationales.

Conventions signées par pôle en 2019

- 15 // athlétisme
- 9 // ski
- 10 // basket
- 12 // tennis de table
- 8 // football
- 5 // cyclisme
- 13 // natation

Poursuite de l'accompagnement d'un sportif au centre CNASEP BOBIGNY avec logement : 1 footballeur en 2019.

Les relations ont été menées efficacement avec les coordinateurs de PERF dans le cadre du suivi socio-pro.

Une convention reconduite avec MON COPILOT pour l'accompagnement des sportifs en France lors de déplacements : 165 déplacements (athlétisme, basket, cyclisme, natation).

	STAGE	COMPÉTITION
para athlétisme adapté	10	5
para basket ball adapté	14	1
para cyclisme adapté	7	1
para football adapté	4	1
para natation adapté	32	9
para ski alpin adapté	9	1
para ski nordique adapté	8	5
para tennis de table adapté	43	6
total général	127	29

Bilan des médailles

126 médailles
31 or
35 argent
40 bronze



RENOUVELLEMENT DES LISTES SHN

95 sportifs

(Élite + Senior + relève + reconversion)

DISCIPLINE	ELITE	SENIOR	RELÈVE	RECONVERSION	TOTAL GÉNÉRAL	HOMMES	FEMMES	MOYENNE D'ÂGE
athlétisme adapté	6	13	2	1	22	16	6	27 ans
basket ball adapté	9	0	1	0	10	10	0	31 ans
cyclisme adapté	3	2	1	0	6	5	1	25 ans
football adapté	0	0	16	0	16	16	0	24 ans
natation adapté	4	9	4	0	17	9	8	23 ans
ski alpin adapté	3	1	0	0	4	3	1	26 ans
ski nordique adapté	0	2	1	0	3	2	1	26 ans
Tennis de table adapté	11	4	0	2	17	8	9	31 ans
TOTAL GÉNÉRAL	36	31	25	3	95	69	26	26 ans

43 sportifs

(Espoirs et collectifs nationaux)

DISCIPLINE	ESPOIRS	COLLECTIFS NATIONAUX	TOTAL GÉNÉRAL	HOMMES	FEMMES	MOYENNE D'ÂGE
athlétisme adapté	1	1	2	1	1	26 ans
basket ball adapté	9	4	13	3	10	22 ans
cyclisme adapté	0	0	0	0	0	0
football adapté	2	3	5	5	0	22 ans
natation adapté	1	2	3	1	2	18 ans
ski alpin adapté	0	2	2	2	0	25 ans
ski nordique adapté	0	6	6	4	2	30 ans
Tennis de table adapté	2	10	12	6	6	26 ans
TOTAL GÉNÉRAL	15	28	43	22	21	24 ans

BILAN

SPORT ADAPTÉ JEUNES 2019

Le concept du Sport Adapté Jeunes s'inscrit comme la nécessaire continuité entre l'enseignement de l'éducation physique et sportive dispensé par les établissements de l'éducation spécialisée, et les pratiques sportives sous formes associatives.

Le projet Sport Adapté Jeunes est intégré au projet d'établissement ou au projet associatif du club, en contribuant à :

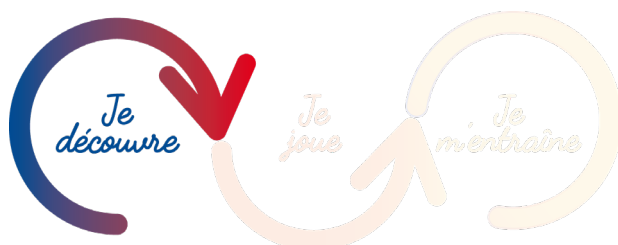
- répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap : recherche de plaisir, santé, estime de soi;
- développer des compétences physiques, cognitives, psycho-affectives et sociales ;
- permettre un accès pour tous les jeunes à l'expression de leur citoyenneté, à travers la vie associative sportive.

Les offres de pratiques Sport Adapté Jeunes doivent permettre d'ouvrir un espace de socialisation et d'inclusion, de favoriser une démarche participative et citoyenne, de développer un sentiment d'appartenance à un projet commun

Programme départemental
accessible dès la petite enfance.

Initiation, découverte, innovation, créativité.

Activités motrices pour les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive



Programme départemental

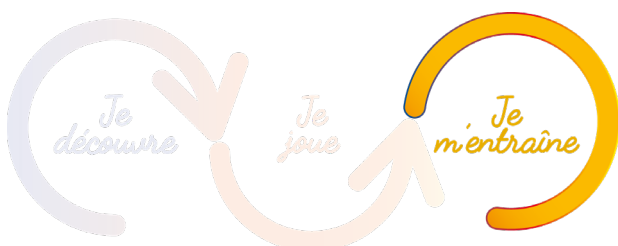
Accessible dès la petite enfance.
Initiation, découverte, innovation, créativité.
Activités motrices pour les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive.



Programme départemental

Cycles d'APSA intégrés aux projets d'établissements, par familles d'activités.
Apprentissage et éducation par le sport, vecteur de santé.
Approche coopérative et participative de chaque établissement.

Finalité nationale : Jeux nationaux SAJ



Programme Régional

Pratique sportive compétitive, accès à la performance.
Finalité nationale : championnats de France SAJ



QUELQUES CHIFFRES

65 167 licences FFSA en 2018/2019 dont 14.644 licences jeunes soit 22,47 %.

7 803 licences SAJ non compétitives

6 841 licences SAJ compétitives

- 4 941 licences - de 21 ans
- 3 672 licences - de 18 ans
- 2 618 licences - de 16 ans
- 2 111 licences - de 14 ans
- 1 358 licences - de 12 ans
- 1 175 licences - de 10 ans

1 069 rencontres SAJ, dont

- 431 rencontres SAJ « Je découvre »
- 332 rencontres SAJ « Je joue »
- 306 rencontres SAJ « Je m'entraîne »

UN RÉSEAU DES RÉFÉRENTS SAJ

L'organisation d'un regroupement annuel du réseau des référents SAJ à Paris (18-19 nov. 2019 – 21 présents) a permis d'échanger et de travailler autour des axes suivants :

Analyse des bilans des projets et perspectives d'évolution des programmes SAJ

Environnement et accompagnement des jeunes en situation de handicap en France

Prise en compte des spécificités des jeunes dans les règlements sportifs FFSA

Place des jeunes dans les championnats régionaux et nationaux

Guide de l'organisateur des Jeux nationaux SAJ

Dispositifs et outils pour mesurer et valoriser la pratique SAJ

51 PORTEURS DE PROJET EN 2018-2019 : UN BILAN QUALITATIF

Sur le plan territorial : meilleur maillage, déploiement du réseau des référents ;

Sur le plan sectoriel : diversification de l'offre de pratique, développement du sport non compétitif.

Amélioration de la lisibilité et de l'approche qualitative des programmes SAJ

Élaboration d'outils techniques et pédagogiques pour les référents et les équipes éducatives. Livret SAJ 2018-2021

Evolution structurelle des programmes

Valorisation de l'approche ludique, de la portée éducative et de la pérennité des actions en direction des jeunes en situation de handicap. Les programmes « Je joue » sont intégrés aux projets d'établissement, notamment via les éducateurs sportifs et professeurs d'EPS spécialisés, que les comités départementaux impliquent dans la conception, la programmation des cycles et l'organisation des rencontres.

Diversification de l'offre de pratique, encouragement de l'innovation et de la créativité

Le programme « Je découvre » permet aux jeunes de découvrir une palette illimitée d'activités sportives. Les opérateurs font preuve de créativité et osent se rapprocher d'intervenants extérieurs qu'ils sensibilisent et forment aux caractéristiques des personnes en situation de handicap à l'occasion de la préparation des rencontres sportives. Plus de la moitié des opérateurs proposent des journées promotionnelles et raids multisports comme aboutissement annuel du programme « Je découvre ».

Adaptation du système fédéral de prise de licences sportives aux spécificités et au vécu des jeunes en situation de handicap

Ouverture de la licence SAJ aux 18-21 ans à partir de la saison 2019-2020.

En effet, « l'amendement Creton » permet depuis 1989 le maintien dans un établissement pour enfants handicapés de jeunes adultes ayant atteint l'âge limite pour lequel l'établissement est autorisé, en attente d'une place en structure pour adulte. À titre d'exemple, en 2018-2019, cela concernait 4941 jeunes âgés de 18 à 21 ans licenciés à la FFSA.

Développement des échanges de pratiques, des sensibilisations et formations dans une optique d'inclusion et de mixité sociale

Les projets s'ouvrent au milieu ordinaire, tant au niveau des encadrants que des pratiquants. En effet, les organisateurs associent des encadrants des clubs ordinaires, étudiants, stagiaires de formations d'éducateurs sportifs et spécialisés, qu'ils sensibilisent et forment aux caractéristiques des jeunes en situation de handicap mental et psychique.

Les journées non compétitives « Je découvre » et « Je joue » représentent des occasions de mettre en place des pratiques sportives mixtes voire réellement partagées entre des jeunes en situation de handicap et des jeunes scolaires, collégiens, lycéens...

LES JEUX NATIONAUX SAJ

1re édition du 19 au 21 juin 2018 en Bretagne (Lac de Guerlédan)
116 sportifs, 19 équipes, 4 régions représentées, 39 accompagnants, 90 bénévoles

2e édition du 21 au 23 mai 2019 en Occitanie (Plage sud du Grau-du-Roi)
242 sportifs, 41 équipes, 9 régions représentées, 96 accompagnants, 114 bénévoles

DES EFFECTIFS AYANT PLUS QUE DOUBLÉ EN 1 AN !



SCANNEZ LE QR CODE
POUR VOIR LA VIDÉO
DES JEUX NATIONAUX
2019

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SAJ

Les championnats de France spécifiques SAJ répondent à la demande des plus jeunes et permettent aux commissions sportives nationales de mieux calibrer l'organisation des autres championnats de France.

Une nouvelle offre spécifique est proposée dès cette saison avec le championnat de France de football SAJ, et un championnat de France basket-ball SAJ dès la saison prochaine.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

Fondation d'entreprise FDJ
(pour le programme « Je découvre » et « Je joue »)
Ministère des sports

Evelyne DIAZ, vice-présidente en charge du Sport Adapté Jeunes
Laure DUGACHARD, CTN FFSA



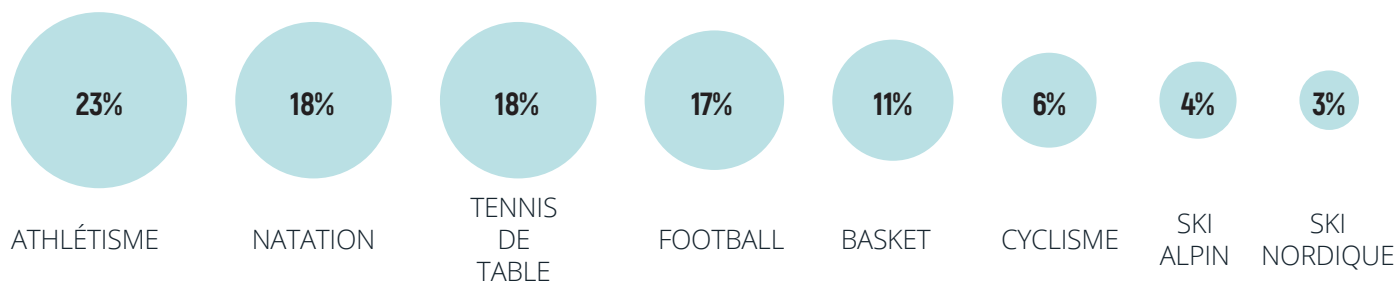
BILAN CNASEP

CENTRE NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EDUCATIF ET PROFESSIONNEL

95 SPORTIFS INSCRITS SUR LISTE SHN FFSA APRÈS AJUSTEMENT AVRIL 2019

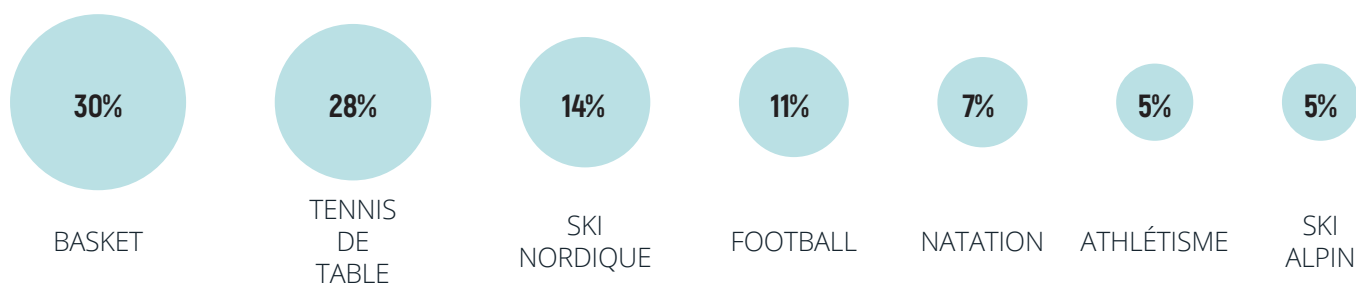
DISCIPLINE	ELITE	SENIOR	RELÈVE	RECONVERSION	TOTAL GÉNÉRAL	HOMMES	FEMMES	MOYENNE D'ÂGE
athlétisme adapté	6	13	2	1	22	16	6	27 ans
basket ball adapté	9	0	1	0	10	10	0	31 ans
cyclisme adapté	3	2	1	0	6	5	1	25 ans
football adapté	0	0	16	0	16	16	0	24 ans
natation adapté	4	9	4	0	17	9	8	23 ans
ski alpin adapté	3	1	0	0	4	3	1	26 ans
ski nordique adapté	0	2	1	0	3	2	1	26 ans
Tennis de table adapté	11	4	0	2	17	8	9	31 ans
TOTAL GÉNÉRAL	36	31	25	3	95	69	26	26 ans

RÉPARTITION PAR PÔLE SHN FFSA



43 SPORTIFS INSCRITS SUR LISTE COLLECTIFS / ESPOIRS						
DISCIPLINE	ESPOIRS	COLLECTIFS NATIONAUX	TOTAL GÉNÉRAL	HOMMES	FEMMES	MOYENNE D'ÂGE
athlétisme adapté	1	1	2	1	1	26 ans
basket ball adapté	9	4	13	3	10	22 ans
cyclisme adapté	0	0	0	0	0	0
football adapté	2	3	5	5	0	22 ans
natation adapté	1	2	3	1	2	18 ans
ski alpin adapté	0	2	2	2	0	25 ans
ski nordique adapté	0	6	6	4	2	30 ans
Tennis de table adapté	2	10	12	6	6	26 ans
TOTAL GÉNÉRAL	15	28	43	22	21	24 ans

RÉPARTITION COLLECTIFS NATIONAUX / ESPOIRS / RECONVERSION PAR PÔLES FFSA





MISE EN PLACE DE CONVENTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CIP)

38 SPORTIFS SHN ont bénéficié de convention d'insertion professionnelle entre la FFSA et les différents employeurs (ESAT / milieu ordinaire / collectivité territoriale) soit 13 conventionnements en plus par rapport à l'année 2018.

Ces conventions ont été financées à hauteur de 52 015,81 euros :

- **34 073,24 €** par l'État via les DRDJSCS
- **16 642,57 €** aides personnalisées PPF3
- **1 300 €** par le conseil régional AURA
-

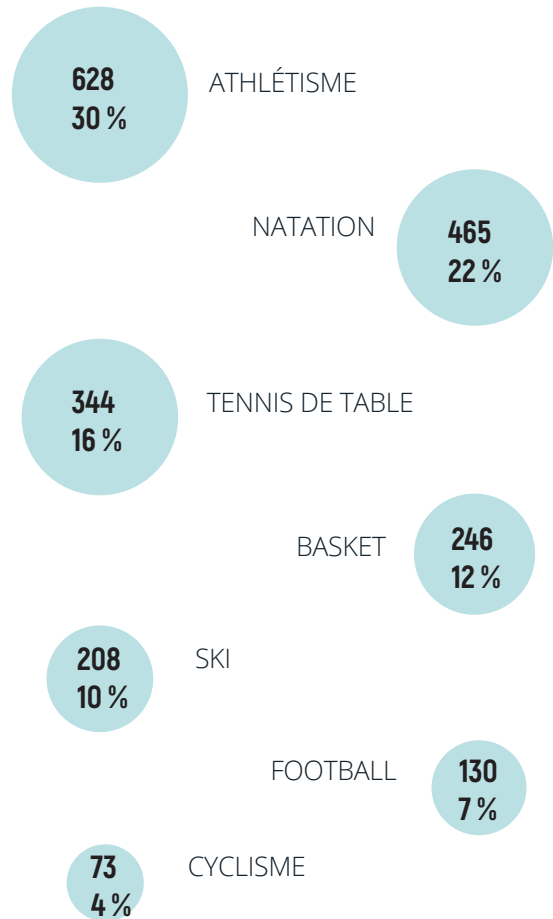
Le nombre de jours financés dans le cadre des CIP pour mise à disposition s'élève à **2 094,5 jours pour l'année 2019**, soit en moyenne 55 jours de conventionnement par sportif, pour **un taux moyen journalier chargé de 24 €**.

COUVERTURE FINANCIÈRE ENTRE ESAT ET MILIEU ORDINAIRE

25 246,23 € pour le financement des CIP milieu ordinaire pour **11 conventions**

26 769,58 € pour le financement des CIP ESAT pour **27 conventions**

NOMBRES DE JOURS CIP PAR DISCIPLINE



CONVENTION SANS FINANCEMENT

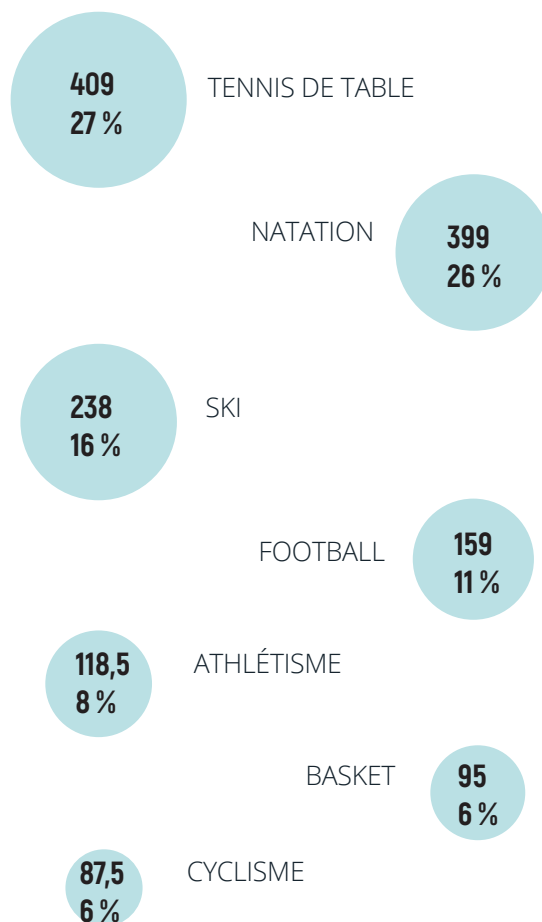
34 SPORTIFS LISTÉS ont bénéficié de conventions d'aménagement du temps de travail sans financement entre la FFSA et les différentes structures d'accueil (Éducation nationale / IME/ ESAT).

Pour les conventions avec ESAT, les directeurs ont fait le choix de maintenir l'intégralité des salaires et d'intégrer le projet de sportif de haut niveau dans leur projet professionnel et d'accompagnement individualisé.

Le nombre de jours de mise à disposition par les structures s'élève à 1 506 jours pour l'année 2019, soit en moyenne 44,29 jours par sportif.

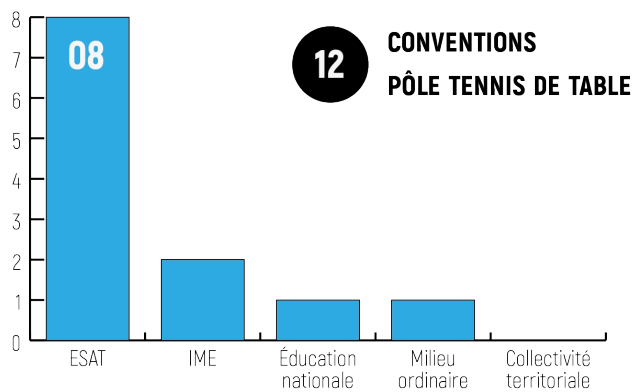
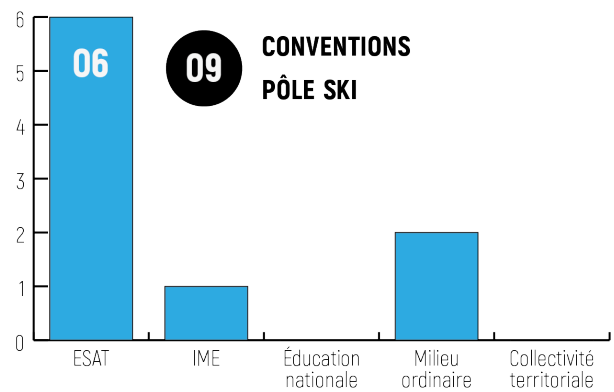
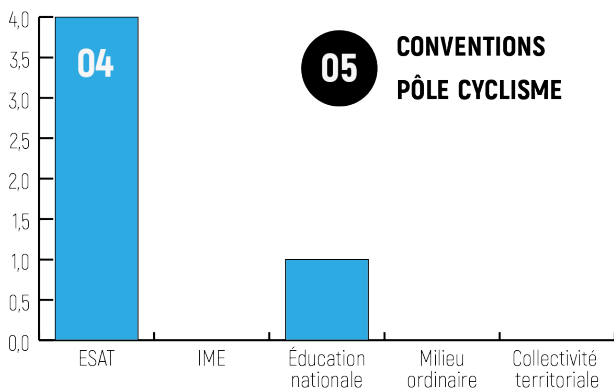
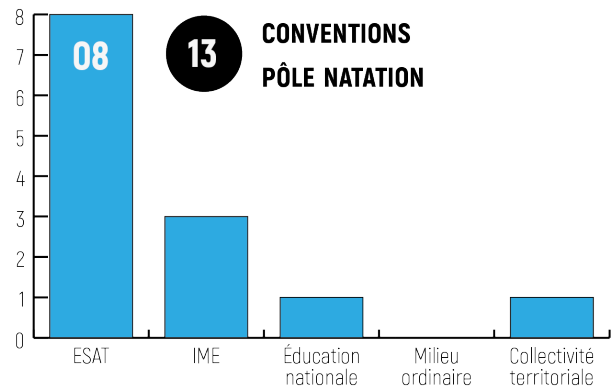
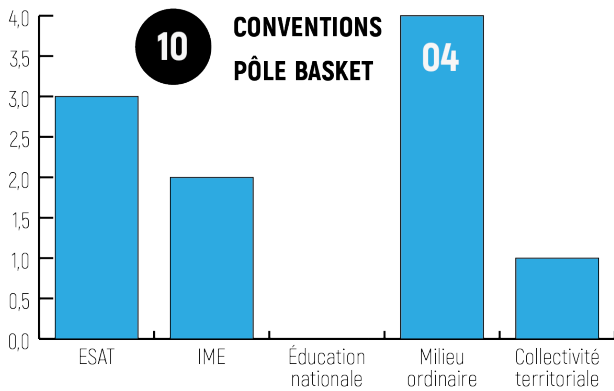
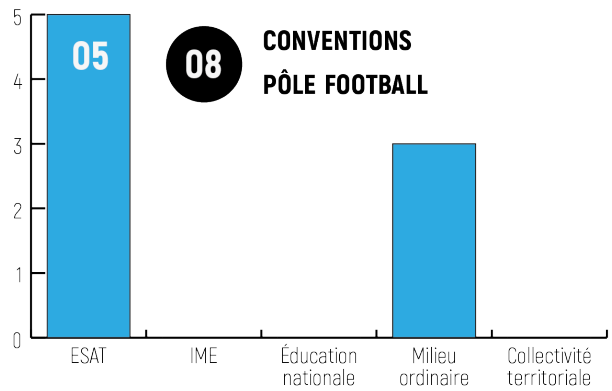
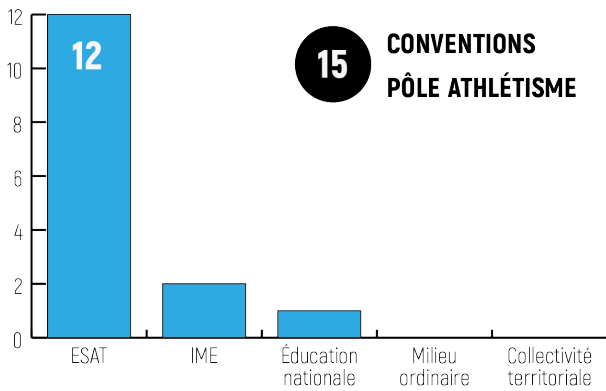
La valorisation financière de ces conventions serait estimée à 1 2048 €, si les employeurs avaient demandé une compensation financière.

NOMBRES DE JOURS DE CONVENTIONS SANS FINANCEMENT PAR DISCIPLINE





RÉPARTITION CONVENTION PAR PÔLE FRANCE



ÉVOLUTION FINANCEMENT CIP

2016

Participation CIP : 20 340 €
État : 15 124,20 €
Aides personnalisées PPF3 : 5 215,80 €

- Athlétisme // 2 273,8 € pour 5 sportifs
- Basket // 500 € pour 1 sportif
- Football // 162 € pour 1 sportif
- Natation // 540 € pour 1 sportif
- Tennis de table // 1 070 € pour 3 sportifs
- Ski alpin // 500 € pour 1 sportif
- Ski nordique // 170 € pour 1 sportif

2017

Participation CIP : 24 625,52 €
État : 15 912 €
Région AURA : 1 000 €
Aides personnalisées PPF3 : 7 713,52 €

- Athlétisme // 880,63 € pour 4 sportifs
- Basket // 1500 € pour 2 sportifs
- Cyclisme // 254,74 € pour 1 sportif
- Football // 300 € pour 1 sportif
- Natation // 500 € pour 1 sportif
- Ski alpin // 1595 € pour 2 sportifs
- Ski nordique // 151,34 € pour 2 sportifs
- Tennis de table // 2531,81 € pour 6 sportifs

2018

Participation CIP : 27 785 €
État : 18 773 €
Région AURA : 1 300 €
Aides personnalisées PPF3 : 7 712 €

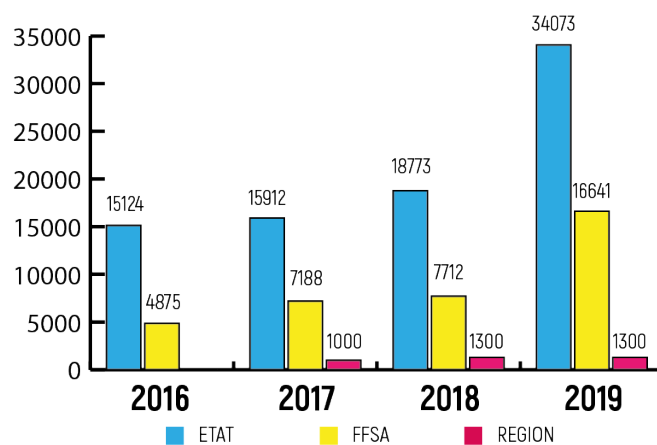
- Athlétisme // 580 € pour 3 sportifs
- Basket // 1500 € pour 2 sportifs
- Cyclisme // 254 € pour 1 sportif
- Football // 300 € pour 1 sportif
- Natation // 500 € pour 1 sportif
- Ski alpin // 1595 € pour 2 sportifs
- Ski nordique // 151 € pour 2 sportifs
- Tennis de table // 2000 € pour 3 sportifs
- Pôle T21 // 832 € pour 2 sportifs

2019

Participation CIP : 52 014 €
État : 34 073 €
Région AURA : 1 300 €
Aides personnalisées PPF3 : 16 641 €

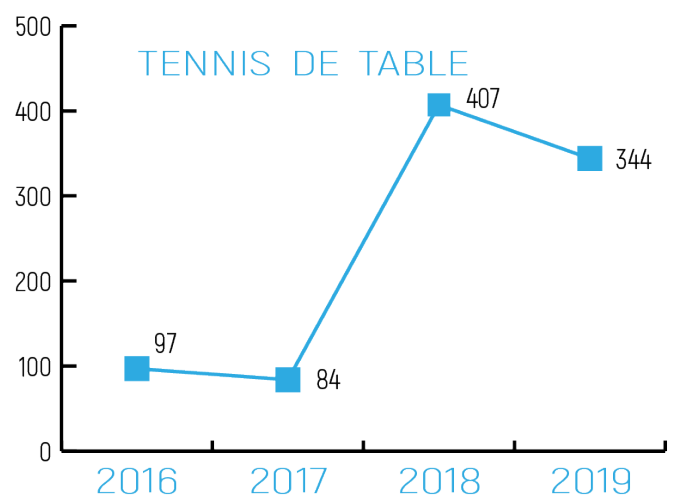
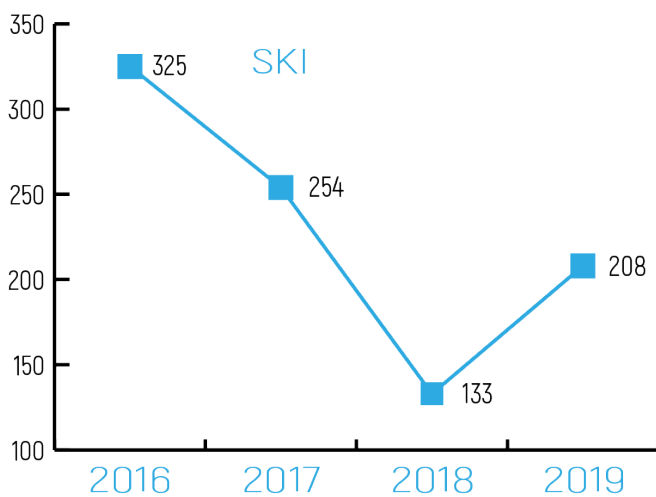
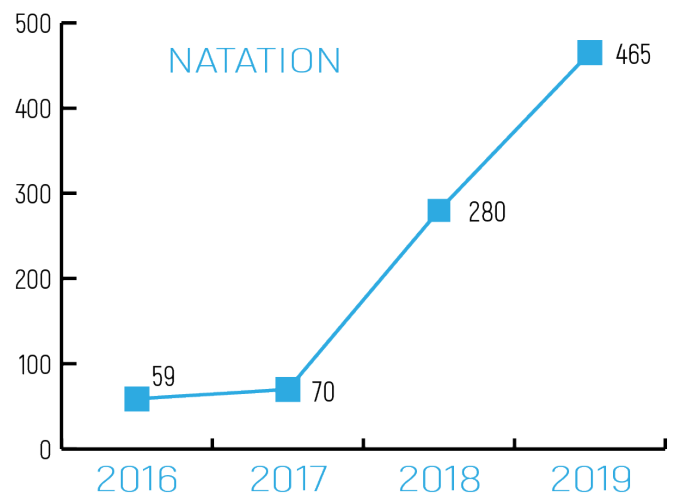
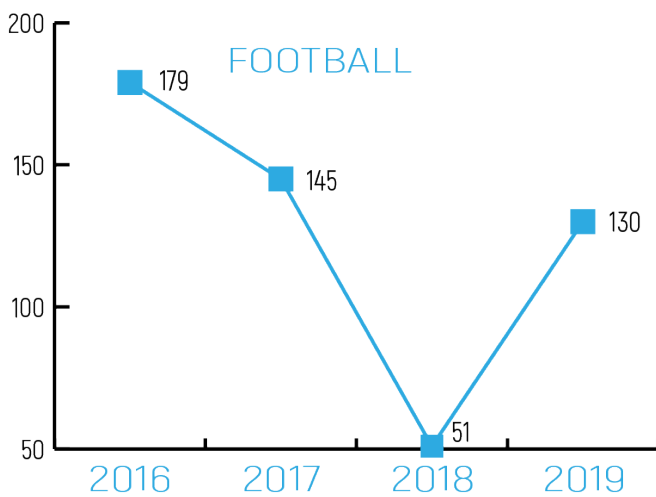
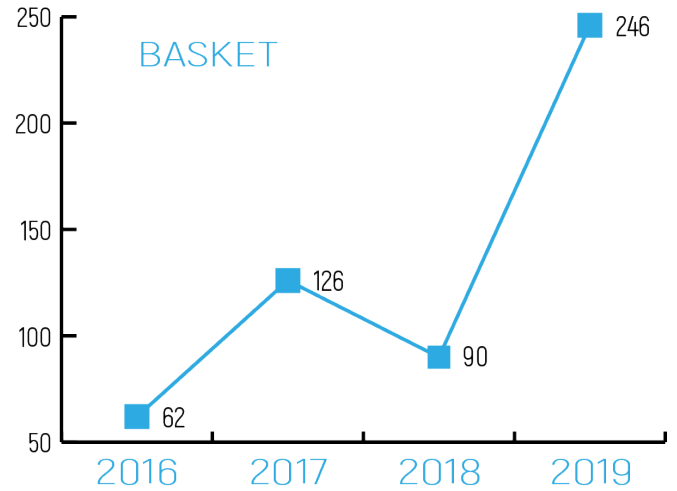
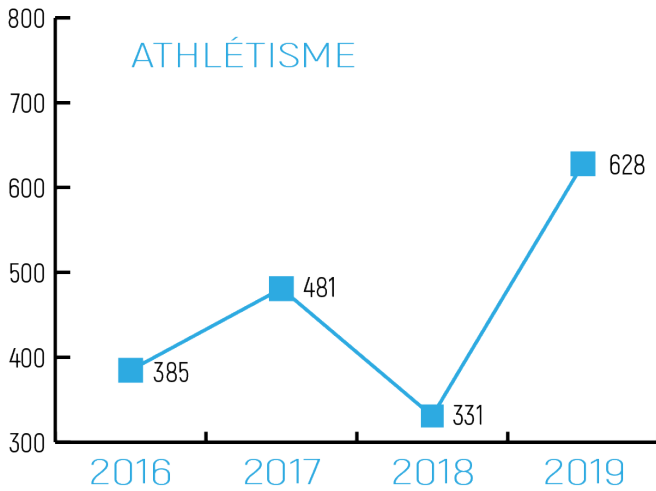
- Athlétisme // 1 842 € pour 4 sportifs
- Basket // 5 641 € pour 7 sportifs
- Cyclisme // 0 €
- Football // 3 466 € pour 4 sportifs
- Natation // 500 € pour 1 sportif
- Ski alpin // 2 491 € pour 2 sportifs
- Ski nordique // 0 €
- Tennis de table // 2 000 € pour 3 sportifs
- Pôle T21 // 701 € pour 2 sportifs

RÉPARTITION FINANCIÈRE PARTICIPATION CIP





RÉPARTITION JOURS CIP PAR PÔLES FRANCE



RENCONTRES EN STAGES PÔLES FRANCE

8 visites sur les pôles France ont eu lieu afin de rencontrer les sportifs et faire un point régulier sur leur situation à un moment précis de leur projet global.

- Suivi pôle athlétisme 1
- Suivi pôle basket 1
- Suivi pôle cyclisme 1
- Suivi pôle foot 1
- Suivi pôle natation 1
- Suivi pôle ski alpin 1
- Suivi pôle ski nordique 1
- Suivi pôle tennis de table 1

Les temps de travail sur les pôles France permettent de rencontrer de façon individuelle chaque sportif, de faire un état des lieux administratif, social et d'être à l'écoute des besoins de chaque sportif.

Cela permet d'envisager les solutions communes à apporter pour étayer le projet global de chaque sportif et ainsi vérifier qu'il est en adéquation avec le projet de performance du pôle France.

Cette rencontre individuelle permet aussi de transmettre de l'information et vérifier si chacun, au sein du pôle, responsable de pôle, entraîneur national, avons le même niveau d'information concernant le sportif, ses besoins et ses envies.

RÉUNION TECHNIQUE SUIVI SOCIO- PROFESSIONNEL

- Un point mensuel est fait entre le chargé de mission du CNASEP et le cadre d'État de la FFSA responsable du suivi socio-professionnel
- Une base de suivi sur Google Drive et sur la base SHN de la FFSA permet d'échanger en direct sur l'accompagnement des sportifs et le suivi des aides personnalisées
- Un réseau des coordonnateurs de PERF sur leur territoire permet l'échange rapide d'informations et parfois de déverrouiller une situation localement.

Ce travail pluridisciplinaire, avec les réseaux locaux et nationaux, permet d'élaborer une communion d'idée vis-à-vis des personnes accompagnées, tout en étant vigilant sur les limites de nos interventions et le moment où il faut savoir passer la main aux services les plus adaptés pour répondre à nos problématiques d'accompagnement.

SOLLICITATION DES RÉSEAUX PARTENAIRES

- CD93 SA
- AEDE SAVS
- Services sociaux CD93
- Semaine SEEPH
- UNEA

TOPS DE LA SAISON

- Accompagnement de sportif au centre CNASEP BOBIGNY 93. Deux sportifs hébergés au CNASEP en début de saison, un sportif réorienté en appartement sur le département du 92
- Collaboration et cohérence de travail avec les coordonnateurs de PERF dans le cadre du suivi socio pro en local
- Utilisation des outils communs (calendriers pôles, Google Drive)
- La temporalité des retours calendriers pôles pour la mise en place des conventions de la saison en cours

FLOPS DE LA SAISON

- Le suivi des aides en territoires pour chaque sportif et l'accompagnement des familles sur ce type de demandes
- Relance de certaines structures ESAT ou privées rendant la temporalité de signature et de financement parfois hors temps, nécessité d'une relance de la part du CNASEP, des coordonnateurs de PERF pour des conventions en Île-de-France ou Auvergne-Rhône-Alpes

AXE DE TRAVAIL

- Mise en place d'un partenariat avec l'Union nationale des entreprises adaptées pour accompagner certains de nos sportifs RQTH milieu ordinaire
- Rencontre avec L'ADAPT pour mise en place réflexion de la question de l'EPH « emploi personne handicapée »
- Interpeler les partenaires de la FFSA sur la question de l'EPH
 - Sportifs sans emploi
 - Île-de-France : 5
 - Hauts-de-France : 4
 - Auvergne-Rhône-Alpes : 3
 - Centre-Val de Loire : 2
 - Grand Est : 1
 - Normandie : 1
 - Occitanie : 2
 - Nouvelle-Aquitaine : 2
- Organisation d'un temps de travail personnel biennuel avec les coordonnateurs de PERF dans le suivi des dossiers en liens avec le Google Drive SHN et la base SHN FFSA
- Proposition de formation sur le suivi socio-pro SHN FFSA « loi 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »



RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

EXERCICE 2019

Le rapport de gestion a pour objet, non seulement d'être le reflet de la situation patrimoniale et financière de notre Fédération mais aussi de rendre compte de l'exécution du budget en montrant qu'elle est bien conforme aux missions de la FFSA et au Projet Fédéral.

Nous vous présenterons

1 - Le Bilan de la FFSA

2 - Le Compte de Résultat de l'exercice 2019

1 - LE BILAN

C'est-à-dire l'analyse de la situation patrimoniale et financière

BILAN ACTIF (en euros)

ACTIF IMMOBILISE il s'élève à la somme de :

(1 684 706 € Brut – les amortissements de 362 840 €) soit 1 321 866 € Net N-1 1 346 871 € Net

Qui se décompose ainsi : ce poste constitue l'outil de travail de la Fédération comprenant les immeubles, les agencements stables, le matériel de bureau permettant le bon fonctionnement de la Fédération.

• Immobilisations incorporelles	11 448 € Net	N-1	28 620 € Net
• Immobilisations corporelles	1 305 290 € Net	N-1	1 311 138 € Net
• Immobilisations financières	5 128 € Net	N-1	7 113 € Net

La différence entre N et N-1 est due à l'augmentation des amortissements et à des acquisitions pour 81 768 €.

ACTIF CIRCULANT

2 262 662 € Brut 2 216 456 € Net N-1 2 802 631€ Net

Ce poste est constitué en partie :

• De créances clients	112 397 € Net	N-1	167 158 € Net
• De créances associations et autres	725 405 € Net	N-1	1 401 676 € Net
• Valeurs mobilières de placement		N-1	339 015 € Net
• Disponibilités	1 019 981 € Net	N-1	594 150 € Net
• Charges constatées d'avance	312 273 € Net	N-1	270 708 € Net

On peut noter une variation significative de la trésorerie (+ 425 831 €)

TOTAL ACTIF : **3 538 323 € Net N-1 4 149 502 € Net**



BILAN PASSIF

Le Bilan Passif se compose de :

Fonds Propres et autres fonds associatifs

Les fonds propres atteignent cette année	865 109 €	N-1	706 597 €
• Réserves	704 024 €	N-1	672 689 €
• Résultat de l'exercice	145 118 €	N-1	31 336 €
• Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	15 966 €	N-1	2 572 €

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à (Engagements dus aux titres des indemnités de fin de carrière)	65 201 €	N-1	66 718 €
--	-----------------	------------	-----------------

Dettes

• Emprunts et dettes	964 520 €	N-1	1 853 991 €
• Fournisseurs et comptes rattachés	115 660 €	N-1	235 697 €
• Produits constatés d'avance	961 619 €	N-1	1 006 907 €
• Autres dettes	566 213 €	N-1	279 593 €

Dans ce compte nous trouvons les charges sociales, les congés payés, taxes et charges à payer ainsi que les charges à payer aux comités départementaux et régionaux.

• Ecart de conversion passif	0 €	N-1	0 €
------------------------------	------------	------------	------------

<u>TOTAL PASSIF :</u>	Net	3 538 323 €	N-1	4 149 502 €
------------------------------	------------	--------------------	------------	--------------------

La différence entre les deux années est due à l'organisation des Jeux d'été à Paris en 2018

Événement survenu depuis la clôture de l'exercice :

Pas d'événement survenu depuis la clôture de l'exercice

Affectation du résultat

Une affectation en réserve de **l'excédent de 145 118 €** sera proposée lors du vote des résolutions



2 - COMPTE DE RESULTAT période du 01 /01/2019 au 31/12/2019

Nous allons maintenant vous présenter le compte de résultat qui est le reflet de l'activité de la Fédération et l'adéquation de notre gestion avec le projet fédéral.

I) LES PRODUITS

a - Produits d'exploitation

Les produits nets d'exploitation s'élèvent pour l'exercice 2019 à **619 248 € N-1 651 027 €**

Qui se répartissent ainsi :

• Ventes des marchandises (boutique)	4 521 €	N-1	3 405 €
• Prestations de services Trans'formation	463 551 €	N-1	561 622 €
• Magazine, Sponsoring	151 175 €	N-1	86 000 €

Nous notons une réduction significative des recettes de Trans'formation de 95 587 € qui reflète bien la difficulté des centres de formation (essentiellement due à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation et l'apprentissage).

Par contre nous notons une réelle augmentation du sponsoring de 63 586 € soit 75% de plus par rapport à l'année dernière.

Les Autres produits d'exploitation **3 878 880 € N-1 4 410 442 €**

Dont :

• Subventions d'exploitation	1 525 205 €	N-1	1 649 672 €
------------------------------	--------------------	------------	--------------------

Subvention MJS, subventions exceptionnels, en 2018 nous avons reçu une subvention exceptionnelle de 385 000 € pour les Jeux d'été et cette année une de 145 000€.

Nous pouvons noter une augmentation de 126 572 € de la Subvention du MJS soit 11,45% d'augmentation

• Cotisations (licences-cotisations clubs)	1 613 697 €	N-1	1 470 227 €
• Autres Produits (mécénat-partenariat- dons)	498 729 €	N-1	1 051 846 €
• Reprise sur provisions (IFC + douteux)			5 412 €
• Transfert de charges (postes ESQ)	235 837 €	N-1	238 697 €

Les Autres produits sont en baisse de manière importante mais cela s'explique par la participation aux Jeux d'été 2018 pour un montant de **562 796 €**. Les subventions d'exploitation proviennent pour l'essentiel du MJS.

La ligne transfert de charges représente la part du CNDS et CNSA aide aux 7 postes nationaux au poste ESQ « Emploi Sportif Qualifié ».



b - Produits financiers

- Autres intérêts et produits assimilés **1 219 €** **N-1 1 332 €**

c - Produits exceptionnels **11 358 €** **N-1 23 157 €**

Proviennent d'opération de gestion
(cf. information dans l'annexe des comptes annuels)

TOTAL DES PRODUITS **4 510 705 €** **N-1 5 085 958 €**

Par rapport à 2018 nous notons une baisse des produits d'un montant de **575 253 €** qui correspond quasiment au montant de la participation des Jeux d'été pour **562 796 €**

2) LES CHARGES D'EXPLOITATION**a - Les charges d'exploitation**

- Achat de marchandises **72 658 €** **N-1 134 714 €**
- Achat matières premières et autres approvisionnements **2 682 €** **N-1 286 €**
- Autres achats non stockés **530 284 €** **N-1 753 906 €**

L'achat de marchandises comprend les achats textiles et diverses marchandises.
Les autres achats non stockés, les consommables, prestations services.

- Services extérieurs **167 914 €** **N-1 178 637 €**

Ce poste regroupe les locations de véhicules, immobilières et assurances multiples

- Autres services extérieurs **1 810 042 €** **N-1 2 223 504 €**

Ce poste regroupe les honoraires, les frais de déplacements, d'hébergement de la restauration des sportifs, de la DTN, de Trans'formation, des élus.

Dans ce poste nous trouvons aussi le budget médical qui se monte à **91 879 €**

Prestations médicales, examen, surveillance médicale, honoraires médecin, psy, kiné, déplacement etc...

- Salaires et appointements (*) **685 979 €** **N-1 702 895 €**
- Charges sociales **186 006 €** **N-1 243 121 €**
- Dotations aux amortissements **104 372 €** **N-1 95 125 €**

(*) y compris ceux des intervenants de Trans'formation

Cette année la Fédération a accordé des subventions pour un montant de **648 818 €** contre **566 774 €** sur l'exercice précédent dont quote-part de licences reversée aux Ligues pour **389 147 €** contre **291 637 €**



b - Charges financières	18 991 €	N-1	19 849 €
c - Charges exceptionnelles	33 826 €	N-1	22 180 €
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	4 365 587 €	N-1	5 054 623 €
<u>RESULTAT</u>	145 118 €	N-1	31 336 €
<u>TOTAL GENERAL</u>	4 510 705 €	N-1	5 085 958 €

Rapport de Gestion du Comité Directeur

Le Bilan qui vient de vous être présenté montre la situation de notre Fédération et le compte de résultat de l'activité de l'année 2019. Les chiffres reflètent la grande activité de notre Fédération et l'énergie que toutes et tous nous déployons pour satisfaire à notre délégation et permettre à chaque sportif d'atteindre son excellence.

<u>BP 2019</u>	<u>REALISE 2019</u>	<u>BP/REALISE</u>
Charges : 4 015 932 €	Charges : 4 365 587 €	+ 349 655 €
Produits : 4 015 932 €	Produits : 4 510 705 €	+ 494 773 €
	<u>Soit un excédent de</u>	+ 145 118 €

Cette année a été marquée par la participation de 83 sportifs et de l'encadrement au Global's Games à Brisbane en Australie

Les rapports qui vous ont été présentés lors de cette Assemblée Générale vous ont montré le dynamisme de notre Fédération sous la conduite de notre Président.

Cette année La Fédération a poursuivi son aide aux Ligues, aux Comités Départementaux, et aux organisateurs de Championnats de France et d'Événements Nationaux

- Aide aux Championnats de France **224 808 €**
- Défi Nature **20 715 €**
- Activités des ETR. **29 250 €**
- Coordination Autisme **9 465 €**
- Sport Adapté Jeunes **80 795 €**



Cette année la Commission Finances est entrée dans sa phase active et a traité plusieurs dossiers qui ont été présentés au Comité Directeur comme aide à la décision.

Elle a permis de mieux cerner les dépenses et un suivi des recettes.

Nous savons que pour atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés le financement est essentiel et que nous devons trouver les moyens à hauteur de nos ambitions. Il nous faut poursuivre nos recherches de financement.

2019 – 2020 sera un tournant pour la Fédération mais aussi pour les Ligues, Comités Départementaux et Clubs avec l'arrivée de nouveaux modèles économiques. Cela est indispensable pour poursuivre notre action en faveur des sportifs.

Nous voulons aussi remercier le Ministère de la Ville, la Jeunesse et des Sports pour son soutien par le biais de la subvention mais aussi par la mise à disposition de la DTN soit 12 personnes. Ainsi que le CNDS, la CNSA, les sponsors et mécènes qui permettent de donner vie à nos projets.

La Fédération c'est vous, les sportifs, les dirigeants, les bénévoles. C'est aussi les salariés du siège qui sont acteurs de la mise en œuvre de ces projets et du bon fonctionnement de notre Fédération qu'ils en soit chacune et chacun remerciés .Sans oublier la DTN, les agents de développement et tous les éducateurs sportifs .Merci à elles et eux.

Notre but est de vous aider, vous accompagner afin que chacun puisse réussir son défi

Comme l'année dernière nous vous présentons le Budget Prévisionnel par action avec ses charges et la part de financement de la Convention d'Objectif et celle de la Fédération.

Après la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, vous serez amenés à donner quitus au Comité Directeur pour sa gestion.

Merci de votre attention

Jean-Claude WACH
Trésorier FFSA



Fédération Française du Sport Adapté

3 rue Cépré
75015 PARIS

SIRET : 31146321000048

COMPTES ANNUELS

DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Expert-comptable | Commissaire aux comptes | SARL au capital de 100 000 euros | 47, rue de Liège 75008 Paris euredit@euredit.fr | 01 44 799 755 | fax 01 44 799 756 | www.euredit.fr | Inscrite à la CRCC de Paris et à l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France sous le n° 14-00983700 | RCS PARIS B 383 724 168 | APE 6920Z





Sommaire

Bilan association _____	4
Compte de résultat association _____	7
Bilan détaillé _____	18
Compte de résultat détaillé _____	23





Fédération Française du Sport Adapté

Compte-rendu des travaux de l'expert comptable





COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'EXPERT COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise :

Fédération Française du Sport Adapté
3 rue Cépré
75015 PARIS

pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	3 538 322,80	Euros
- chiffre d'affaires	619 247,79	Euros
- résultat net comptable	145 118,06	Euros

Fait à PARIS le 06/03/2020

Pour la société Euredit

Marc VALY
Expert-Comptable



Fédération Française du Sport Adapté

Bilan association



**Bilan association ACTIF**

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	89 427	77 979	11 448	28 620	- 17 172
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	470 120		470 120	470 120	
Constructions	705 180	72 045	633 135	650 779	- 17 644
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 987	11 836	16 151		16 151
Autres immobilisations corporelles	386 864	200 981	185 884	190 239	- 4 355
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	15		15		15
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 500		2 500	4 500	- 2 000
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	2 613	
TOTAL (I)	1 684 706	262 840	1 421 867	1 346 871	75 004
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services	31 955		31 955	15 081	16 874
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	10 000	
Créances usagers et comptes rattachés	158 602	46 206	112 397	167 158	- 54 761
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	4 444		4 444	4 844	- 400
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	725 405		725 405	1 401 676	- 676 271
Valeurs mobilières de placement				339 015	- 339 015
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 019 981		1 019 981	594 150	425 831
Charges constatées d'avance	312 273		312 273	270 708	41 565
TOTAL (II)	2 262 662	46 206	2 216 456	2 802 631	- 586 175
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 947 368	409 045	3 538 323	4 149 502	- 611 179

**Bilan association PASSIF**

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	704 024	672 689	31 335
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	145 118	31 336	113 782
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 966	2 572	13 394
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	865 109	706 597	158 512
Provisions pour risques et charges	65 201	66 718	- 1 517
TOTAL (II)	65 201	66 718	- 1 517
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	964 520	1 853 991	- 889 471
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	115 660	235 697	- 120 037
Autres	566 213	279 593	286 620
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	961 619	1 006 907	- 45 288
TOTAL (IV)	2 608 013	3 376 188	- 768 175
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 538 323	4 149 502	- 611 179
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Fédération Française du Sport Adapté

Compte de résultat association





Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	4 521		4 521	3 405	1 116	32,78
Production vendue biens						
Production vendue services	614 726		614 726	647 622	- 32 896	-5,08
Montants nets produits d'expl.	619 248		619 248	651 027	- 31 779	-4,88
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 525 205	1 649 672	- 124 467	-7,54
Cotisations			1 613 697	1 470 227	143 470	9,76
Autres produits			498 729	1 051 846	- 553 117	-52,59
Reprise de provisions			5 412		5 412	N/S
Transfert de charges			235 837	238 697	- 2 860	-1,20
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 878 880	4 410 442	- 531 562	-12,05
Total des produits d'exploitation (I)			4 498 128	5 061 469	- 563 341	-11,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 219	1 300	- 81	-6,23
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change				32	- 32	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			1 219	1 332	- 113	-8,48
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			4 948	151	4 797	N/S
Sur opérations en capital			6 410	20 150	- 13 740	-68,19
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 856	- 2 856	-100
Total des produits exceptionnels (IV)			11 358	23 157	- 11 799	-50,95
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31



Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	72 658	134 714	- 62 056	-46,06
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 682	286	2 396	837,76
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	530 284	753 906	- 223 622	-29,66
Services extérieurs	167 914	178 637	- 10 723	-6,00
Autres services extérieurs	1 810 042	2 223 504	- 413 462	-18,60
Impôts, taxes et versements assimilés	44 410	45 003	- 593	-1,32
Salaires et traitements	685 979	702 895	- 16 916	-2,41
Charges sociales	186 006	243 121	- 57 115	-23,49
Autres charges de personnels	11 464	47 580	- 36 116	-75,91
Subventions accordées par l'association	648 818	566 774	82 044	14,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	104 372	95 125	9 247	9,72
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	40 037		40 037	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		8 312	- 8 312	-100
Autres charges	8 100	12 735	- 4 635	-36,40
Total des charges d'exploitation (I)	4 312 766	5 012 591	- 699 825	-13,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	18 712	19 849	- 1 137	-5,73
Différences négatives de change	280		280	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	18 991	19 849	- 858	-4,32
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	33 410	20 500	12 910	62,98
Sur opérations en capital	416	1 679	- 1 263	-75,22
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	33 826	22 180	11 646	52,51
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	3	3		0,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 365 587	5 054 623	- 689 036	-13,63
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	145 118	31 336	113 782	363,10
TOTAL GENERAL	4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat		300 818	- 300 818	-100
. Prestations en nature				
. Dons en nature		1 285	- 1 285	-100
Total		302 102	- 302 102	-100
Charges				
. Secours en nature		1 285	- 1 285	-100
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole		300 818	- 300 818	-100
Total		302 102	- 302 102	-100



Fédération Française du Sport Adapté

Annexes



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 538 322,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 145 118,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment par référence aux dispositions de règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Modes et méthodes comptables appliqués aux divers postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Pour rappel, en 2015, la Fédération a investi dans l'acquisition de son siège social. Le montant global de cet investissement s'était alors élevé à la somme de 1 175 300 € et comprenait :

- Le prix d'acquisition des locaux pour 1 050 000 € ;
- Les frais accessoires pour 125 300 €.



Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des dépôts de garantie versés.

Amortissements des immobilisations

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition des immobilisations décomposables ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les biens immobiliers sont décomposés comme suit :

Composants	Répartition	Montant	Durée d'amortissement
Terrain	40,00 %	470 120 €	Non amortissable
Structure	49,74 %	584 594 €	50 ans
Menuiseries extérieures	1,98 %	23 271 €	25 ans
Chauffage collectif	1,92 %	22 566 €	25 ans
Etanchéité	0,66 %	7 757 €	15 ans
Ravalement avec amélioration	1,26 %	14 809 €	15 ans
Plomberie / Sanitaire	2,76 %	32 438 €	25 ans
Ascenseurs	1,68 %	19 745 €	25 ans
TOTAL	100 %	1 175 300 €	

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation des stocks est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Créances et dettes

Les créances et dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition où à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

AUTRES INFORMATIONS

Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Cette rubrique du passif enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Il n'y a pas eu lieu de constater des fonds dédiés au titre de 2019.

Principe de comptabilisation des licences sportives

Une saison sportive s'étale de septembre à août. En conséquence l'exercice social est concerné par deux saisons sportives ce qui nécessite de procéder à une répartition des ressources de licences à la clôture des comptes.

Le principe de répartition retenu est la répartition prorata temporis des licences. A ce titre l'exercice 2019 comprend 4/12 du produit des licences 2019/2020 déterminé sur la base des souscriptions de licence à fin décembre 2019.

Evaluation du bénévolat

La F.F.S.A. a décidée de quantifier le bénévolat par l'identification des bénévoles ayant participé aux différentes actions et l'évaluation des heures passées par chaque bénévole.

Le temps du bénévolat a été valorisé en 2019 au taux horaire de 15 euros (coût global moyen charges patronales comprises).

En 2019, les heures de bénévolat recensées se sont élevées à 1847 heures, soit une contribution bénévole de 27.705 euros. Elles sont inscrites en comptabilité au pied de compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature ».

Effectif salarié permanent

Au 31 décembre 2019, l'effectif des salariés permanents s'élevait à 22 personnes (11 femmes et 11 hommes).

Engagement de départ en retraite

Les engagements dus au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

La F.F.S.A applique la convention collective nationale du sport. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'engagement existant au 31/12/2019 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0.7% ;
- Départ en retraite à l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité utilisée par l'INSEE 2015-2017

L'engagement ainsi calculé selon la méthode prospective s'élève à 65 201 € à la clôture des comptes. Cet engagement est inscrit au passif dans le poste "provisions pour risques et charges".



Rémunération des Dirigeants

La F.F.S.A. ne rémunère aucun Dirigeant de droit.

La rémunération des cadres salariés s'est globalement élevée à 152 171 € en 2019.

Rémunérations versées aux membres des organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance à raison de leurs fonctions

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration, de Direction, de surveillance ou au Comité Directeur.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les tableaux ci-après complètent les informations données ci-dessus.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF
Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 684 706 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	89 427			89 427
Immobilisations corporelles	1 511 361	81 768	2 979	1 590 151
Immobilisations financières	7 113	15	2 000	5 129
TOTAL	1 607 902	81 784	4 979	1 684 706

Amortissements et provisions d'actif = 362 840 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	60 807	17 172		77 979
Immobilisations corporelles	200 223	87 200	2 562	284 861
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	261 030	104 372	2 562	362 840

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	89 427	77 979	11 448	de 1 à 5 ans
Immobilisation terrain	470 120	0	470 120	Non amortiss.
Immobilisation constructions	705 180	72 045	633 135	de 15 à 50 ans
Materiel sportif	27 987	11 836	16 151	2 ans
Inst.gen.agencements ,amenagements	188 646	76 212	112 435	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	96 444	56 245	40 199	5 ans
Materiel bureau et informatique	48 271	34 780	13 491	de 1 à 5 ans
Mobilier	36 513	23 715	12 798	de 5 à 10 ans
Materiel audio visuel	16 990	10 029	6 960	de 3 à 5 ans
TOTAL	1 679 578	362 840	1 316 738	

Etat des créances = 1 205 838 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 113		5 113
Actif circulant & charges d'avance	1 200 725	1 200 725	
TOTAL	1 205 838	1 200 725	5 113

Le montant total des créances ci-dessous est hors acompte fournisseurs. Les acomptes versés aux fournisseurs s'élèvent à 10 000 €.

**Provisions pour dépréciation = 46 206 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	10 064	40 037	3 895		46 206
Comptes financiers					
TOTAL	10 064	40 037	3 895		46 206

Produits à recevoir par postes du bilan = 188 005 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	13 985
Autres créances	174 019
Disponibilités	
TOTAL	188 005

Charges constatées d'avance = 312 273 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Provisions = 65 201 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	66 718			1 517	65 201
TOTAL	66 718			1 517	65 201

Etat des dettes = 2 608 013 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	913 833	64 132	232 319	617 382
Dettes financières diverses	50 688	50 688		
Fournisseurs	115 660	115 660		
Dettes fiscales & sociales	220 934	220 934		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	345 280	345 280		
Produits constatés d'avance	961 619	961 619		
TOTAL	2 608 013	1 758 312	232 319	617 382

Charges à payer par postes du bilan = 497 531 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 375
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	29 621
Dettes fiscales & sociales	121 267
Autres dettes	345 269
TOTAL	497 531

**Produits constatés d'avance = 961 619 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	185 361		185 361
Résultat financier	-17 773		-17 773
Résultat exceptionnel	-22 467		-22 467
Participation des salariés			
TOTAL	145 121	3	145 118





Fédération Française du Sport Adapté

Bilan détaillé



Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	89 427	77 979	11 448	28 620	- 17 172
2050000 LOGICIELS	89 427		89 427	89 427	
2805000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS		77 979	-77 979	-60 807	- 17 172
Immobilisations corporelles					
Terrains	470 120		470 120	470 120	
2110000 IMMOBILISATION TERRAIN	470 120		470 120	470 120	
Constructions	705 180	72 045	633 135	650 779	- 17 644
2130000 IMMOBILISATION CONSTRUCTIONS	705 180		705 180	705 180	
2813000 AMORTISSEMENT LOCALX		72 045	-72 045	-54 401	- 17 644
Installations tech., matériel et outillage ind	27 987	11 836	16 151		16 151
2154000 MATERIEL SPORTIF	27 987		27 987		27 987
2815400 AMORTISSEMENT MATERIEL SPORTIF		11 836	-11 836		- 11 836
Autres immobilisations corporelles	386 864	200 981	185 884	190 239	- 4 355
2181000 INST.GEN.AGENCEMENTS ,AMENAGEMENTS	188 646		188 646	188 646	
2182000 MATERIEL DE TRANSPORT	96 444		96 444	56 592	39 852
2183000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	48 271		48 271	39 275	8 996
2184000 MOBILIER	36 513		36 513	36 513	
2187000 MATERIEL AUDIO VISUEL	16 990		16 990	15 035	1 955
2818100 AMORTISSEMENTS INSTAL.GENERALES		76 212	-76 212	-57 088	- 19 124
2818200 AMORTISSEMENTS MAT TRANSPORT		56 245	-56 245	-41 124	- 15 121
2818300 AMORTISSEMENTS MAT.BUREAU INFORMAT.		34 780	-34 780	-22 470	- 12 310
2818400 AMORTISSEMENTS MOBILIER		23 715	-23 715	-18 859	- 4 856
2818700 AMORTISSEMENTS MAT.AUDIO VISUEL		10 029	-10 029	-6 280	- 3 749
Immobilisations financières					
Participations	15		15		15
2618000 PARTICIPATION AUTRES TITRES	15		15		15
Prêts	2 500		2 500	4 500	- 2 000
2748003 PRET CDSA 85	2 500		2 500	4 500	- 2 000
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	2 613	
2755000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 613		2 613	2 613	
TOTAL (I)	1 684 706	362 840	1 321 867	1 346 871	- 25 004
Stocks en cours					
En-cours de production de biens et services	31 955		31 955	15 081	16 874
3371000 STOCK	31 955		31 955	15 081	16 874
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	10 000	
4091000 FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTES V	10 000		10 000	10 000	
Créances usagers et comptes rattachés	158 602	46 206	112 397	167 158	- 54 761
4110000 CLIENTS SERVICES GENERAUX	105 928		105 928	157 178	- 51 250
4110001 CLIENTS / VENTES DIVERSES	29 071		29 071		29 071
4160000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	9 619		9 619	10 064	- 445
4181000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR	13 985		13 985	9 980	4 005
4912000 PROV POUR DREPREC CREANCES CLIENTS		46 206	-46 205	-10 063	- 36 142
. Personnel	4 444		4 444	4 844	- 400
4250000 PERSONNEL ACOMPTES ET AVANCES	4 444		4 444	4 844	- 400
. Autres	725 405		725 405	1 401 676	- 676 271
4471000 TAXE SUR LES SALAIRES				1 522	- 1 522



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
4487000 ETAT- PRODUIT A RECEVOIR	408		408		408
4510000 ASSOCIATIONS AFFILIEES	509 226		509 226	572 687	- 63 461
4511000 COMITE DEPARTEMENTAUX				57 752	- 57 752
4512000 COMITES REGIONAUX				31 875	- 31 875
4550000 ORGANISATEUR DES C. F	42 160		42 160	39 840	2 320
4687000 PRODUITS A RECEVOIR	95 816		95 816	98 000	- 2 184
4687100 COMITES DEPARTEMENTAUX / REGIONAUX	77 796		77 796		77 796
4687400 PRODUIT A RECEVOIR SUBV.CNSA				600 000	- 600 000
Valeurs mobilières de placement				339 015	- 339 015
5080000 LIVRET A SOCIETE GENERALE				81 081	- 81 081
5081000 PLACEMENT LIVRET ASSOCIATIF				256 394	- 256 394
5082000 TITRES CREDIT COOPERATIF				1 540	- 1 540
Disponibilités	1 019 981		1 019 981	594 150	425 831
5112000 CHQ ENCAISSE DEFI NATURE	2		2	20 192	- 20 190
5122000 SOCIETE GENERALE	542 884		542 884	428 842	114 042
5124000 SOCIETE GENERALE LIVRET A	81 689		81 689		81 689
5125000 COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS	356 983		356 983		356 983
5126000 CREDIT COOPERATIF	25 797		25 797	107 248	- 81 451
5127000 COMPTES TITRES C.COOPERATIF	1 540		1 540		1 540
5128000 SG-DEFI NATURE	7 494		7 494	3 014	4 480
5129000 SG-COMPTE EN DOLLARS	1 379		1 379	1 104	275
5129100 SG - JEUX EUROPEEN 2018	815		815	29 135	- 28 320
5311000 CAISSE	526		526	3 562	- 3 036
5314000 TICKETS RESTAURANTS(valeur)	873		873	1 053	- 180
Charges constatées d'avance	312 273		312 273	270 708	41 565
4860000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	230 195		230 195	207 269	22 926
4860019 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2019				62 406	- 62 406
4860020 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2020	81 801		81 801	1 034	80 767
4860021 2021-CHARGES 2021	9		9		9
4860023 2023 CHARGES CONSTATEES AVANCE	268		268		268
TOTAL (II)	2 262 662	46 206	2 216 456	2 802 631	- 586 175
TOTAL ACTIF	3 947 368	409 045	3 538 323	4 149 502	- 611 179



Bilan détaillé PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
. Réserves	704 024	672 689	31 335
1068000 AUTRES RESERVES	534 024	502 689	31 335
1068100 RESERVE PERINISATION EMPLOIS STAPS	170 000	170 000	
. Résultat de l'exercice	145 118	31 336	113 782
. Subventions d'investissement sur biens non renouvela	15 966	2 572	13 394
1312000 SUBVENTION CNDS MINI BUS CITROEN	27 105	10 000	17 105
1391100 SUBVENTIONS AU COMPTE DE RESULTAT	-11 138	-7 428	-3 710
TOTAL (I)	865 109	706 597	158 512
Provisions pour risques et charges	65 201	66 718	- 1 517
1530000 PROVISION POUR RETRAITES	65 201	66 718	- 1 517
TOTAL (II)	65 201	66 718	- 1 517
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	964 520	1 853 991	- 889 471
1640000 EMPRUNTS SG LOCAUX-3 RUE CEPRE	861 374	907 245	- 45 871
1641000 EMPRUNTS SG TRAVAUX-3 RUE CEPRE	52 458	69 598	- 17 140
1688000 INTERETS COURUS NON ECHUS	1 375	1 450	- 75
4540000 REVERSION AUTRES DOTATIONS		580 318	- 580 318
4548500 REVERSION CD/CR	49 313		49 313
4570000 REVERSION QP LIGUES		295 380	- 295 380
Fournisseurs et comptes rattachés	115 660	235 697	- 120 037
4010000 FOURNISSEURS SERVICES GENERAUX	24 207	195 839	- 171 632
4010001 FOURNISSEURS (sports)	46 035		46 035
4010002 FOURNISSEURS (transformation)	15 798		15 798
4081000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	29 621	39 858	- 10 237
Autres	566 213	279 593	286 620
4111000 CLIENTS-ABONNEMENTMAG	11	180	- 169
4210000 DETTE FRAIS DEPLACEMENT		21 137	- 21 137
4210001 FRAIS DEPLACEMENTS(sport)	39 962		39 962
4210002 FRAIS DEPLACEMENT(formation)	2 366		2 366
4210008 FRAIS DEPLACEMENT (services gônôrau	3 152		3 152
4282000 DETTES PROVISIONS POUR CONGES PAYES	59 793	67 390	- 7 597
4286000 CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	29 114		29 114
4310000 DETTE URSSAF	21 067	21 683	- 616
4315000 REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE-II	504		504
4372000 DETTE MUTUELLE		1 745	- 1 745
4373100 DETTE RETRAITE MALAKOFF-MEDERIC	5 479	5 472	7
4373200 DETTE PREVOYANCE MUTEX	3 360	1 920	1 440
4382000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	25 693	34 676	- 8 983
4386000 CHARGES SOCIALES A PAYER	6 666	14 086	- 7 420
4387100 FORMATION PROFESSIONNELLE	2 538	7 856	- 5 318
4421000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	2 415		2 415
4440000 ETAT- IMPOTS SUR LES SOCIETES	3	3	
4455100 TVA A DECAISSER	13 465	2 400	11 065
4471000 TAXE SUR LES SALAIRES	5 356		5 356
4686000 CHARGES A PAYER AUTRES		101 045	- 101 045
4686100 CHARGES A PAYER CD CR & LIGUE	345 269		345 269
Produits constatés d'avance	961 619	1 006 907	- 45 288



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
4870000 PRODUITS CONST.D'AVANCE LICENCES	882 744	844 430	38 314
4870019 PRODUITS CONST D'AVANCE 2019		162 477	- 162 477
4870020 PRODUITS CONSTATES AVANCES 2020	78 875		78 875
TOTAL (IV)	2 608 013	3 376 188	- 768 175
TOTAL PASSIF	3 538 323	4 149 502	- 611 179
<i>Engagements reçus</i>			
<i>Engagements donnés</i>			





Fédération Française du Sport Adapté

Compte de résultat détaillé





Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises	4 521		4 521	3 405	1 116	32,78	
7075000 VENTES BOUTIQUES	4 521		4 521	3 405	1 116	32,78	
Production vendue services	614 726		614 726	647 622	- 32 896	-5,08	
7062101 FORMATION PEDAGOGIQUE C1	244 158		244 158	256 458	- 12 300	-4,80	
7062103 COUT PEDAGOGIQUE (A1B) C	1 000		1 000		1 000	N/S	
7062201 FORMATION PEDAGOGIQUE C2C	8 323		8 323	44 124	- 35 801	-81,14	
7062202 COUT PEDAGOGIQUE C2a	4 810		4 810		4 810	N/S	
7062203 FORMATION PEDAGOGIQUE A2C	16 224		16 224	27 090	- 10 866	-40,11	
7062204 FORMATION PEDAGOGIQUE C2C	17 116		17 116	12 551	4 565	36,37	
7062301 FORMATION PEDAGOGIQUE C4	14 285		14 285	45 780	- 31 495	-68,80	
7062304 FORMATION PEDAGOGIQUE C7	345		345	620	- 275	-44,35	
7062305 COUT PEDAGOGIQUE C8	10 116		10 116		10 116	N/S	
7062306 FORMATION PEDAGOGIQUE C9	3 800		3 800	2 600	1 200	46,15	
7062400 COUT PEDAGOGIQUE (400	26 140		26 140	22 640	3 500	15,46	
7062500 COUT PEDAGOGIQUE (500)	7 039		7 039	11 775	- 4 736	-40,22	
7062980 AUTRES PRODUITS DE FORMAT	109 411		109 411	137 984	- 28 573	-20,71	
7062982 AUTRES PRODUITS DE FORMAT	786		786		786	N/S	
7064210 SPORT ADAPTE LE MAG	1 230		1 230	641	589	91,89	
7064220 LE MAG/SPONSOR-INSERTIONS	1 000		1 000		1 000	N/S	
7068000 RECETTE SPONSORING (TVA)	148 945		148 945	85 359	63 586	74,49	
Montants nets produits d'expl.	619 248		619 248	651 027	- 31 779	-4,88	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
Autres produits d'exploitation						
Subventions d'exploitation	1 525 205		1 649 672	- 124 467	-7,54	
7410000 SUBVENTION MINISTERE JEUNESSE ET SPORT	1 231 700		1 105 128	126 572	11,45	
7420000 SUBVENTIONS CNDS EXCEPTIONNELLES	145 000		385 000	- 240 000	-62,34	
7421000 SUBVENTION AUTRES	148 505		159 544	- 11 039	-6,92	
Cotisations	1 613 697		1 470 227	143 470	9,76	
7561130 LICENCES ADULTES COMPETITIVES	498 628		436 508	62 120	14,23	
7561132 LICENCES ADULTES NON COMPETIT	296 672		306 326	- 9 654	-3,15	
7561150 LICENCE JEUNES COMPETITIVES	114 797		90 073	24 724	27,45	
7561152 LICENCE JEUNES NON COMPET	65 074		60 908	4 166	6,84	
7561170 LICENCES DIRIGEANT & OFFICIEL	155 101		151 652	3 449	2,27	
7561173 LICENCES AUTRES PRATIQUANTS	4 668		3 942	726	18,42	
7561174 LICENCES COLLECTIVES	11 300		7 867	3 433	43,64	
7562200 LICENCES FORFAIT FLD ADULTE	174 161		150 190	23 971	15,96	
7562201 LICENCES D'UN JOUR	63 465		61 600	1 865	3,03	
7562202 FORFAIT LICENCES FLD JEUNES	85 712		71 655	14 057	19,62	
7562203 COTISATIONS FORFAIT FLD ADHES	18 550		5 450	13 100	240,37	
7563000 COTISATIONS DROIT AFFILIATION ANNUEL	125 570		124 057	1 513	1,22	
Autres produits	498 729		1 051 846	- 553 117	-52,59	
7516000 DROIT D AUTEUR	681		681		N/S	
7541000 MECENAT	188 390		203 390	- 15 000	-7,37	
7543000 DONS FFSA	15 129		29 517	- 14 388	-48,74	
7579500 REFACT LABEL FED S/COL	113 580		123 426	- 9 846	-7,98	



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
7579600 COTISATION INAS SPORTIFS HN	25 700	55 100	- 29 400	-53,36
7579700 INSCRIPTIONS DEFI NATURE	10 881	10 240	641	6,26
7579800 INSCRIPTIONS INAS EUROPE- AG		350	- 350	-100
7579840 COTISATIONS CH M INAS ATHLETICS		52 266	- 52 266	-100
7579841 COTISATIONS JEUX EUROPEEN		562 796	- 562 796	-100
7579843 COTISATIONS CAMP SKI NORDIQUE		7 047	- 7 047	-100
7579844 CH M INAS 2019-SKI LANS EN VERCORS	133 669		133 669	N/S
7580000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10 700	7 713	2 987	38,73
Reprise de provisions	5 412		5 412	N/S
7815410 REPRISE PROVISION IDR	1 517		1 517	N/S
7817400 REPRISE PROVISIONS DTX	3 895		3 895	N/S
Transfert de charges	235 837	238 697	- 2 860	-1,20
7910000 TRANSFERT DE CHARGES		36 888	- 36 888	-100
7910001 REFACTURATION DE FRAIS	5 687	17 654	- 11 967	-67,79
7910002 TRANSFERT DE CHARGES SALAIRES	183 874	179 200	4 674	2,61
7910004 TRANSFERT DE CHARGES EMPLOI CIVIQUES	46 276	4 955	41 321	833,93
Sous-total des autres produits d'exploitation	3 878 880	4 410 442	- 531 562	-12,05
Total des produits d'exploitation (I)	4 498 128	5 061 469	- 563 341	-11,13
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 219	1 300	- 81	-6,23
7680000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 219	1 300	- 81	-6,23
Différences positives de change		32	- 32	-100
7660000 GAINS DE CHANGE		32	- 32	-100
Total des produits financiers (III)	1 219	1 332	- 113	-8,48
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	4 948	151	4 797	N/S
7718000 PRODUIT EXCEPTIO OPERATION GESTION	4 948	151	4 797	N/S
Sur opérations en capital	6 410	20 150	- 13 740	-68,19
7752000 PRODUITS CESSIONS D'ACTIF	2 700	18 150	- 15 450	-85,12
7770000 QUOTE PART SUBVENTIONS AU RESULTAT	3 710	2 000	1 710	85,50
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 856	- 2 856	-100
7876000 REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIO		2 856	- 2 856	-100
Total des produits exceptionnels (IV)	11 358	23 157	- 11 799	-50,95
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
TOTAL GENERAL	4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	72 658	134 714	- 62 056	-46,06
6072000 ACHAT TEXTILE - INAS-	68 109	127 122	- 59 013	-46,42
6073000 ACHAT INAS FID EUROPE FFSA	4 548	7 592	- 3 044	-40,09
Achats de matières premières et autres approvisionnement	2 682	286	2 396	837,76
6026000 ACHAT EMBALLAGES	2 682	286	2 396	837,76
Autres achats non stockés	530 284	753 906	- 223 622	-29,66
6040000 PRESTATIONS SERVICES/ACHATS ETUDES	290 130	381 747	- 91 617	-24,00
6042000 PRESTATIONS MEDICALES(examens)	9 623	29 454	- 19 831	-67,33
6043000 PRESTATIONS INFORMATIQUE	14 023	16 926	- 2 903	-17,15
6044000 PRESTATION EGENCIA (agence voyages)	2 664	2 170	494	22,76
6046000 PRESTATIONS TRANSFORMATION	94 349	150 684	- 56 335	-37,39
6050000 ACHAT MATERIEL SPORTIF	64 803	47 636	17 167	36,04
6050001 ACHAT MATERIEL SPORTIF	9 990	42 046	- 32 056	-76,24
6050010 ACHAT MATERIEL BUREAU	363	3 097	- 2 734	-88,28
6050300 ACHAT RECOMPENSES(médailles)	28 696	56 425	- 27 729	-49,14
6061000 FOUR.NON STOCKABLES (EDF GDF etc)	3 450	4 547	- 1 097	-24,13



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
6063000 ACHATS PETIT EQUIPEMENT	7 058	10 761	- 3 703	-34,41
6063001 ACHATS PHARMACIE	1 901	473	1 428	301,90
6063002 ACHATS MATERIEL MEDICAL	26	2 444	- 2 418	-98,94
6064000 ACHAT FOURNI.ADMINISTRATIVES SIEGES	2 536	4 460	- 1 924	-43,14
6064100 ACHAT FOURNI.ADMINISTRAT. EXTERIE	674	1 037	- 363	-35,00
Services extérieurs	167 914	178 637	- 10 723	-6,00
6121000 LOCATION CREDIT BAIL VEHICULES	4 581	4 581		0,00
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES/EXTER	10 306	10 266	40	0,39
6132100 LOCATION IMMOBILIERE SIEGE	1 391	405	986	243,46
6132200 LOCATION IMMOBILIERE TRANSFORMATION	22 149	24 371	- 2 222	-9,12
6135000 LOCATION TELEPHONE/MAINTENANCE	5 636	4 282	1 354	31,62
6135001 LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	8 658	13 114	- 4 456	-33,98
6135100 LOCATION VEHICULE	390	1 440	- 1 050	-72,92
6135101 LOCATION VEHICULES RENC SPORTIVE	15 626	16 634	- 1 008	-6,06
6135102 LOCATION VEHICULE TRANSFORMATION	4 764	5 344	- 580	-10,85
6135200 LOCATION CAMESCOPE/TELEVISION	490	245	245	100,00
6135300 LOCATION PHOTOCOPIEUR/FAX SIEGE	41 482	37 368	4 114	11,01
6135400 LOCATION SONO/ECLAIRAGE ETC...	144	1 134	- 990	-87,30
6135500 LOCATION MATE. SPORTIF/FORFAIT ETC.	772	2 933	- 2 161	-73,68
6135700 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	1 727	2 092	- 365	-17,45
6137000 HEBERGEMENT SAAS AMMON (630	619	11	1,78
6141000 CHARGE DE COPROPRIETE	11 209	12 422	- 1 213	-9,76
6152000 ENTRETIEN /REPARATIONS/etc.	20 791	20 497	294	1,43
6161000 ASS. MULT PRO/INFORMATI/VEHICULES	10 702	10 315	387	3,75
6164000 ASSURANCE LICENCES	6 161	4 600	1 561	33,93
6181000 ACHAT.DOCUMENT.GENERALE	307	5 978	- 5 671	-94,86
Autres services extérieurs	1 810 042	2 223 504	- 413 462	-18,60
6226000 HONORAIRES	35 746	37 910	- 2 164	-5,71
6226011 HONORAIRES/PRESTATIONS MEDICAL	57 979	57 211	768	1,34
6226015 HONORAIRES TRANSFORMATION	80 540	74 350	6 190	8,33
6231000 ANNONCES ET INSERTIONS	1 358	4 095	- 2 737	-66,84
6236000 CATALOGUES ET IMPRIMES		1 136	- 1 136	-100
6236100 REPRO. EXTERIEURES(photocopie-photo	74	299	- 225	-75,25
6244000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	5 672	6 981	- 1 309	-18,75
6251000 IPC-ITTF-INAS-INSCRIPTIONS EDF	26 055	28 415	- 2 360	-8,31
6251002 STAGES SPORTIFS DEPLAC	137 016	159 979	- 22 963	-14,35
6251003 DEPLACEMENT DTN/CTN/CTR/DSF/CT	123 851	167 265	- 43 414	-25,96
6251004 DEPLACEMENTS ELUS FFSA	54 742	69 310	- 14 568	-21,02
6251008 FRAIS DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX	355 962	316 676	39 286	12,41
6251010 HEBERGEMENTS ELUS FFSA	11 255	16 805	- 5 550	-33,03
6251011 INAS/ITTF/AUTRES TRANSP	407 243	211 442	195 801	92,60
6251013 HEBERGEMENTS DTN/CTN/CTR/DSF	68 977	28 839	40 138	139,18
6251014 HEBERGEMENTS ELUS FFSA	49 930	10 609	39 321	370,64
6251020 RESTAURATIONS AUTRES		6 024	- 6 024	-100
6251021 IPC/INAS/AUTRES FRAIS		460 084	- 460 084	-100
6251023 RESTAURATION DTN/CTN/CTF/DSF		16 022	- 16 022	-100
6251024 RESTAURATION ELUS		8 111	- 8 111	-100
6251031 INAS-TRANSPORT SUR LIEU COMPET		569	- 569	-100
6251071 FRAIS DEPLCT STAGE TRANSPORT		1 184	- 1 184	-100
6251072 FRAIOS DEPLCT STAGE SPORTIF HEBERG	148 235	155 843	- 7 608	-4,88
6251100 DEPLCT STAGES FORMATION	93 881	119 787	- 25 906	-21,63
6251101 FRAIS DEPLCT INTERV FORMATION	64 225	60 801	3 424	5,63
6251400 FRAIS DEPLCT COMM MEDICALE	19 967	13 291	6 676	50,23
6251401 FRAIS RESTAURATION COMM MEDICALE	2 383	967	1 416	146,43
6251402 FRAIS HEB COMM MEDICALE		391	- 391	-100
6261000 PHOTOCOPIES EXTERIEURES		74	- 74	-100
6263000 AFFRANCHI-SIEGES/COLLECTE	6 649	12 809	- 6 160	-48,09
6263100 AFFRANCHISSEMENTS EXTERIEURS	146	1 765	- 1 619	-91,73



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
6265000 TELEPHONE SIEGE/FIXE ET PORTABLE	12 200	12 998	- 798	-6,14
6265100 TELEPHONE EXTERIEUR/INTERNET	162	24	138	575,00
6270000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 073	3 455	1 618	46,83
6280000 CONCOURS DIVERS (seminaire,colloque		40	- 40	-100
6281000 COTISATION/ABONNEMENTS	22 952	22 870	82	0,36
6281001 COTISATIONS LICENCES INAS-DSIS	17 770	34 025	- 16 255	-47,77
6283000 QUOTE PART FRAIS EXT JEUX EUROPEENS		101 045	- 101 045	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	44 410	45 003	- 593	-1,32
6311000 TAXES SUR SALAIRES	30 851	30 839	12	0,04
6333000 FORMATION PROFESSIONNELLE	7 342	7 856	- 514	-6,54
6351200 TAXES FONCIERES	6 217	6 308	- 91	-1,44
Salaires et traitements	685 979	702 895	- 16 916	-2,41
6411000 SALAIRES	627 666	651 210	- 23 544	-3,62
6412200 PROVISION POUR CONGES PAYES	-7 597	13 153	- 20 750	157,76
6413000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	7 265	10 437	- 3 172	-30,39
6413020 PROVISION SUR PRIMES	29 114		29 114	N/S
6413200 INDEMNITES RUPTURE CONVENTIONNELLE	6 500		6 500	N/S
6414000 TICKETS RESTAURANTS	17 731	27 824	- 10 093	-36,27
6414900 INDEMNITES DE TRANSPORTS	5 301	272	5 029	N/S
Charges sociales	186 006	243 121	- 57 115	-23,49
6451000 CHARGES URSSAF	144 932	171 239	- 26 307	-15,36
6452000 CHARGE RETRAITE	34 326	39 100	- 4 774	-12,21
6452200 CHARGES SUR PROV CONGES PAYES	-8 983	5 601	- 14 584	260,38
6452400 CHARGE MUTUELLE	5 239	5 610	- 371	-6,61
6453000 CHARGE PREVOYANCE	3 528	4 595	- 1 067	-23,22
6454000 CHARGE POLE EMPLOI	297	16 977	- 16 680	-98,25
6458000 CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	6 666		6 666	N/S
Autres charges de personnels	11 464	47 580	- 36 116	-75,91
6480000 FRAIS S/TICKETS RESTAURANTS	1 297	594	703	118,35
6487100 FORMATION EMPLOI JEUNES		200	- 200	-100
6487200 FORMATION PERSONNEL FFSA	10 167	46 786	- 36 619	-78,27
Subventions accordées par l'association	648 818	566 774	82 044	14,48
6570000 REVERSEMENT ACTIVITES MOTRICES		22 368	- 22 368	-100
6571000 REVERSEMENT SAJ/ACTION WILLI	69 950	36 700	33 250	90,60
6572000 REVERSE. QUOTE PART LIC. AUX LIGUES	389 147	291 637	97 510	33,44
6573000 REVERSION AIDE AUX CR-CD-ASSO	78 000	49 150	28 850	58,70
6575000 REVERS.DOT FONCTION. 6 POLES H N	24 500	54 000	- 29 500	-54,63
6578000 REVERSEMENT SPORT LOISIRS (ANCV)	28 325	35 545	- 7 220	-20,31
6579001 REVERSION CONVENTION NATATION	12 000		12 000	N/S
6579503 REVER.INDEMNITES HN SPORTIFS	46 897	77 374	- 30 477	-39,39
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	104 372	95 125	9 247	9,72
6811100 DOT IMMOBILISATION INCORPORELLES	17 172	17 172		0,00
6811200 DOT AMORT IMMOBILITIONS CORPORELLES	87 200	77 953	9 247	11,86
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	40 037		40 037	N/S
6817400 DOT.DEPRECIATIONS CREANCES	40 037		40 037	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		8 312	- 8 312	-100
6815410 PROVISION IDR		8 312	- 8 312	-100
Autres charges	8 100	12 735	- 4 635	-36,40
6511000 DEPOT MARQUES OU LICENCES	803	1 348	- 545	-40,43
6540000 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	4 280	1 085	3 195	294,47
6544400 PERTE SUR COL		9 920	- 9 920	-100
6580000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	3 018	382	2 636	690,05
Total des charges d'exploitation (I)	4 312 766	5 012 591	- 699 825	-13,96
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	18 712	19 849	- 1 137	-5,73



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
<i>6611600 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</i>	18 712	19 849	- 1 137	-5,73
Différences négatives de change	280		280	N/S
<i>6660000 PERTE DE CHANGE</i>	280		280	N/S
Total des charges financières (III)	18 991	19 849	- 858	-4,32
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	33 410	20 500	12 910	62,98
<i>6712000 PENALITES/AMENDES</i>	540	583	- 43	-7,38
<i>6717000 PRISE EN CHARGE LIC PERMANENTS FFS</i>	1 364	2 177	- 813	-37,34
<i>6718000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	31 506	17 740	13 766	77,60
Sur opérations en capital	416	1 679	- 1 263	-75,22
<i>6750000 VNC IMMOS SORTIES</i>	416	1 679	- 1 263	-75,22
Total des charges exceptionnelles (IV)	33 826	22 180	11 646	52,51
Impôts sur les sociétés (X)	3	3		0,00
<i>6950000 IMPOTS SUR INTERETS</i>	3	3		0,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 365 587	5 054 623	- 689 036	-13,63
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	145 118	31 336	113 782	363,10
TOTAL GENERAL	4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
Evaluation des contributions volontaires en nature				
. Bénévolat		300 818	- 300 818	-100
. Dons en nature		1 285	- 1 285	-100
Total		302 102	- 302 102	-100
. Secours en nature		1 285	- 1 285	-100
. Personnel bénévole		300 818	- 300 818	-100
Total		302 102	- 302 102	-100



Thierry Denise

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE PARIS

FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FFSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CABINET Thierry Denise - 88 bis avenue Jean Jaurès - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
T : 01 41 78 50 32 - M : 06 81 13 02 16 - E-mail : t.denise@td-audit-expertise.fr
SIRET N° 414 345 850 000 39 - N° de T.V.A. Intracommunautaire FR 22 414 345 850





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La subvention d'exploitation ordinaire du Ministère des Sports comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 1 231 700 €. Elle représente une part significative des ressources de la Fédération, soit 27,38% des produits d'exploitation. Je me suis assuré qu'elle avait été utilisée conformément à son objet précisé dans la convention d'objectif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint Maur
Le 18 mai 2020

Thierry DENISE
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Fédération Française du Sport Adapté

3 rue Cépré
75015 PARIS

SIRET : 31146321000048

COMPTES ANNUELS

DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Expert-comptable | Commissaire aux comptes | SARL au capital de 100 000 euros | 47, rue de Liège 75008 Paris euredit@euredit.fr | 01 44 799 755 | fax 01 44 799 756 | www.euredit.fr | Inscrite à la CRCC de Paris et à l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France sous le n° 14-00983700 | RCS PARIS B 383 724 168 | APE 6920Z





COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'EXPERT COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise :

Fédération Française du Sport Adapté
3 rue Cépré
75015 PARIS

pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	3 538 322,80	Euros
- chiffre d'affaires	619 247,79	Euros
- résultat net comptable	145 118,06	Euros

Fait à PARIS le 06/03/2020

Pour la société Euredit

Marc VALY
Expert-Comptable



Fédération Française du Sport Adapté

Bilan association





Bilan association ACTIF

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation
	31/12/2019		31/12/2018		
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Présenté en Euros					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	89 427	77 979	11 448	28 620	- 17 172
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	470 120		470 120	470 120	
Constructions	705 180	72 045	633 135	650 779	- 17 644
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 987	11 836	16 151		16 151
Autres immobilisations corporelles	386 864	200 981	185 884	190 239	- 4 355
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	15		15		15
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 500		2 500	4 500	- 2 000
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	2 613	
TOTAL (I)	1 684 706	262 846	1 421 860	1 246 874	174 986
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services	31 955		31 955	15 081	16 874
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	10 000	
Créances usagers et comptes rattachés	158 602	46 206	112 397	167 158	- 54 761
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	4 444		4 444	4 844	- 400
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	725 405		725 405	1 401 676	- 676 271
Valeurs mobilières de placement				339 015	- 339 015
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 019 981		1 019 981	594 150	425 831
Charges constatées d'avance	312 273		312 273	270 708	41 565
TOTAL (II)	2 262 662	46 206	2 216 456	2 802 631	- 586 175
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 947 368	409 045	3 538 323	4 149 502	- 611 179



Bilan association PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	704 024	672 689	31 335
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	145 118	31 336	113 782
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 966	2 572	13 394
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	865 109	706 597	158 512
Provisions pour risques et charges	65 201	66 718	- 1 517
TOTAL (II)	65 201	66 718	- 1 517
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	964 520	1 853 991	- 889 471
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	115 660	235 697	- 120 037
Autres	566 213	279 593	286 620
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	961 619	1 006 907	- 45 288
TOTAL (IV)	2 608 013	3 376 188	- 768 175
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 538 323	4 149 502	- 611 179
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Fédération Française du Sport Adapté

Compte de résultat association





Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	4 521		4 521	3 405	1 116	32,78
Production vendue biens						
Production vendue services	614 726		614 726	647 622	- 32 896	-5,08
Montants nets produits d'expl.	619 248		619 248	651 027	- 31 779	-4,88
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 525 205	1 649 672	- 124 467	-7,54
Cotisations			1 613 697	1 470 227	143 470	9,76
Autres produits			498 729	1 051 846	- 553 117	-52,59
Reprise de provisions			5 412		5 412	N/S
Transfert de charges			235 837	238 697	- 2 860	-1,20
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 878 880	4 410 442	- 531 562	-12,05
Total des produits d'exploitation (I)			4 498 128	5 061 469	- 563 341	-11,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 219	1 300	- 81	-6,23
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change				32	- 32	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			1 219	1 332	- 113	-8,48
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			4 948	151	4 797	N/S
Sur opérations en capital			6 410	20 150	- 13 740	-68,19
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 856	- 2 856	-100
Total des produits exceptionnels (IV)			11 358	23 157	- 11 799	-50,95
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31



Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	72 658	134 714	- 62 056	-46,06
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 682	286	2 396	837,76
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	530 284	753 906	- 223 622	-29,66
Services extérieurs	167 914	178 637	- 10 723	-6,00
Autres services extérieurs	1 810 042	2 223 504	- 413 462	-18,60
Impôts, taxes et versements assimilés	44 410	45 003	- 593	-1,32
Salaires et traitements	685 979	702 895	- 16 916	-2,41
Charges sociales	186 006	243 121	- 57 115	-23,49
Autres charges de personnels	11 464	47 580	- 36 116	-75,91
Subventions accordées par l'association	648 818	566 774	82 044	14,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	104 372	95 125	9 247	9,72
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	40 037		40 037	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		8 312	- 8 312	-100
Autres charges	8 100	12 735	- 4 635	-36,40
Total des charges d'exploitation (I)	4 312 766	5 012 591	- 699 825	-13,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	18 712	19 849	- 1 137	-5,73
Différences négatives de change	280		280	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	18 991	19 849	- 858	-4,32
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	33 410	20 500	12 910	62,98
Sur opérations en capital	416	1 679	- 1 263	-75,22
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	33 826	22 180	11 646	52,51
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	3	3		0,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 365 587	5 054 623	- 689 036	-13,63
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	145 118	31 336	113 782	363,10
TOTAL GENERAL	4 510 705	5 085 958	- 575 253	-11,31
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat		300 818	- 300 818	-100
. Prestations en nature				
. Dons en nature		1 285	- 1 285	-100
Total		302 102	- 302 102	-100
Charges				
. Secours en nature		1 285	- 1 285	-100
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole		300 818	- 300 818	-100
Total		302 102	- 302 102	-100



Fédération Française du Sport Adapté

Annexes





PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 538 322,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 145 118,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment par référence aux dispositions de règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Modes et méthodes comptables appliqués aux divers postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Pour rappel, en 2015, la Fédération a investi dans l'acquisition de son siège social. Le montant global de cet investissement s'était alors élevé à la somme de 1 175 300 € et comprenait :

- Le prix d'acquisition des locaux pour 1 050 000 € ;
- Les frais accessoires pour 125 300 €.



Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des dépôts de garantie versés.

Amortissements des immobilisations

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition des immobilisations décomposables ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les biens immobiliers sont décomposés comme suit :

Composants	Répartition	Montant	Durée d'amortissement
Terrain	40,00 %	470 120 €	Non amortissable
Structure	49,74 %	584 594 €	50 ans
Menuiseries extérieures	1,98 %	23 271 €	25 ans
Chauffage collectif	1,92 %	22 566 €	25 ans
Etanchéité	0,66 %	7 757 €	15 ans
Ravalement avec amélioration	1,26 %	14 809 €	15 ans
Plomberie / Sanitaire	2,76 %	32 438 €	25 ans
Ascenseurs	1,68 %	19 745 €	25 ans
TOTAL	100 %	1 175 300 €	

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation des stocks est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Créances et dettes

Les créances et dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition où à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.



AUTRES INFORMATIONS

Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Cette rubrique du passif enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Il n'y a pas eu lieu de constater des fonds dédiés au titre de 2019.

Principe de comptabilisation des licences sportives

Une saison sportive s'étale de septembre à août. En conséquence l'exercice social est concerné par deux saisons sportives ce qui nécessite de procéder à une répartition des ressources de licences à la clôture des comptes.

Le principe de répartition retenu est la répartition prorata temporis des licences. A ce titre l'exercice 2019 comprend 4/12 du produit des licences 2019/2020 déterminé sur la base des souscriptions de licence à fin décembre 2019.

Evaluation du bénévolat

La F.F.S.A. a décidé de quantifier le bénévolat par l'identification des bénévoles ayant participé aux différentes actions et l'évaluation des heures passées par chaque bénévole.

Le temps du bénévolat a été valorisé en 2019 au taux horaire de 15 euros (coût global moyen charges patronales comprises).

En 2019, les heures de bénévolat recensées se sont élevées à 1847 heures, soit une contribution bénévole de 27.705 euros. Elles sont inscrites en comptabilité au pied de compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature ».

Effectif salarié permanent

Au 31 décembre 2019, l'effectif des salariés permanents s'élevait à 22 personnes (11 femmes et 11 hommes).

Engagement de départ en retraite

Les engagements dus au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

La F.F.S.A applique la convention collective nationale du sport. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'engagement existant au 31/12/2019 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0.7% ;
- Départ en retraite à l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité utilisée par l'INSEE 2015-2017

L'engagement ainsi calculé selon la méthode prospective s'élève à 65 201 € à la clôture des comptes. Cet engagement est inscrit au passif dans le poste "provisions pour risques et charges".



Rémunération des Dirigeants

La F.F.S.A. ne rémunère aucun Dirigeant de droit.

La rémunération des cadres salariés s'est globalement élevée à 152 171 € en 2019.

Rémunérations versées aux membres des organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance à raison de leurs fonctions

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration, de Direction, de surveillance ou au Comité Directeur.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les tableaux ci-après complètent les informations données ci-dessus.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF
Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 684 706 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	89 427			89 427
Immobilisations corporelles	1 511 361	81 768	2 979	1 590 151
Immobilisations financières	7 113	15	2 000	5 129
TOTAL	1 607 902	81 784	4 979	1 684 706

Amortissements et provisions d'actif = 362 840 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	60 807	17 172		77 979
Immobilisations corporelles	200 223	87 200	2 562	284 861
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	261 030	104 372	2 562	362 840

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	89 427	77 979	11 448	de 1 à 5 ans
Immobilisation terrain	470 120	0	470 120	Non amortiss.
Immobilisation constructions	705 180	72 045	633 135	de 15 à 50 ans
Materiel sportif	27 987	11 836	16 151	2 ans
Inst.gen.agencements ,amenagements	188 646	76 212	112 435	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	96 444	56 245	40 199	5 ans
Materiel bureau et informatique	48 271	34 780	13 491	de 1 à 5 ans
Mobilier	36 513	23 715	12 798	de 5 à 10 ans
Materiel audio visuel	16 990	10 029	6 960	de 3 à 5 ans
TOTAL	1 679 578	362 840	1 316 738	

Etat des créances = 1 205 838 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 113		5 113
Actif circulant & charges d'avance	1 200 725	1 200 725	
TOTAL	1 205 838	1 200 725	5 113

Le montant total des créances ci-dessous est hors acompte fournisseurs. Les acomptes versés aux fournisseurs s'élèvent à 10 000 €.

**Provisions pour dépréciation = 46 206 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	10 064	40 037	3 895		46 206
Comptes financiers					
TOTAL	10 064	40 037	3 895		46 206

Produits à recevoir par postes du bilan = 188 005 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	13 985
Autres créances	174 019
Disponibilités	
TOTAL	188 005

Charges constatées d'avance = 312 273 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Provisions = 65 201 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	66 718			1 517	65 201
TOTAL	66 718			1 517	65 201

Etat des dettes = 2 608 013 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	913 833	64 132	232 319	617 382
Dettes financières diverses	50 688	50 688		
Fournisseurs	115 660	115 660		
Dettes fiscales & sociales	220 934	220 934		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	345 280	345 280		
Produits constatés d'avance	961 619	961 619		
TOTAL	2 608 013	1 758 312	232 319	617 382

Charges à payer par postes du bilan = 497 531 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 375
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	29 621
Dettes fiscales & sociales	121 267
Autres dettes	345 269
TOTAL	497 531

**Produits constatés d'avance = 961 619 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	185 361		185 361
Résultat financier	-17 773		-17 773
Résultat exceptionnel	-22 467		-22 467
Participation des salariés			
TOTAL	145 121	3	145 118



BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL

SAISON 2020/2021

ACTIONS PROJETS CPO	BUDGET FFSA 2020		
	COUT TOTAL	PRODUITS PREVISIONNELS	
		FFSA	ETAT + COLLECTIVITES
Sport adapté le MAG	34 880		
Activités motrices, loisirs et éducation populaire	63 750		
Ingénierie et formation	12 750		
CNC des sportifs	2 550		
Participation des sportifs à la vie associative	113 930	73 930	40 000
Conseil interfédéral sport et handicap	8 500		
Soutien aux défis régionaux	12 750		
Défi nature sport adapté	1 000		
Formations clubs ordinaires (AQSA)	8 500		
Accès à la pratique sportive mixte au sein de la FFSA	30 750	5 750	25 000
Espace clubs site internet	8 500		
Journée nationale des établissements	20 000		
Conseil des présidents de ligues	8 500		
CNC des parents et associations gestionnaires	2 550		
Inclusion et valeurs de la FFSA	39 550	4 550	35 000
Semaine fédérale	40 750		
Etudes recherches et publications	8 500		
Formation des dirigeants	6 000		
Plan et formation des CTF	8 500		
Professionalisation des encadrants	63 750	33 750	30 000
TOTAL P1	247 980	117 980	130 000
Réunion de travail et animation du réseau référents régionaux	34 000		
Formation des officiels (juges arbitres)	21 250		
Coordination et mise en œuvre formations initiateurs et entraîneurs	17 000		
Commissions sportives nationales	72 250	37 250	35 000
Programme « je découvre »	45 000		
Programme « Je joue »	45 000		
Jeux nationaux des jeunes	40 000		
Animation des réseaux des référents régionaux et CSN	15 000		
Programme SAJ	145 000	80 000	65 000
Soutien territorial aux projets et dotation matériel	30 000		
Edition et diffusion des « livrets »	8 250		
Regroupement des référents sport santé et animation du réseau	12 750		
Programme prévention sport santé	51 000	21 000	30 000
Coordination du dispositif	10 000		
Création graphisme impression diffusion	20 000		
Réunion groupe de travail	4 250		
Labellisation des clubs	34 250	4 250	30 000
Séminaires nationaux	15 250		
Réunions de coordination	7 000		
Outils de travail	4 250		
Coordination des projets DTN	26 500	16 500	10 000
TOTAL P2	329 000	159 000	170 000
TOTAL ACTIONS PROJETS CPO	576 980	276 980	300 000



ACTIONS Projet Performance Fédéral	CHARGES PREVISIONNELLES	PRODUITS PREVISIONNELS	
	COUT TOTAL	FFSA	MINSTERE
Compétitions épreuves paralympiques athlétisme	33 455	7 455	26 000
Compétitions épreuves non paralympiques athlétisme	44 006	8 506	35 500
Pôle France sportifs paralympiques athlétisme	21 006	8 506	12 500
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques athlétisme	14 455	11 455	3 000
Rémunération entraîneurs athlétisme	32 855	6 455	26 400
Rémunération autres staff hors médical athlétisme	20 006	8 506	11 500
Rémunération médecin, psycho, kiné athlétisme	10 706	8 506	2 200
Pôle France matériel athlétisme	21 554	9 554	12 000
Compétitions épreuves paralympiques natation	18 455	4 955	13 500
Compétitions épreuves non paralympiques natation	42 506	8 506	34 000
Pôle France sportifs paralympiques natation	31 006	8 506	22 500
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques natation	36 455	11 455	25 000
Rémunération entraîneurs natation	84 443	55 443	29 000
Rémunération autres staff hors médical natation	22 608	11 608	11 000
Rémunération médecin, psycho, kiné natation	20 906	8 506	12 400
Pôle France matériel natation	16 955	3 455	13 500
Compétitions épreuves paralympiques tennis de table	63 455	10 455	53 000
Compétitions épreuves non paralympiques tennis de table	22 557	6 557	16 000
Pôle France sportifs paralympiques tennis de table	36 006	8 506	27 500
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques t table	24 506	8 506	16 000
Rémunération entraîneurs tennis de table	134 943	56 443	78 500
Rémunération autres staff hors médical tennis de table	18 855	10 455	8 400
Rémunération médecin, psycho, kiné tennis de table	19 455	13 255	6 200
Pôle France matériel tennis de table	6 435	5 655	780
Compétitions épreuves devenir paralympique ski nordique	18 455	7 455	11 000
Compétitions épreuves non paralympiques ski nordique	19 506	8 506	11 000
Pôle France sportifs devenir paralympique ski nordique	11 455	5 455	6 000
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques ski nordique	18 455	11 455	7 000
Rémunération entraîneurs ski nordique	23 455	8 455	15 000
Rémunération autres staff hors médical ski nordique	10 455	6 655	3 800
Rémunération médecin, psycho, kiné ski nordique	12 275	9 955	2 320
Pôle France matériel ski nordique	8 455	5 555	2 900
Compétitions internationales basket-ball	9 455	3 455	6 000
Pôle France basket-ball	30 875	11 455	19 420
Rémunération entraîneurs basket-ball	10 506	8 506	2 000
Rémunération autres staff hors médical basket-ball	7 655	7 655	-
Rémunération médecin, psycho, kiné basket-ball	9 466	8 506	960
Pôle France matériel basket-ball	4 055	3 455	600
Compétitions internationales cyclisme	15 506	8 506	7 000
Pôle France cyclisme	26 455	13 455	13 000
Rémunération entraîneurs cyclisme	9 955	5 055	4 900
Rémunération autres staff hors médical cyclisme	9 655	6 075	3 580
Rémunération médecin, psycho, kiné cyclisme	9 506	8 506	1 000
Pôle France matériel cyclisme	9 455	8 455	1 000
Compétitions internationales football/futsal	25 455	3 455	22 000
Pôle France football/futsal	25 506	8 506	17 000
Rémunération entraîneurs football/futsal	14 506	8 506	6 000
Rémunération autres staff hors médical football/futsal	7 455	4 955	2 500
Rémunération médecin, psycho, kiné football/futsal	8 455	7 455	1 000
Pôle France matériel football/futsal	6 455	4 755	1 700
Compétitions internationales ski alpin	14 455	10 455	4 000
Pôle France ski alpin et PEES T21	38 455	18 455	20 000
Rémunération entraîneurs ski alpin	23 055	8 455	14 600
Rémunération autres staff hors médical ski alpin	9 455	6 655	2 800
Rémunération médecin, psycho, kiné ski alpin	12 695	10 455	2 240
Pôle France matériel ski alpin	8 455	5 455	3 000



Coordination PPF	29 506	8 506	21 000
CNASEP	69 394	50 994	18 400
Aides personnalisées et Conventions	83 506	8 506	75 000
Accompagnement d'experts dans les instances internationales	11 506	8 506	3 000
Formation des entraîneurs	8 345	5 445	2 900
PERF (relève, talent test,...)	27 506	8 506	19 000
Eligibilité et classification	17 006	8 506	8 500
SMR dont médecin coordo.	34 455	10 455	24 000
Encadrement sanitaire missions	13 455	13 455	-
Matériel médical	10 655	6 655	4 000
TOTAL ACTIONS Projet Performance Fédéral	1 572 353	684 853	887 500

ACTIONS Projet développement Fédéral	CHARGES PREVISIONNELLES	PRODUITS PREVISIONNELS	
	COUT TOTAL	FFSA	MINISTERE
Vie fédérale (AG, vie fédéral, INAS)	109 000	109 000	
Communication	51 000	51 000	
Partenariats (Boutique, partenaires)	48 943	48 943	
Soirée des Partenaires et des champions	12 750	12 750	
Développement informatique	12 750	12 750	
Handicap psychique: actions et colloque	12 750	12 750	
Championnats de France	100 000	100 000	
Equipements CSN	4 250	4 250	
Equipement EDF et Pôles	17 000	17 000	
Participations internationales disciplines non HN(*)	29 750	29 750	
Activité des élus à l'international	34 000	34 000	
Encadrement sanitaire championnats de France	8 500	8 500	
Encadrement sanitaire international disciplines non HN	4 250	4 250	
Achat de médicaments et matériel kiné	4 250	4 250	
Commission médicale	5 100	5 100	
Comité sport santé	1 700	1 700	
Coordination autisme	21 250	21 250	
Formation tuteurs et certificateurs	2 550	2 550	
Formations transversales Trans'Formation	350 000	350 000	
Gestion du PSF	20 000	-	20 000
Nouveaux modèles économiques	20 800	2 500	18 300
Fond de soutien COVID-19	200 000	200 000	
TOTAL ACTIONS Projet développement Fédéral	1 070 593	1 032 293	38 300



	CHARGES PREVISIONNELLES	PRODUITS PREVISIONNELS	
	COUT TOTAL	FFSA	MINISTERE
TOTAL ACTIONS PROJETS CPO	576 980	276 980	300 000
TOTAL ACTIONS Projet Performance Fédéral	1 572 353	684 853	887 500
TOTAL ACTIONS Projet développement Fédéral	1 070 593	1 032 293	38 300
TOTAL BUDGET 2020	3 219 926	1 994 126	1 225 800

PRODUITS PREVISIONNELS	FFSA	MINISTERE
MALAKOFF	140 000	-
FDJ	80 000	-
SOCIETE GENERALE	40 000	-
MOUSQUETAIRES	47 726	-
MUTUELLE INTEGRANCE	20 000	-
IDEMA	7 000	-
FFF	15 000	-
ANCV	40 000	-
INSCRIPTIONS SHN	25 000	-
INSCRIPTIONS SE + CN	3 000	-
CNOSF	10 000	-
LABEL	37 200	-
INSCRIPTIONS FORMATIONS	350 000	-
AIDES A L'EMPLOI	179 200	-
AIDE A LA GESTION PSF	-	20 000
NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES	-	18 300
LICENCES ET AFFILIATION	1 000 000	-
TOTAL	1 994 126	38 300





TARIFS DES LICENCES ET COTISATIONS

SAISON 2020/2021

LES LICENCES

L'assemblée générale de Bourges s'est prononcée entre 3 options sur les tarifs des licences, applicables pour la saison sportive 2020-2021, les trois choix étaient :

1. Augmentation de **1 €** pour le développement de 2 projets : activités motrices et Sport Adapté et autisme ;
2. Augmentation de **3 €**, pour le développement de 3 projets : activités motrices, Sport Adapté et autisme, développement communication ;
3. Maintien du tarif.

Résultats du vote

1. POUR, 3 217 voix, 27,09 %
2. **POUR, 8 422 voix, 70,92 %**
3. POUR, 237 voix, 2,00 %
4. Abstention, 317 voix

En conséquence, le **prix des licences saison 2020-2021 est :**

1. Licence adulte

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 28 €

2. Licence jeune

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 23 €

3. **Licence dirigeant ou bénévole** (hors assurance et part régionale) 28 €

4. **Autre pratiquant** (hors assurance et part régionale) 28 €

5. **Licence juge et arbitre** (hors assurance) 6 €

Possibilité de gratuité (licence émise par les comités départementaux, les ligues après accord de la commission sportive nationale).

6. **Licence découverte** pour une activité non compétitive limitée à 3 licences « découverte » 6 €

7. Forfait licence développement (FLD)

Règlement d'un forfait calculé (base du tarif de la licence jeune ou adulte à rajouter à la part régionale) sur la base de 50 % de l'effectif total de l'établissement. En contrepartie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.

8. **Licence multiclub** : licence gratuite qui permet à tout sportif licencié d'un club Sport Adapté d'intégrer une section Sport Adapté d'un club ordinaire adhérent à la FFSA.

9. **Licence collective** : peut-être délivrée (sous certaines conditions) pour le secteur psychiatrique (voir le service licence).

DROIT ANNUEL D'AFFILIATION

L'assemblée générale de Bourges en mars 2019 a adopté le tarif des droits d'affiliation **avec 10 690 voix POUR**, soit 89,40 %.

En conséquence, les tarifs de la saison 2020/2021 sont les suivants :

Prix des affiliations saison 2020-2021

- moins de 16 licenciés 80 €
- de 16 à 60 licenciés 120 €
- de 61 à 100 licenciés 150 €
- de 101 à 150 licenciés 190 €
- de 151 à 200 licenciés 230 €
- plus de 201 licenciés 270 €

NB : cotisation à la FFSA pour membre associé 100 €

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DÉMATÉRIALISÉE DU 13 JUIN 2020, AU SIÈGE FÉDÉRAL RUE CÉPRÉ À PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire adopte les statuts de la FFSA.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AGO du 30 mars 2019 de Bourges et le PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2020 à Paris

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité directeur et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'un montant de 4 510 705 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 145 118 €.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2019 et donne quitus aux membres du comité directeur de leur gestion pour cet exercice.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de 2019 soit 145 118 € pour l'investissement du matériel sportif nécessaire à l'amélioration de la qualité de nos compétitions mais également sur les travaux du siège (sol, fenêtres, porte), le matériel vieillissant du siège (informatique, téléphonie) etc.

Sixième résolution

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2020 d'un montant de 3 219 926 €.

Septième résolution

L'Assemblée générale approuve la création du comité départemental Sport Adapté de la Nièvre (58).

Huitième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

Partenaires institutionnels



Partenaire et mécène principal



Partenaires et mécènes officiels



Partenaires et fournisseurs officiels



Partenaires et fournisseurs associés

